

**Place, rôle et fonctionnement des Organisations  
d'Entretien du Réseau Tertiaire dans le casier de Molodo  
à l'Office du Niger et possibilités d'appui par la  
Fédération des Centres de Prestations de Services**



Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur de spécialisation en Agronomie  
Tropicale de l'Institut des Régions Chaudes de Montpellier Supagro, option GSE.

**Mémoire présenté par Pierre Péré**

**Mars 2009**

**Directeur de mémoire : Marie-Jeanne Valony (IRC SUPAGRO)  
Maître de stage : Christophe Rigourd (IRAM)**



**Place, rôle et fonctionnement des Organisations  
d'Entretien du Réseau Tertiaire dans le casier de Molodo  
à l'Office du Niger et possibilités d'appui par la  
Fédération des Centres de Prestations de Services**



Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur de spécialisation en Agronomie  
Tropicale de l'Institut des Régions Chaudes de Montpellier Supagro, option GSE.

**Mémoire présenté par Pierre Péré**

**Mars 2009**

**Directeur de mémoire : Marie-Jeanne Valony (IRC SUPAGRO)**

**Maître de stage : Christophe Rigourd (IRAM)**

**Membres du Jury : Marie-Jeanne Valony (IRC SUPAGRO), Sylvain Lanau (IRC  
SUPAGRO), Christophe Rigourd (IRAM), Jean-François Bélières (CIRAD).**

*« Il est difficile de juger les efforts de celui qui transpire sous la pluie »*

Proverbe africain

## **SOMMAIRE**

Introduction

1<sup>ère</sup> partie : Restructuration et transfert de gestion à l'Office du Niger

2<sup>ème</sup> partie : Contexte du stage, objectifs et méthodologie

3<sup>ème</sup> partie : Diagnostic de gestion sociale de l'eau en vue de l'appui aux organisations d'entretien du réseau tertiaire

4<sup>ème</sup> partie : La fédération des centres de prestations de services dans son environnement

5<sup>ème</sup> partie : Quelques recommandations pour le renforcement de la fédération des centres de prestations de services

6<sup>ème</sup> partie : Quelles priorités pour le développement de la zone Office du Niger

Conclusion

## Remerciements

*à Daouda Coulibaly pour son implication, ses compétences, ses capacités de chauffeur mais aussi pour son humour...*

*à Amadou Waygallo pour sa disponibilité et son expérience de la zone Office du Niger*

*à Marie-Jeanne Valony pour sa disponibilité et ses facultés de compréhension, Christophe Rigourd pour son investissement, Jean-François Bélières, Jean-Bernard Spinat et Jean-Louis Couture pour leurs éclairages sur la zone Office du Niger*

*à Téra, Maïga, Mohamed, Joseph, Julien, Yaya, Habib, Diop... pour m'avoir fait découvrir toute la complexité de la société Malienne*

*à Sarah et Abou pour leur compagnie*

*aux indiens du Pérou pour avoir confié les secrets de la quinine aux missionnaires espagnols...*

**TABLE DES ABRÉVIATIONS ET SYMBOLES**

ARPON: amélioration de la riziculture paysanne en zone Office du Niger

AV: association villageoise

AUE: association d'usagers de l'eau

CP: comité paritaire

CPGFE: comité paritaire de gestion du fond d'entretien du réseau secondaire

CPGT: comité paritaire de gestion des terres

CPS: centre de prestations de services

FCPS: fédération des centres de prestations de services

GPT: groupement

OERT: organisation d'entretien du réseau tertiaire

OP: organisation paysanne

PADON: programme d'appui au développement de la zone Office du Niger

PCPS: projet centres de prestations de services

PRMC: programme de restructuration du marché céréalier

SERP: société d'exploitation du réseau primaire

*Le contenu de ce rapport n'engage que son auteur et ne peut en aucun cas être considéré comme le point de vue de l'IRAM ou de l'IRC Supagro.*

## ***Résumé***

L'Office du Niger est le plus grand périmètre irrigué de l'Afrique de l'Ouest. Il a été le siège de nombreux projets de développement mais aussi d'un programme de restructuration encore à l'œuvre correspondant au transfert des fonctions de l'Etat à des organisations non étatiques. Parmi -elles les associations villageoises peuvent décider d'être appuyées par des centres de prestations de services. Ils existent depuis le milieu des années 90 et proposent des appuis au fonctionnement moyennant rémunération. Le projet ASIrri vise notamment à renforcer ces centres et à diversifier leurs clients en appuyant les organisations d'entretien du réseau tertiaire qui sont des organisations marquées par de graves problèmes de fonctionnement. La présente étude caractérise l'environnement du projet à travers une diagnostic de gestion sociale de l'eau, étudie les causes de dysfonctionnement des organisations d'entretien du réseau tertiaire, évalue brièvement le fonctionnement des centres de prestations de services et propose des éléments de réflexion et des recommandations pour le projet. L'une des principales conclusions est que les besoins en formation dans la zone sont énormes et qu'ils compromettent fortement le fonctionnement des organisations où les agriculteurs sont impliqués.

*Mots clefs:* Office du Niger, Transfert de Gestion de l'Irrigation, Centre de Prestations de Services, Organisations d'entretien du réseau tertiaire

## ***Summary***

The "Office du Niger" is the biggest irrigation scheme in West Africa. The zone is characterised by a very high number of development projects and its restructuring program which is still running. It consists in transferring the responsibilities of the State to private organisations. Among them, the « village organisations » can decide to be backed up by services centres. These centres exist since the middle of the 90's and they propose paying management services. The ASIrri project's goals are the reinforcement of the centres and the diversification of the members through the back up of tertiary network maintenance organisations which endure numerous problems in their functioning. This paper tries to understand the project environment through a social management of water diagnosis, studies the causes of the dysfunctions of the tertiary network maintenance organisations, briefly evaluates the functioning of the services centres and proposes ideas and recommendations for the project. One of the main conclusions is that the education's needs of the zone are huge so that they strongly compromise the functioning of the organisations in which the farmers are implied.

*Key-words:* Office du Niger, Services Centres, Irrigation Management Transfert, Tertiary Network Maintenance Organisation

## Introduction

L'Office du Niger est le plus grand périmètre irrigué de l'Afrique de l'Ouest avec une superficie irriguée d'environ 100 000 hectares. Grâce à sa production rizicole massive, il est un des enjeux centraux de l'agriculture Malienne. Il a été créé dans les années 1930 pour la production de coton destiné à la métropole. Depuis l'indépendance du Mali en 1960, il a connu deux grandes périodes: de 1960 à 1980, le système d'administration était très centralisé avec un État omniprésent de l'approvisionnement à la commercialisation. Depuis 1980, sous l'influence des bailleurs de fonds et des théories libérales, l'Office a connu un changement de paradigme et s'est engagé dans un processus de transfert de gestion de l'irrigation (ou restructuration) qui dure jusqu'à aujourd'hui.

Ce transfert s'est effectué à différents niveaux en fonction de domaines et diverses structures ont été créées pour gérer les fonctions transférées: des *associations villageoises* en charge du crédit de campagne à l'échelle du village, des *comités paritaires* (comprenant à la fois des représentants des agriculteurs et des membres de l'administration de l'Office du Niger) en charge de l'attribution foncière et de l'entretien du réseau tertiaire et plus récemment des *Organisations d'entretien du réseau tertiaire* (OERT)...

Ce transfert a souvent été critiqué pour sa trop grande rapidité qui a causé de nombreux problèmes dans le fonctionnement des structures nouvellement créées. Une proportion importante des associations villageoises se trouvaient dans des situations d'endettement très fort au début des années 90. Notamment parce que les agriculteurs ne disposaient pas forcément des outils de gestion nécessaires. C'est pour répondre à ce besoin que naquit la *fédération des centres de prestations de services* (FCPS). Chaque centre propose, moyennant rémunération, des formations (sur la tenue des documents de gestion pour les membres du bureau), des sessions d'alphabétisation, un appui juridique si besoin et des possibilités d'audit comptable. Tous ces services sont inclus dans un forfait. En plus, les agriculteurs qui le souhaitent peuvent recevoir un conseil agricole mais avec paiement individuel. L'objectif principal de cette fédération est de garantir un accès régulier au crédit de campagne aux organisations paysannes membres. La fédération appuie aussi d'autres structures comme des groupements de femmes, des structures de conseil rural ou des groupements qui peuvent être considérés brièvement comme des associations villageoises de petites tailles.

Un nouveau projet dénommé ASIrr, vise notamment à renforcer cette fédération et à élargir sa gamme de membres en proposant des appuis aux OERT. Cette étude marque le point de départ du travail de terrain de ce projet. Elle a donc différents objectifs: faire un état des lieux de la situation dans la zone de Molodo à travers un diagnostic de gestion sociale de l'eau, appréhender l'état d'avancement de la mise en place des OERT et les difficultés rencontrées, faire un état des lieux sur le fonctionnement de la fédération et proposer des recommandations et des éléments de réflexion pour le renforcement de la fédération.

# 1 Restructuration et transfert de gestion à l'Office du Niger

## 1.1 LE MALI ET LE FLEUVE NIGER

Population (2004)	11 956 788 habitants
Taux de croissance annuel	2.783 %
Superficie	1 240 198 km <sup>2</sup>
Densité	9.64 h/km <sup>2</sup>
PNB (2003)	2 880 millions \$US
PNB par habitant (PPA-2003)	860 \$US
Croissance du PIB (2003)	5.30 %
Espérance de vie (2003)	45.28 ans
Taux de natalité (2003)	47.29 ‰
Indice de fécondité (2003)	7.00 enfants/femme
Taux de mortalité (2003)	19.12 ‰
Taux de mortalité infantile (2003)	117.99 ‰
Taux d'alphabétisation (2003)	44.95 %
Langue officielle	Français
Monnaie convertisseur	Franc CFA
Indice de développement humain (IDH)	0.337/1.0
<b>Secteurs d'activités</b>	
Agriculture	34.20 %
Industries	29.70 %
Services	36.10 %

Source OCDE

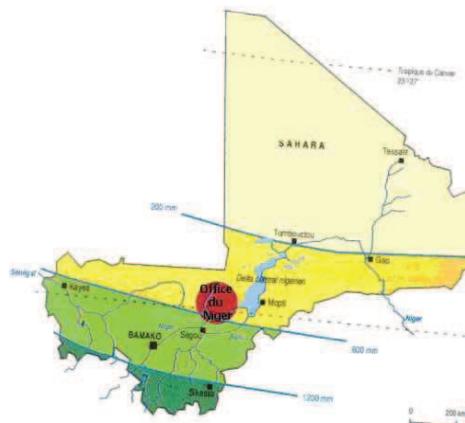


Illustration 1: Carte du Mali (Office du Niger en rouge), (KEBE et al, 2005)

Le Mali est le plus vaste état d'Afrique de l'ouest après le Niger. Il couvre une superficie de 1,2 millions de km<sup>2</sup> dont 60% est couverte par le désert du Sahara. Il est enclavé à l'intérieur de l'Afrique occidentale entre le tropique du Cancer et l'Équateur. Le pays possède des frontières communes avec la Mauritanie, l'Algérie, le Niger, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Sénégal. Il est traversé par deux grands fleuves: le Sénégal et le Niger. Le grand fleuve Niger, qui traverse le Mali d'Ouest en Est, constitue la colonne vertébrale de ce pays. C'est la principale voie de communication qui permet de relier les principales villes (Bamako, Mopti, Douentza, Tombouctou, Gao) et villages du pays. Ce fleuve est une source d'activités halieutiques très importantes. Il permet également une activité agricole soutenue grâce aux prélèvements en eau effectués tout au long de son cours par les activités de maraîchage ainsi que les opérations de submersion contrôlée au niveau de Ségou et Mopti. Mais l'opérateur agricole capital qui bénéficie des apports en eau de ce fleuve est sans conteste l'Office du Niger (Illustration 1) avec ces 85 000 à 100 000 ha de périmètres rizières en fonction des estimations, d'où l'existence de certaines tensions avec les utilisateurs en aval, notamment lors de la période d'étiage.

## 1.2 L'OFFICE DU NIGER DE SA CRÉATION À SA RESTRUCTURATION (1932-1984)

Les premières études concernant la zone Office du Niger remontent aux années 1910. Émile Béline, un hydraulicien français, propose de construire un périmètre irrigué de façon gravitaire sur le delta mort du fleuve Niger qui pourrait atteindre une superficie de un million d'hectares. Les premiers tests furent réalisés dans les années 1920 mais le projet fut abandonné par manque d'investisseurs mais surtout à cause du très faible taux de peuplement de la zone. Le projet démarra finalement en 1932 avec la création de l'Office du Niger,

structure en charge du projet mais aussi de déporter les populations nécessaires à la réalisation des travaux.

*1934-1945:* construction du pont-barrage de Markala qui permet de relever le niveau de l'eau de 5,5 mètres au dessus du niveau de l'étiage et d'irriguer le delta mort du fleuve. L'utilisation du travail forcé cause la mort de milliers de travailleurs et la fuite de nombre d'entre-eux.

*1945-1960:* pendant la période coloniale, l'Office est destiné à la production de coton pour que l'industrie textile française diminue sa dépendance vis à vis des importations. Mais la production de coton est un échec, malgré le contrôle rigoureux de l'Office du Niger. Avec l'annexion de l'Indochine française par le Japon la production est réorienté vers le riz dans les années 1940. Malgré tout, l'Office du Niger est devenu la principale entreprise coloniale française en Afrique de l'Ouest avec 200 expatriés contrôlant 6000 travailleurs locaux ce qui avait permis l'irrigation de 25 000 ha. L'Office du Niger possédait un monopole sur l'achat des productions de la zone (riz, canne à sucre et coton). Le revenu reversé aux agriculteurs était tellement bas que nombre d'entre-eux fuirent ou cultivèrent des terres hors-casier. Le système s'assouplit un peu après 1945 avec la fin du travail forcé et la création d'un syndicat. En 1960, 55 000 ha potentiellement irrigables avaient été aménagés mais seulement 40 000 étaient cultivés.

*1960-1968/73:* l'indépendance du Mali fut déclaré en 1960 par le président Modibo Keïta d'inspiration socialiste. L'agriculture était la priorité et de 1961 à 1966, l'Office du Niger reçut 11 % du budget de l'État. L'agriculture à elle seule représentait alors 30 % du budget de l'état, ce qui est d'ailleurs bien supérieur aux 10 % auxquels les états africain se sont engagés en 2003 dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le coton et le riz devait permettre l'accumulation de capital pour l'industrialisation, selon un modèle socialiste. Mais cette politique ne produisit pas l'effet escompté. Les agriculteurs de la zone aspiraient à plus de liberté avec la fin de la période coloniale mais le gouvernement imposa une organisation collectiviste et la création de la police économique en charge de contrôler tous les flux de produits afin que l'État puisse conserver le monopole sur la production.

*1968/73-1984:* après le coup d'état de Moussa Traoré, le coton fut abandonné et la priorité fut donné au riz. Le gouvernement militaire conserva l'orientation socialiste mais pas le collectivisme. Les fermes d'État furent progressivement abandonnées et la terre fut distribuée aux agriculteurs, sous la forme de contrats annuels d'exploitation tacitement reconductibles en cas d'acquiescement de la redevance eau. Cependant le monopole de l'Etat perdura et les contrôle de la police économique se renforcèrent. La corruption, le népotisme et la mauvaise gouvernance sont caractéristiques de cette période (*COUTURE et al., 2002*).

### **1.3 RESTRUCTURATION ET TRANSFERT DE GESTION À L' OFFICE DU NIGER (1984-2008)**

A la fin des années 1970, environ un tiers des terres aménagées n'était plus cultivé. Les rendements restaient très bas principalement à cause d'une très forte dégradation des

infrastructures. En conséquence une conférence fut organisée en 1979 pour discuter de l'avenir de l'Office du Niger. Après la longue période de sécheresse au Sahel (1973-1985), le Mali était complètement dépendant de l'aide alimentaire. Le gouvernement malien et les institutions signèrent alors le plan d'ajustement structurel agricole et le plan de restructuration économique en 1982 (*COUTURE et al., 2002*).

### **1.3.1 LES PRÉMICES DE PROFONDES TRANSFORMATIONS**

Les premiers projets pour améliorer la situation de la zone Office du Niger furent initiés à la fin des années 1970. Ils étaient centrés sur la disponibilité en eau, les réhabilitations et le conseil technique en gestion de l'eau. Les deux projets néerlandais réalisés à ce moment là, Besoins en eau (BEAU) et Gestion de l'eau (GEAU) proposèrent des recommandations à ce niveau mais elles s'avérèrent être insuffisantes. La conclusion qui s'imposa alors était qu'il fallait aussi réformer le modèle étatique en place à l'Office du Niger.

La décision de restructurer l'Office du Niger fut prise en 1982 à travers le Plan de Restructuration du Marché Céréalière (PRMC). La pression politique et financière des institutions de Bretton Woods conjuguée à celle des bailleurs de fonds fut déterminante dans ce processus. La restructuration fut placée sous la supervision du premier ministre et non plus sous celle du ministre de l'agriculture. Les bailleurs investis dans les réhabilitations (principalement la Banque Mondiale ainsi que les agences de développement française et néerlandaise) s'accordèrent sur le besoin de réformes institutionnelles de grande envergure, permettant l'atteinte des objectifs suivants:

- améliorer l'efficience de l'irrigation par l'intensification, ce qui nécessite des réhabilitations ainsi que des incitations économiques pour les agriculteurs
- libéraliser le secteur du riz
- réformer l'Office du Niger en le recentrant sur ses fonctions principales de gestion de l'eau et d'entretien des infrastructures et privatiser les autres domaines.

Cette restructuration fut tentée deux fois au cours des années 1980 mais échoua pour finalement se réaliser au cours des années 1990 (*COUTURE et al., 2002*).

### **1.3.2 DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS DANS LA RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES**

La première étape consista à générer l'intensification agricole par une meilleure maîtrise de l'eau à travers des réhabilitations massives, la diffusion de la pratique du repiquage, l'accès aux bœufs de labour et la dotation en batteuses des associations villageoises.

Plusieurs bailleurs s'investirent dans ces projets de réhabilitation (Voir Annexe 1):

- la coopération néerlandaise à travers le projet ARPON (Amélioration de la Riziculture Paysanne à l'Office du Niger) à hauteur de 52 millions d'euros sur la période allant de 1979 à 1997.

- l'Agence Française de Développement (AFD) à hauteur de 62 millions d'euros notamment à travers les projets Retail 1, 2, 3 et 4 sur la période 1979-1996.
- la Banque Mondiale à hauteur de de 70 millions d'euros environ de 1979 à 1997.
- le Fond de Développement Européen à hauteur de 65 millions d'euros en 1989
- La coopération allemande à hauteur de 27 millions d'euros.

Des sommes colossales (environ 300 millions d'euros) ont donc été affectées aux différents projets se déroulant dans la zone Office du Niger pendant les années 1980 et 1990 (*COUTURE et al., 2002*).

### **1.3.3 LA PRIVATISATION DE L'OFFICE DU NIGER ET LES RÉFORMES INSTITUTIONNELLES**

A la fin des années 1970, le gouvernement malien demandait l'assistance technique et financière de la Banque mondiale en vue du redressement de l'Office du Niger. Un vaste programme de réhabilitation fut présenté à une réunion des bailleurs de fonds. C'est à cette occasion que la coopération néerlandaise proposa son appui, ce qui découla sur le projet ARPON qui se déroula du début des années 80 jusqu'en 1998.

En parallèle d'un vaste programme de réhabilitation, diverses transformations institutionnelles pour restructurer l'Office du Niger furent adoptées. Les principes directeurs pris en compte sont les suivants:

- désengagement de l'Office du Niger de toutes les activités à caractère commercial par la cession, location à long terme ou liquidation pour celles ne pouvant accéder aux conditions de rentabilité
- création d'une nouvelle structure opérationnelle constituée à partir des moyens et du patrimoine de l'Office du Niger en 1984. Elle est chargée des missions liées à la réhabilitation et à la maintenance des aménagements, de la gestion des eaux et d'une mission de conseil rural essentiel
- la mission essentielle de gestion de l'eau est financée par le produit de la redevance dont au moins 50% doivent être affectés aux travaux d'entretien des réseaux. D'autre part une dotation budgétaire de l'État doit être affectée aux travaux d'entretien des infrastructures primaires. Enfin, la mission de conseil rural sera aussi réalisée sur la dotation budgétaire de l'Etat (*TOURE et al., 1997*).

### ***Le transfert de la gestion de l'irrigation***

Le transfert de la gestion de l'irrigation (TGI) est le passage de la responsabilité et de l'autorité de la gestion des organismes publics aux organisations non publiques, telles que les associations d'usagers de l'eau (AUE). Il peut s'agir d'un transfert total ou partiel des fonctions de la gestion et comprendre l'autorité totale ou partielle. Sa mise en œuvre peut se réaliser au niveau sectoriel, c'est-à-dire la maîtrise des canaux tertiaires, ou sur l'ensemble du périmètre d'irrigation. D'autres termes synonymes sont parfois utilisés : décentralisation, privatisation ou désengagement.

Après une période d'expansion accélérée des zones irriguées dans le monde entier des années 1950 jusqu'au début des années 1980, de nombreux gouvernements rencontrèrent des problèmes dans le financement des coûts périodiques de l'irrigation ainsi que dans le recouvrement du montant des redevances sur l'eau. En effet, les administrations financées au niveau central ne sont pas toujours à même de fournir des services efficaces d'approvisionnement en eau à un grand nombre de petits exploitants. Cela peut entraîner la détérioration rapide des infrastructures, l'amenuisement des superficies irriguées ou encore la salinisation des sols.

Depuis le début des années 80, de nombreux gouvernements ont redoublé d'efforts pour transférer la gestion des périmètres irrigués des organismes publics aux organisations d'exploitants ou à d'autres entités non gouvernementales. Cela s'est produit dans des pays présentant des niveaux de développement différents (Indonésie et Etats-Unis), dans des pays capitalistes et socialistes (Chili et Chine) et dans des pays dont l'économie est plus ou moins libéralisée (Mexique et Soudan). D'une manière générale, les gouvernements espèrent que le TGI leur permettra de réduire les coûts de l'irrigation et d'augmenter suffisamment la productivité et la rentabilité de l'agriculture irriguée pour compenser un accroissement éventuel des frais de l'irrigation à la charge des exploitants.

Le TGI est traditionnellement opposé à la politique de renforcement qui consiste à améliorer les procédures ou la capacité de mise en œuvre sans changer le cadre organisationnel ou technique existant (*VERMILLION et SAGARDOY, 2001*).

**A l'Office du Niger ce processus est communément appelé restructuration.**

La mise en œuvre de ces principes a conduit aux décisions et aux mesures énumérées ci-dessous:

- suppression de la police économique en 1984
- libéralisation de la commercialisation du paddy en 1985
- mise en place des associations villageoises dans tous les villages de l'Office du Niger en 1984/1985
- sécurisation foncière par l'institution du permis d'exploitation agricole
- instauration des Comités Paritaires de Gestion du Fond d'Entretien du réseau secondaire (CPGFE) et de Gestion des Terres (CPGT)
- instauration des contrats plans tripartite Etat-Office du Niger-exploitants agricoles (*TOURE et al., 1997*).

### 1.3.4 UN TRANSFERT À DIFFÉRENTS NIVEAUX EN FONCTION DES DOMAINES

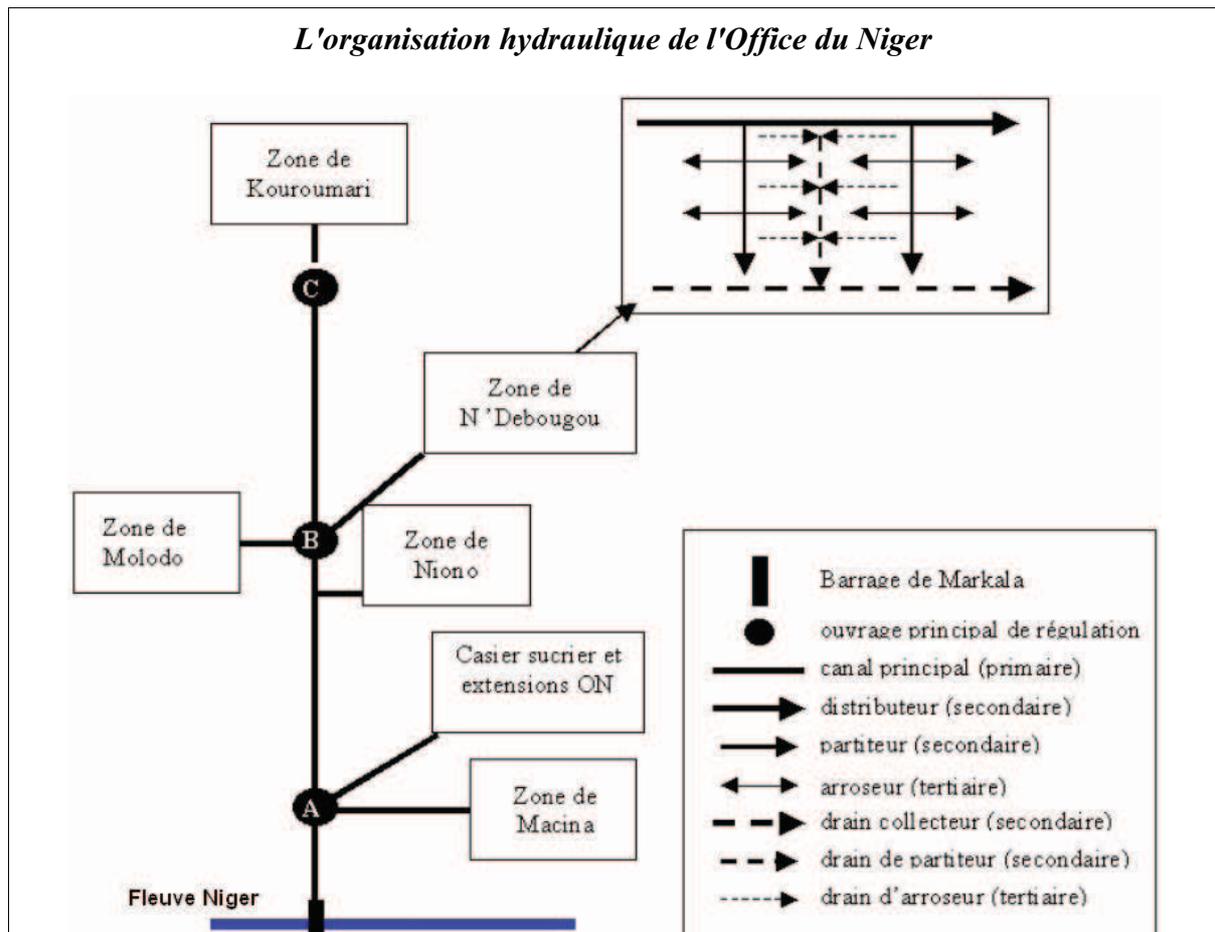


Figure 1: Schéma hydraulique par zone (LE GAL et al, 2002)

L'Office du Niger est composée de cinq zones: Kouroumari, Macina, Niono, Molodo et N'Débougou. Cependant, on peut regrouper les zones de Niono, Molodo et N'débougou (dans une zone appelée Kala en référence aux deux ensembles hydrauliques de ce nom). Elles sont très proches, appartiennent à une même unité hydraulique avec des producteurs qui peuvent résider dans une zone (par exemple Niono) et cultiver dans une autre, l'organisation économique est centrée sur la ville de Niono avec son marché et son réservoir de main d'œuvre... Par contre les zones de Macina et Kouroumari correspondent à des ensemble hydrauliques différents. Ces deux zones (et plus particulièrement Kouroumari) sont moins accessibles. La zone du Macina est influencé par la ville de Ké macina et a des activités orientées vers le delta central. Pour Kouroumari, plus éloigné vers le Nord, les centres d'intérêts sont Niono au Sud mais aussi vers le Nord ou l'Ouest et la Mauritanie. Chaque zone est divisée en unités administratives appelées casiers (par exemple trois pour la zone de Molodo: casiers sud, centre et nord) qui ne sont pas forcément indépendantes hydrauliquement

Au niveau hydraulique, le réseau primaire est composé de canaux principaux qui débouchent dans un réseau secondaire composé de distributeurs et de partiteurs qui alimentent le réseau tertiaire composé d'arroseurs (Figure 2 et Annexe 2).

		<i>Etat</i>	<i>Office du Niger</i>	<i>Agriculteurs</i>
<i>Hydraulique</i>	<i>Primaire</i>			
	<i>Secondaire</i>		CPGFE	
	<i>Tertiaire</i>			OERT
<i>Foncier</i>			CPGT	
<i>Crédit</i>		INITIATIVE RIZ		AV/GPT
<i>Conseil rural</i>				FCPS

**Tableau 1: Responsabilité théorique des différents acteurs dans les différents domaines de la production agricole**

Le tableau ci-dessus montre comment ce transfert s'est effectué à des niveaux différents en fonction des domaines relatifs à la production agricole, les objectifs généraux étant définis par un contrat-plan tripartite.

Le réseau primaire est géré par le service d'exploitation du réseau primaire (SERP).

Le réseau secondaire est géré conjointement par des Comités Paritaires de Gestion du Fond d'Entretien du réseau secondaire (CPGFE). Il existe un comité par zone. Chaque comité est composé de huit membres élus représentant les exploitants ainsi que de membres représentant l'Office du Niger (le directeur de zone, le chef service gestion de l'eau, le chef service administratif et financier, le chef unité d'entretien et le chef service conseil rural). Ces comités sont chargés des fonctions suivantes:

- déterminer le projet de programme annuel d'entretien du réseau hydraulique à la charge de l'Office du Niger et dresser le projet de budget correspondant
- suivre et contrôler l'exécution du programme d'entretien des réseaux secondaire et tertiaire
- réceptionner les travaux, examiner et se prononcer sur les demandes de dégrèvement de redevance formulées par les exploitants
- servir de médiateur dans les différends opposant les exploitants et l'Office du Niger au sujet des redevances, de l'entretien du réseau et du service de l'eau (*Journal Officiel de la République du Mali, 1996*).

L'attribution foncière est gérée par des Comités Paritaires de Gestion des Terres (CPGT) qui sont chargés au niveau de chaque zone d'encadrement:

- de recevoir et d'examiner les dossiers relatifs aux demandes d'attribution ou de réallocation de terres de culture ou d'habitation déposés auprès de l'Office du Niger ou des autorités villageoises

- d'examiner les propositions d'éviction des exploitants défaillants (à savoir ceux qui ne s'acquittent pas de la redevance eau où qui n'entretiennent pas le réseau tertiaire) émanant des structures techniques compétentes
- de recevoir les réclamations présentées par les exploitants vis à vis de l'Office du Niger dans le cadre de ses prestations de services et les applications des mises en demeure de l'Office du Niger contre des exploitants
- d'assurer la médiation entre les exploitants et l'Office du Niger dans la recherche de solutions aux éventuel différends (*Journal Officiel de la République du Mali, 1996*).

**L'entretien du réseau tertiaire est à la charge des exploitants par le biais des Organisations d'Entretien du Réseau Tertiaire (OERT) qui sont le sujet de la présente étude. Au niveau de chaque arroseur, un irrigant a été nommé pour faire remonter les requêtes des autres irrigants à l'aiguadier. Bien souvent, c'est aussi lui qui s'occupe de la manipulation de la vanne à la prise de l'arroseur.**

L'accès au crédit est lui directement géré par les agriculteurs par le biais d'associations villageoises ou de groupements. Les groupements sont des structures de tailles plus réduites généralement constituées après des dysfonctionnement au sein des associations villageoises. On peut donc trouver dans un même village différentes structures en charge de l'accès au crédit de campagne auprès de banques où d'institutions de micro-finance.

Il est important de noter que la campagne 2008 a été marquée par un programme de subvention de l'engrais et des semences dénommé: « Initiative riz ». Il consiste à ce que les agriculteurs accèdent aux engrais à un prix plafonné, le montant restant étant subventionné par l'État. Même si il est encore trop tôt pour juger des résultats de ce programme, de nombreux agriculteurs ont pu avoir à nouveau accès aux engrais dans la zone Office du Niger.

Le conseil rural peut se définir comme l'ensemble des activités d'appui et d'assistance au monde rural: sensibilisation, information, formation et conseil des paysans dans leur rôle d'agents économiques. Il regroupe généralement deux aspects principaux; le conseil technique ou vulgarisation agricole et le conseil en gestion (approvisionnement, commercialisation, comptabilité, droit...)(*TOURE et al., 1997*).

Il devait originellement être effectué par l'Office du Niger via des subventions étatiques. Cependant, des insuffisances à ce niveau ont entraîné la création de la Fédération des Centres de Prestations de Services (FCPS). Les circonstances de cette naissance ainsi que les missions de cette structure sont résumées dans le paragraphe suivant.

#### **1.4 DES ÉVOLUTIONS RÉCENTES AU NIVEAU DU CONSEIL RURAL: NAISSANCE DE LA FÉDÉRATION DES CENTRES DE PRESTATIONS DE SERVICES**

Suite à la restructuration, le conseil rural était censé être réalisé par l'Office du Niger sous financement de l'état, mais il s'est avéré être vite insuffisant. C'est par constatation de ce manque que le Projet Centre de Prestations de Services (PCPS) apparut à la fin des années 90.

Le PCPS a débouché sur la création de cinq Centres de Prestations de Services (CPS), à savoir un pour chaque zone de l'Office du Niger, regroupés au sein d'une fédération (FCPS). Les CPS dispensent des services aux associations villageoises, groupements ou groupes de femmes, moyennant rémunération, dans les domaines suivant: conseil de gestion (comptabilité, compte-rendu de réunion...), appui juridique en cas de besoin, formation (alphabétisation, formation des membres du bureau...) et appui technique individuel aux exploitations qui le souhaitent. Pour plus de détails concernant les activités et l'histoire de ces centres, se reporter à la partie 4.

Quand le PCPS est arrivé à terme, la fédération a retrouvé un partenaire financier à travers le Programme de Développement de l'Office du Niger (PADON) qui est financé par l'AFD. En 2008, la FCPS recevra un appui supplémentaire à travers le projet ASIrri qui est présenté dans la partie suivante.

## **2 Contexte du stage, objectifs et méthodologie**

### **2.1 LE CONTEXTE: UNE ÉTUDE À VOCATION PROFESSIONNELLE INSÉRÉE DANS UN PROJET**

#### **2.1.1 PRÉSENTATION DES OBJECTIFS DU PROJET ASIRRI**

Objectif général ASIrri : Assurer la gestion des systèmes irrigués et leur optimisation pour la production agricole par la pérennisation des associations d'irrigants et des dispositifs d'appui et de services.

Objectif spécifique ASIrri : Elaborer, tester et favoriser la pérennisation des modes d'accompagnement et de prestation de services aux irrigants pour une exploitation durable des zones irriguées, dans trois contextes nationaux diversifiés : Haïti, Cambodge, Mali, en profitant des différences d'expériences entre site pour maximiser les échanges et le co-apprentissage, et la capitalisation.

La présente étude constitue le point de départ du travail de terrain de la composante Mali du projet ASIrri.

Les objectifs spécifiques de la composante Mali sont les suivants :

- Renforcer la FCPS et notamment le CPS de Molodo par le développement de nouveaux services, l'amélioration de la qualité des services et l'augmentation des adhérents,
- Améliorer l'équilibre financier des CPS,

- Renforcer les OP de bases et les OERT adhérentes des CPS,
- Capitaliser l'expérience pour une diffusion au Mali et vers les deux autres composantes du projet.

Pour le détail des résultats attendus, se référer à l'annexe 3.

### 2.1.2 UNE ÉTUDE CENTRÉE SUR DEUX OBJECTIFS PARMIS LES QUATRE DU PROJET

Cette étude a pour but de fournir des éléments de réflexion pour la mise en place d'activités permettant l'atteinte de deux objectifs parmi les quatre spécifiques de la composante Mali à savoir le renforcement du CPS de Molodo et la mise en place de services d'appui aux OERT. De plus, elle vise à examiner l'état actuel de la FCPS ainsi qu'à réaliser un état des lieux depuis le départ de l'IRAM au début des années 2000.

Ce choix est justifié par l'objectif d'obtention du **diplôme d'Ingénieur en Gestion Sociale de l'Eau de l'Institut des Régions chaudes de Montpellier Supagro**. En effet, la réalisation d'un diagnostic de Gestion Sociale de l'Eau permettant d'appréhender les problèmes hydrauliques, agricoles et sociaux constitue un bon point de démarrage pour le projet. Cependant, la valorisation de ces résultats pour le projet nécessite une bonne compréhension du fonctionnement d'au moins un CPS, des services qu'il propose et de sa dynamique historique.

C'est donc par la combinaison d'objectifs pédagogiques et d'objectifs professionnels que les objectifs décrits dans le paragraphe suivant ont été élaborés

## 2.2 PROBLÉMATIQUE

Le projet ASIrri vise à renforcer la FCPS et les organisations paysannes adhérentes mais aussi les OERT qui doivent devenir des membres durant le déroulement du projet ASIrri. Ce projet cible plus particulièrement le CPS de Molodo. C'est pour cette raison que le diagnostic de gestion sociale de l'eau se déroule dans cette zone. De plus, cette zone présente de nombreuses difficultés (pauvreté, relations difficiles avec l'Office du Niger, faibles possibilités de diversification...) et elle peut être considérée comme une zone d'études appropriée pour appréhender la complexité de la zone Office du Niger. En effet, 66 % de sa population vit en dessous du seuil de pauvreté (contre 44 % pour la zone de N'Débougou), ce qui en fait la zone la plus pauvre de l'Office du Niger. De plus, c'est la zone où les rendements moyens les plus faibles sont observés. En outre, c'est là que les niveaux d'alphabétisation des adultes et de scolarisation des enfants sont les plus faibles. (KEBE *et al*, 2005).

Les OERT connaissent depuis leur création des difficultés dans leur fonctionnement (COLIN *et* PETIT, 2007, VANDERSYPEN, 2007). Cependant, les causes de ces dysfonctionnements sont méconnues et peu étudiées. La première hypothèse est que ces causes sont complexes et qu'une analyse systémique permet d'appréhender cette complexité

et de fournir une bonne base de départ au projet.

En effet, les causes de ces dysfonctionnements peuvent être de nature :

- *historiques* en considérant notamment l'historique de peuplement très particulière de la zone mais aussi les transformations récentes de la zone Office du Niger et particulièrement sa restructuration.
- *hydrauliques* avec un réseau présentant une grande diversité que ce soit dans l'âge des aménagements, la longueurs des arroseurs ou encore le nombre d'irrigants
- *foncières* avec notamment la question des non-résidents et le statut foncier très particulier de la zone Office du Niger
- *économiques* avec les situations de pauvretés présentes dans la zone de Molodo et qui causent des difficultés de projection dans l'avenir
- *agronomiques* avec principalement le respect du calendrier cultural
- *sociales* avec le peuplement très divers de la zone mais aussi les spécificités de chaque village
- *institutionnelles* avec les problèmes de fonctionnement des organisations paysannes et de représentation des irrigants dans les comités paritaires.

A partir de là, la deuxième hypothèse est que l'étude de la contribution de ces facteurs dans le dysfonctionnement des OERT permettra de proposer des pistes pour le projet ASIrri.

Enfin, la troisième hypothèse est que l'impact de la restructuration de l'Office du Niger sur le fonctionnement des organisations paysannes (et notamment sur les OERT) est sous-estimé.

## **2.3 OBJECTIFS DE L'ÉTUDE**

### **2.3.1 RÉALISER UN DIAGNOSTIC DE GESTION SOCIALE DE L'EAU PERMETTANT D'APPRÉHENDER LE CONTEXTE PRÉALABLEMENT AU DÉMARRAGE DU PROJET**

La FCPS est une structure qui a été créée principalement pour appuyer les organisations paysannes dans la mise en place d'outils de gestion dans le but de leur garantir un accès au crédit le plus régulier possible. Or, dans le cadre du projet ASIrri, la fédération a la volonté de diversifier ses clients et notamment à travers les OERT. Cela nécessite donc un diagnostic permettant à la fédération d'appréhender la situation actuelle aux niveaux agronomique, hydraulique et sociologique pour pouvoir mettre en place des activités répondant au mieux aux besoins locaux. La présente étude se place dans la continuité du diagnostic participatif de gestion de l'eau à l'Office du Niger réalisé pour le compte de l'IRAM en 2006 (*COLIN et PETIT, 2007*). Cependant, le parti pris a été de se focaliser sur une zone

de dimensions réduites pour pouvoir approfondir les pistes de réflexion proposées par cette étude.

De plus, les effets de la restructuration de l'Office du Niger sont sujet à controverse. Cette étude visera donc aussi à analyser en quoi la restructuration de l'Office a entraîné des effets sur la situation observée aujourd'hui.

### **2.3.2 ÉVALUER LES SERVICES PROPOSÉS AUX ORGANISATIONS PAYSANNES, L'ADAPTATION DE CES SERVICES AUX BESOINS ET LES POSSIBILITÉS DE DIVERSIFICATION DES SERVICES PROPOSÉS AUX MEMBRES ACTUELS**

En parallèle du diagnostic de gestion sociale de l'eau, cette étude a pour but d'analyser les services proposés actuellement aux OP membres par les CPS, la satisfaction de celles-ci vis à vis de ces services et dans quelle mesure ils correspondent aux besoins actuels des OP. De plus, la demande ainsi que le besoin en nouveaux services sera aussi étudiée.

### **2.3.3 ANALYSER LES POSSIBILITÉS D'APPUI AUX ORGANISATIONS D'ENTRETIEN DU RÉSEAU TERTIAIRE PAR LES CENTRES DE PRESTATIONS DE SERVICES**

Dans le cadre du projet ASIrri il est prévu de diversifier les clients de la FCPS et notamment en proposant des services aux OERT. En se basant sur le diagnostic de gestion sociale de l'eau ainsi que sur l'étude du fonctionnement de la FCPS, cette étude proposera des recommandations pour faciliter la mise en oeuvre de cette nouvelle gamme de services.

### **2.3.4 PROPOSER DES RECOMMANDATIONS POUR LES OBJECTIFS 1 ET 3 DU PROJET**

Dans la continuité de l'objectif précédent mais dans une vision plus large, cette étude a pour but de fournir des éléments de réflexion permettant de renforcer la FCPS (par le développement de nouveaux services, l'amélioration de la qualité des services et l'augmentation des adhérents) ainsi que de renforcer les OP de bases et les OERT adhérentes des CPS.

## **2.4 MÉTHODOLOGIE**

### **2.4.1 DIAGNOSTIC DE GESTION SOCIALE DE L'EAU SUR LE CASIER-SUD DE MOLODO**

Le projet ASIrri a notamment pour but de renforcer la FCPS et plus particulièrement le CPS de Molodo. En conséquence, il a été décidé de réaliser le diagnostic de gestion sociale de l'eau sur le casier-sud de Molodo. Pour pouvoir appréhender la diversité des situations, une entrée par les chefs arroseurs a été choisie. En effet, les arroseurs sont très différents par de nombreux aspects: état d'entretien, nombre de non-résidents, longueur, superficie irriguée, position sur le réseau secondaire... Cependant, l'interview s'est déroulée en deux parties: une concernant la fonction de chef arroseur et la gestion de l'eau et une autre concernant les pratiques agricoles. Cela permet d'appréhender à la fois les aspects hydrauliques (notamment l'entretien du réseau tertiaire) ainsi que les aspects agronomiques. De plus, cela permet de

comprendre aussi la perception de la gestion de l'eau et du service de l'eau qu'ont les agriculteurs.

Dans chaque village, le chef de village a aussi été interviewé. Des entretiens ont été réalisés avec le personnel de l'Office du Niger (aiguadiers, chef-casier et responsable promotion aux organisations paysannes).

Enfin, avant chaque interview d'un chef arroseur, l'arroseur concerné a été observé pour pouvoir relativiser le discours du chef arroseur, particulièrement au niveau des pratiques d'entretien.

#### **2.4.2 ÉTUDE DES SERVICES PROPOSÉS AUX ORGANISATIONS PAYSANNES MEMBRES DU CENTRES DE PRESTATIONS DE SERVICES DE MOLODO, DE LA SATISFACTION DE CELLES-CI ET DE LEUR DEMANDE EN NOUVEAUX SERVICES**

Pour l'atteinte de cet objectif, il a été décidé de rencontrer 12 associations villageoises et groupements sur les 14 membres du CPS de Molodo. Pour chaque OP, son histoire, ses raisons pour adhérer au CPS, la satisfaction vis à vis des services proposés et sa demande en nouveaux services ont été étudiées. Pour chacune d'entre-elles, quatre indicateurs (situation d'endettement, surface battue, nombre d'adhérents et rendement moyen de la dernière campagne) ont aussi été relevés.

## **2.5 PRÉSENTATION DES ZONES D'ÉTUDE**

### **2.5.1 AU NIVEAU DU DIAGNOSTIC DE GESTION SOCIALE DE L'EAU**

La zone d'étude est comprise dans la zone de Molodo, l'une des cinq zones de l'Office du Niger. Elle correspond à la partie Nord du casier-Sud de Molodo, dans la mesure où celui-ci s'étend au sud jusqu'au point A sur la rive Ouest du Fala (Illustration 2). La zone de Molodo est caractérisée par une grande pauvreté, un taux d'éviction important et des possibilités de diversification agricole peu importantes.

Elle comprend trois mailles hydrauliques indépendantes, classées en fonction de leur source d'approvisionnement en eau :

- *la maille fala* : la zone d'étude comprend la partie Nord de cette maille hydraulique qui s'étend jusqu'au point A sur la rive Ouest du fala. Le reste de cette maille est composée principalement de hors-casiers à l'exception du partiteur de Boh.
- *la maille distributeur de Molodo* : la zone d'étude comprend l'ensemble de cette maille
- *la maille canal principal de Molodo* : la zone d'étude s'arrête à la limite Nord du casier-Sud. Cependant, le canal principal de Molodo alimente aussi les casiers central et Nord de Molodo.

Ces trois mailles sont aussi distinctes par leur mode d'aménagement :

- *la maille fala* est une zone aménagée récemment en 2002 sous un mode participatif où les agriculteurs ont pris en charge le creusement du réseau tertiaire
- *la maille distributeur* de Molodo est ancienne mais elle a été réaménagée en 2001 par la SATOM sous un mode clefs en main
- *la maille canal principal de Molodo* est elle une zone anciennement aménagée

Elle comprend aussi 12 villages répartis sur 7 partiteurs. Ces villages peuvent être classés en trois catégories selon leur histoire:

- *les villages pré-existants à l'Office du Niger* (Molodo I et Manialé)
- *les villages colons créés par l'Office du Niger* (Quinzambougou, Missira, Caticoura, Niaminani et Socourani)
- *les villages colons créés indépendamment de l'Office du Niger* (Bakayéwéré, Niafassi et Massabougou). Cependant, Bakayéwéré a été créé dans une zone d'extension des aménagements (à savoir au bout du partiteur M2) alors que Niafassi et Massabougou ont été créés à l'extérieur des extensions prévues.

Ces informations sont résumées dans le tableau suivant et par l'illustration 2.

**Tableau 2: Présentation de la zone où le diagnostic de gestion sociale de l'eau a été réalisé**

<b>Maille</b>	<b>Fala</b>	<b>Distributeur de Molodo</b>	<b>Canal principal de Molodo</b>
<b>Type</b>	Aménagement participatif en 2002	Réaménagée clefs en main en 2001 (SATOM)	Non réaménagée
<b>Partiteurs</b>	Niafassi Massabougou	MD 1 MD 2 MD3	M 1 M 2
<b>Villages</b>	Niafassi Massabougou	Molodo I Molodo II Niaminani Socourani Manialé	Molodo Centre Quinsambougou Missira Caticoura Bakayéwéré

Cette zone, malgré sa taille restreinte, présente une forte hétérogénéité, que se soit au niveau des aménagements où de l'histoire des villages. Cela est intéressant dans la mesure où certains résultats seront extrapolés à d'autres zone de l'Office du Niger dans le cadre du projet ASIrri. La position géographique des villages étudiés est présentée dans l'annexe 5.

### **2.5.2 POUR L'ANALYSE DES ORGANISATIONS PAYSANNES MEMBRES**

Les enquêtes ont été réalisées dans toute la zone de Molodo (casier-sud, centre et nord) dans les villages suivant: Fabacoura, Pando Camp, Yéréni, Diakiwéré, Cocody, Missira, Sibi, Kangaba, Niamina et Socourani. Les enquêtes ont concerné 12 OP dans la mesure où deux villages comprenaient à la fois une association villageoise et un groupement.

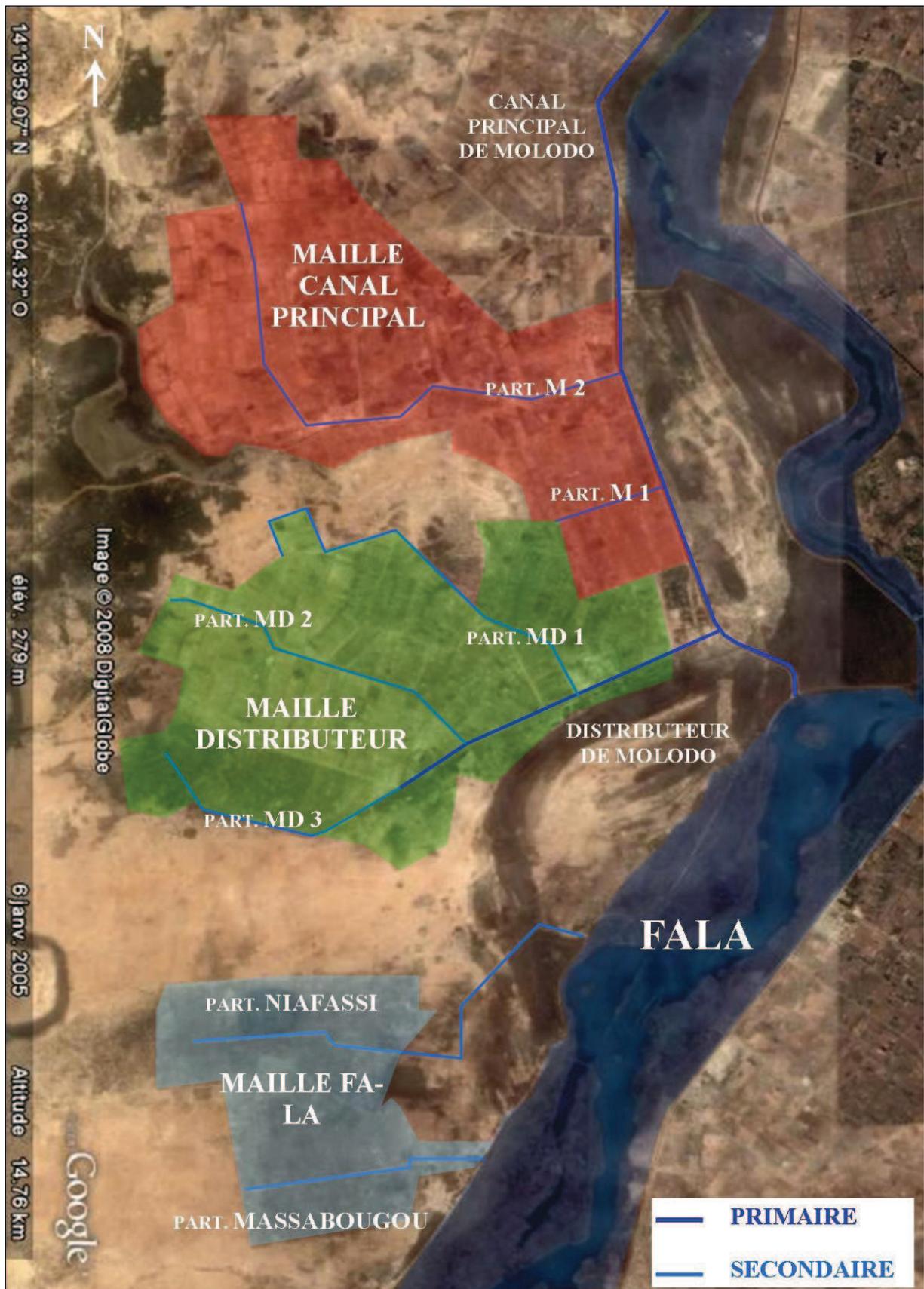


Illustration 2: Cartographie de la zone où le diagnostic de gestion sociale de l'eau a été réalisé

### **3 Diagnostic de gestion sociale de l'eau en vue de l'appui aux organisations d'entretien du réseau tertiaire...**

#### **3.1 ÉTAT DES LIEUX BIBLIOGRAPHIQUE SUR LE FONCTIONNEMENT DES ORGANISATIONS D'ENTRETIEN DU RÉSEAU TERTIAIRE**

##### **3.1.1 LA NAISSANCE DES ORGANISATIONS D'ENTRETIEN DU RÉSEAU TERTIAIRE**

Les OERT ont été mises en place par l'Office du Niger à partir de 1999 en vue de permettre le transfert des responsabilités de gestion des aménagements tertiaires vers les exploitants comme le stipulait le contrat-plan alors en vigueur. Avec le contrat-plan 2005-2007, le processus de création des OERT s'est accéléré avec la décision de créer 3000 OERT. Mais en réalité, 1577 ont été créées ; certaines ont bénéficié de quelques formations et très peu d'entre elles sont réellement fonctionnelles (BOSCMANN, 2008).

##### **3.1.2 LES ORGANISATIONS D'ENTRETIEN DU RÉSEAU TERTIAIRE: DES STRUCTURES À L'UTILITÉ RECONNUE MAIS AU FONCTIONNEMENT LIMITÉ**

La plupart des agriculteurs pensent que les OERT sont utiles pour l'entretien (VANDERSYPEN, 2007). Cela est corroboré par des enquêtes effectuées dans le cadre du Diagnostic participatif de gestion de l'eau réalisé à l'Office du Niger en 2006 par l'IRAM pour le compte de l'Office du Niger. En effet, il est possible d'y lire:

- « ...ils (les agriculteurs de Pando Camp) semblent très bien accueillir cet effort d'organisation en OERT ».
- « Il faut qu'on comprenne que c'est vrai que l'OERT est une innovation, une nouvelle chose, et que si l'on peut l'entretenir et bien nous investir cela pourra nous aider à résoudre de nombreux problèmes dans les jours à venir »...

Cependant, les différentes parties sont unanimes pour constater qu'à l'heure actuelle, les OERT restent peu fonctionnelles:

- « Un certain nombre d'OERT existent déjà dans le village mais ne sont pas encore réellement fonctionnelles malgré le fait qu'elles disposent déjà de récépissés et de règlements intérieurs précis »
- « A l'heure actuelle 343 OERT ont été créées à Molodo, mais il y a un blocage dû à des problèmes de fonctionnalité »

Nous pourrions continuer cette liste non-exhaustive car au niveau de l'Office du Niger, de la FCPS ou encore des chercheurs rencontrés, tous s'accordent pour reconnaître les problèmes dans le fonctionnement des OERT, notamment sur le plan institutionnel, ce qui est détaillé dans le chapitre suivant.

### **3.1.3 UNE MISE EN PLACE INSTITUTIONNELLE COMPLIQUÉE**

Vandersypen constate que **la structure des OERT est trop lourde et trop formelle**. Elle constate aussi que nombre d'entre-elles possèdent un bureau et un président mais qu'aucune d'entre-elles n'a de registre tenu à jour, de réunions régulières où une collecte de cotisations. Un schéma type a aussi été imposé et les agriculteurs ont été insuffisamment impliqués dans la mise en place des OERT. Cette vision est contestée par certains membres de l'Office du Niger qui déclarent que les statuts ont été élaborés de manière participative et que chaque statut est spécifique de l'OERT en question (*COLIN et PETIT, 2007*). Il existe aussi des problèmes dans l'obtention du récépissé nécessaire à l'existence officielle de l'association et donc à son fonctionnement notamment des points de vue juridique et financier. Cela entraîne l'impossibilité de mettre en place une trésorerie permettant de faire appel à des prestataires extérieurs.

De plus, il existe le projet de réunir les OERT au sein d'une fédération, ce qui n'a toujours pas été réalisé (*VANDERSYPEN et al., 2007, COLIN et PETIT, 2007*). Enfin, le fonctionnement des OERT est trop complexe et il n'y a pas de possibilités de sanction par association avec des structures externes car il existe un blocage psychologique à ce niveau là, notamment à cause de la police économique qui existait à l'Office du Niger avant sa création (*VANDERSYPEN et al., 2007*).

De plus, certains dénoncent des manques dans la diffusion des informations qui nuisent au développement des OERT dans certaines parties de la zone Office du Niger.

En résumé, les agriculteurs ne se sont jamais réellement appropriés ces organisations, ce qui compromet nettement leur capacité de fonctionnement.

### **3.1.4 DES FACTEURS CONTRAIGNANTS**

Le premier facteur cité est le nombre de non-résidents, à savoir les personnes qui cultivent une parcelle sur un arroseur mais qui ne résident pas dans le village. Cela pose des problèmes pour communiquer avec ces personnes et donc pour les convoquer en cas de besoin. Le nombre de non-résidents semble être très important sur certains arroseurs compromettant de fait le fonctionnement des OERT. Le manque de force physique est aussi évoqué dans la mesure où certains agriculteurs déclarent être à même d'effectuer le faucardage mais pas les travaux de curage et de rehaussement des canaux. La présence de trop nombreux animaux d'élevage qui détériorent les canaux à des vitesses élevées est aussi citée comme facteur aggravant. Enfin, des problèmes avec des pêcheurs qui posent leurs filets dans les arroseurs sont souvent évoqués (*COLIN et PETIT, 2007*).

## **3.2 RESTRUCTURATION ET DÉSTRUCTURATION DE L'OFFICE DU NIGER**

### **3.2.1 LA FIN DU VILLAGE COMME UNITÉ DE BASE À L'OFFICE DU NIGER?**

Le village a longtemps été l'unité institutionnelle fondamentale à l'Office du Niger dans la mesure où chaque village correspond à une partie du réseau hydraulique. Toutes les

personnes possédant des parcelles à l'intérieur de cette zone résidaient alors au sein du même village, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Cela facilitait énormément la résolution des conflits liés à l'eau grâce à la proximité géographique et à la pression sociale s'exerçant au sein des villages. De plus, si l'Office avait la volonté de réunir les irrigants d'un même arroseur, il était très aisé de le faire. Depuis la restructuration de l'Office du Niger, nombreux sont ceux qui s'interrogent sur le manque de cohérence des modalités d'attribution foncière (BOLY, 2008, DAVE, 2008) . De nombreuses parcelles sont en effet attribuées à des non-résidents ou à des doubles actifs. Ce processus constitue en conséquence un frein important au bon fonctionnement des OERT.

L'exemple le plus clair de ce manque de cohérence provient de l'extension des surfaces au bout du partiteur M2. Ces nouvelles parcelles sont en effet contiguës à celles du village de Bakayéwéré. Selon les règles traditionnellement utilisées à l'Office du Niger, les irrigants de Bakayéwéré sont prioritaires pour l'attribution de nouvelles parcelles et si il y a des terres restantes, elles peuvent être attribuées à des non-résidents. Dans le cas de cette extension, aucune parcelle n'a été attribuée aux habitants de Bakayéwéré, ce qui marque une rupture avec l'adéquation village/zone hydraulique observée jusque là dans la zone d'étude.

### **3.2.2 LA FIN DE LA « GRANDE FAMILLE » COMME UNITÉ DE PRISE DE DÉCISION?**

L'organisation traditionnelle des exploitations à l'Office du Niger est celle de la « grande famille » comportant d'une petite vingtaine à plus d'une centaine de personnes. Chaque famille a à sa tête un chef qui décide l'attribution annuelle des superficies entre les membres de la famille. Dans de rare cas, ce type d'organisation est encore présent mais de l'aveu de nombreux agriculteurs, la tendance est à la séparation familiale des superficies agricoles (Figure 2). Cela est principalement dû à l'arrêt du ré-échelonnement sur trois ans de la dette en cas de non-paiement de la redevance mais aussi à la volonté des ménages de s'émanciper. De nos jours, si un irrigant ne paye pas sa redevance en totalité il est simplement évincé de la totalité de ses parcelles. En réaction à cette modification, des familles ont pratiqué des séparations foncières. Cependant, ces séparations ont parfois été la cause de tensions au sein des familles. Avec cette individualisation, les pratiques d'entraide sont aussi en diminution, ce qui génère un contexte peu favorable à l'organisation collective nécessaire à la mise en place des OERT. De plus, cela a multiplié les interlocuteurs pour l'Office du Niger, ce qui complexifie les relations entre celui-ci et les irrigants.

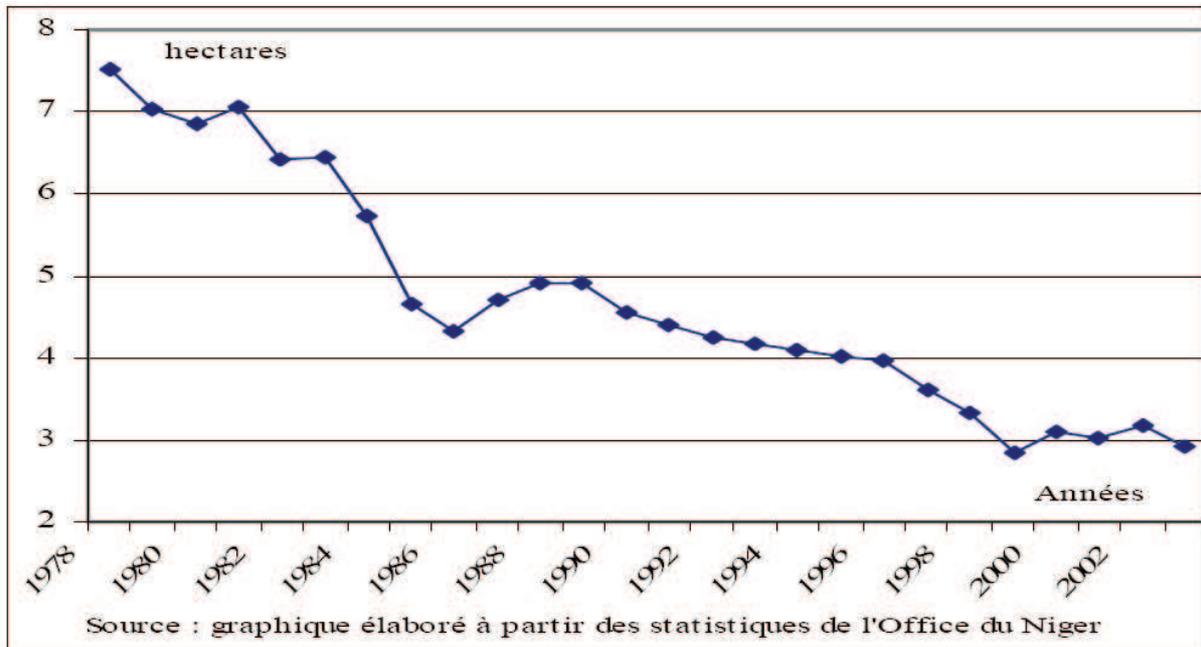


Figure 2: Évolution de la superficie moyenne annuelle cultivée en riz par famille (casiers et hors casiers, hivernage et contre saison), (Kebe et al, 2005)

Cette tendance est très bien illustrée par l'étude: « Politiques foncières et stratégies paysannes dans le nouveau contexte malien de libéralisation et de décentralisation » menée de 2005 à 2009 conjointement par l'Université Mandé Bukari de Bamako, l'Université Libre de Bruxelles ainsi que par l'Université Notre-Dame de la Paix de Namur. Elle démontre en effet que 56 % des exploitations de l'Office du Niger sont attributaires de moins de 3 hectares et qu'elles couvrent 21 % de la superficie totale rizicole. Parmi les 396 exploitations enquêtées dans les 6 zones de l'Office du Niger, 28 % ont connu une « vraie séparation familiale » du type de celle décrite précédemment. De plus, elle démontre qu'en 2006, 56% des exploitations étaient attributaires de deux parcelles ou plus du fait des transactions (achats, locations..) et de des attributions multiples au sein d'une même famille (DAVE, 2008).

### 3.2.3 LE TRANSFERT DE GESTION À L'OFFICE DU NIGER: MYTHE OU RÉALITÉ?

Depuis la restructuration de l'Office du Niger plusieurs organisations ont été créées devant permettre une plus grande implication des paysans dans les processus de décision:

- les *Associations Villageoises* (AV) suite à la libéralisation du marché du riz au milieu des années 80, devant assumer l'obtention du crédit à l'échelle des villages,
- les *Comités Paritaires de Gestion des Terres* (CPGT) en charge de l'attribution foncière,
- les *Comités Paritaires de Gestion du Fond d'Entretien du Réseau Secondaire* (CPGFE) en charge de l'entretien du réseau secondaire,
- et plus récemment les *Organisations d'Entretien du Réseau Tertiaire* (OERT).

Les paysans sont donc de nos jours théoriquement impliqués dans l'approvisionnement en intrants, la gestion du foncier ainsi que dans l'entretien des réseaux secondaire et tertiaire. A l'Office du Niger, diverses structures ont été mises en place pour impliquer les paysans dans les processus de décision relatifs aux facteurs majeurs de la production agricole.

Les associations villageoises sont les organisations qui existent depuis le plus longtemps dans la zone. Cette ancienneté entraîne le fait que leur niveau de fonctionnement est plus avancé que ceux des comités paritaires ou des OERT. Cependant, dans plusieurs villages des groupements villageois sont apparus, souvent à cause du souhait de certaines personnes de se regrouper en plus petit nombre suite à des situations d'endettement massif au sein des associations villageoises. Ces structures ont bénéficié, dès les années 80, de l'appui du projet ARPON qui les a dotées en batteuses, ce qui leur a permis de dégager un revenu propre et de pérenniser leur fonctionnement.

Le fonctionnement des comités paritaires est lui sujet à controverse (BOLY, 2008, COLIN et PETIT, 2007). Au niveau de l'attribution foncière, des cas comme celui du village de Bakayéré cité précédemment, permettent d'émettre des réserves sur la cohérence du mode d'attribution foncière actuel, tout du moins à Molodo.

Chaque année, l'Office du Niger réalise un budget prévisionnel. Selon les textes, la moitié du montant de la redevance doit être consacrée à l'entretien du réseau secondaire. En conséquence si le taux de recouvrement atteint 97 %, le taux de réalisation des travaux



Illustration 3: Drain secondaire commun au MD2 et au MD3 en juillet 2008

d'entretien prévus devrait être aussi de 97 %. Au niveau de la gestion du fond d'entretien du réseau secondaire, le bilan de campagne 2006-2007 fournit des informations assez troublantes sur le taux de réalisation de l'entretien périodique du secondaire: « Le taux de réalisation est de 29,42%. Ce taux faible s'explique par la lenteur des procédures de passation des marchés et également le manque de

ressource financière dans la quasi totalité des zones. **Ce taux n'évoluera pas, car après vérification il n'y a pas d'argent dans les comptes.** ». Pourtant l'Office du Niger déclare avoir perçu cette année-là 95% de la redevance... En outre, les observations faites sur le terrain, font réfléchir sur l'efficacité de tels comités (Illustration 3). Au niveau du réseau tertiaire, les OERT sont censées organiser l'entretien du réseau tertiaire. Dans la zone de

Molodo-Sud, cependant, l'entretien du réseau tertiaire est dans l'immense majorité des cas négligé. L'enherbement excessif (Illustration 4), la dégradation des cavaliers, la présence de résidus de récoltes, de filets de pêche peuvent être très facilement observés tant ils sont fréquents.



*Illustration 4: Arroseur 3g du partiteur MD2 en juillet 2008*

L'Office du Niger et les irrigants se renvoient donc la balle, chacune des parties accusant l'autre de ne pas correctement effectuer l'entretien, ce qui mène à une situation de blocage et à une dégradation accélérée du réseau hydraulique aux niveaux secondaire et tertiaire (la présente étude n'a pas récolté d'informations sur le réseau primaire).

En conclusion, les structures existantes sont bien pensées (avec un transfert à différents niveaux en fonction des domaines) et devraient permettre des relations harmonieuses entre l'Office du Niger et les irrigants. Seulement, le décalage existant entre le développement institutionnel et le fonctionnement réel de ces structures compromet souvent l'harmonie entre les deux parties. De plus, aucune structure n'a été mise en place pour répondre au besoin de formation présent dans la zone Office du Niger. Ce transfert est donc partiel car toutes les fonctions de l'ancien Office et particulièrement la formation n'ont pas été reprises..

### **3.2.4 RÉHABILITATION ET RÉATTRIBUTION FONCIÈRE...**

Depuis l'augmentation du nombre de projets à l'Office du Niger au milieu des années 80, les réhabilitations se sont multipliées. A première vue, le fait de réhabiliter un périmètre ne peut être que bénéfique pour les irrigants qui possèdent une parcelle dans la zone réhabilitée.

Cependant, sur le terrain, deux critiques majeures apparaissent vis-à-vis des réhabilitations: la qualité de celles-ci et les réattributions qui vont parfois de pair avec les réhabilitations. Sur les partiteurs MD1, 2 et 3, par exemple, la qualité de la réhabilitation a maintes fois été critiquée. Le principal grief concerne les arroseurs. En effet, au lieu de procéder au re-creusement des arroseurs, l'entreprise a procédé au réhaussement des cavaliers. Cependant, la terre nécessaire à ce travail a été prélevée dans les parcelles attenantes et les irrigants ont dénoncé le fait qu'ils aient dû combler ces fossés suite au départ

de l'entreprise. Enfin, pour nombre d'entre-eux, les réhabilitations ont amélioré les possibilités de drainage mais très peu modifié la qualité de la fourniture en eau.

Mais c'est certainement les pratiques de réattributions foncières qui accompagnent parfois les réhabilitations qui peuvent être sources de tensions sociales dans les villages et qui illustrent bien la complexité de la situation foncière à l'Office du Niger. En effet, les transactions foncières, même si elles sont théoriquement interdites à l'Office du Niger, sont couramment pratiquées (DAVE, 2008). Des personnes peuvent donc augmenter leur superficie par l'achat de permis d'exploitation. En cas de réhabilitation, chaque village doit choisir quelle méthode d'attribution foncière il va adopter: le statu-quo (pas de modification des superficies) où la réattribution. En cas de réattribution, certaines personnes peuvent donc être dépossédées sans dédommagement pour les terres qu'elles ont achetées.

Dans le cas du village de Niaminani, à la suite de la réhabilitation, l'Office a demandé au village de décider des modalités de réattribution. Cependant, à cause des rivalités existantes entre l'association villageoise et le groupement, la discussion fut très compliquée mais ils tombèrent d'accord pour attribuer 0,25 hectare aux personnes de plus de 15 ans. L'Office ignore leur décision et leur attribua finalement 0,18 ha par personnes de plus de 15 ans et attribua les surfaces restantes à des non-résidents. Dans ce cas précis, la réhabilitation eut pour conséquences de vives tensions au sein du village ainsi qu'une dégradation des relations avec l'Office liée à la diminution des superficies allouées au village.

En conséquence, même si les réhabilitations apportent un bénéfice au niveau hydraulique, elles ont des conséquences sociales importantes qui sont souvent peu étudiées ou prises en considération dans les études de pré-projet.

### 3.2.5 NIVEAU DE REDEVANCE ET QUALITÉ DU SERVICE HYDRAULIQUE...

Malgré sa petite taille, la zone d'étude a révélé plusieurs cas d'incohérence dans l'adéquation entre le niveau de redevance payé à l'Office du Niger et la qualité du service hydraulique. Les tarifs correspondant aux différents niveaux d'aménagement sont résumés dans le tableau suivant<sup>1</sup>:

**Tableau 3: Grille des tarifs pour les différents types d'aménagement**

Classe	1	2	3
<b>Tarif (FCFA)/ha/saison</b>	67 000	57 000	47 000
<b>Type</b>	Réaménagée	Non-réaménagée	Hors-casier
<b>Approvisionnement</b>	Garanti	Garanti	Aléatoire
<b>Drainage</b>	Oui	Oui	Non

Même si la grille tarifaire est en apparence très simple, de nombreux cas de non-respect de ces règles ont pu être observés. Par exemple, la bande de hors-casiers prenant l'eau

<sup>1</sup> Le tarif de la culture de contre-saison est de 5000 FCFA/ha

sur le drain M2 et ne disposant pas de système de drainage est tarifée en classe 2. Le partiteur de Massabougou était initialement facturé en classe 1 mais après un dysfonctionnement avéré du réseau de drainage, il fut déclassé. L'arroseur indépendant de Missira, bâti par les paysans est tarifé en classe 2 même si les parcelles ne disposent pas de réseau de drainage. La même situation se retrouve à Bakayéwéré.

En outre, certains non-résidents ont déclaré s'acquitter de redevances d'un montant supérieur aux tarifs en vigueur.

### **3.2.6 UNE SITUATION PRÉOCCUPANTE À MOLODO-SUD**

Les transformations sociales en cours au niveau des familles et des villages, certaines incompréhensions au niveau des modalités d'attribution foncière et de la tarification en vigueur alliées à une représentation peu efficace des paysans au niveau des structures de décision constituent une situation préoccupante.

En outre, la population de l'Office du Niger a très fortement augmenté au cours de ces deux dernières décennies. En contrepartie, les surfaces irriguées n'ont pas connu la même expansion ce qui a conséquemment augmenté la pression foncière sur les terres irriguées. Même si les rendements ont augmenté, de nombreux acteurs affirment que cette augmentation ne compense pas l'augmentation de population. En conséquence, certaines exploitations ne sont même plus autosuffisantes en céréales mais la pratique de la contresaison leur permet parfois de compenser ce déficit en générant un revenu supplémentaire.

Un autre facteur moins fréquemment cité dans la littérature est la saturation des terres sèches. En effet, dans la zone d'étude, plusieurs villages (Massabougou, Niafassi, Manialé, Socourani, Niamina et Bakayéwéré), d'ailleurs situés en périphérie des terres aménagées, ont des terres villageoises quasi-exclusivement consacrées à la culture du mil. C'est la chefferie traditionnelle qui est en charge de l'attribution de ces superficies. Dans tous les villages cités ci-dessus, il n'y a plus de terres disponibles aujourd'hui. Les cultures sèches, qui constituent une variable de compensation aux aléas de la production rizicole, sont donc impossible à pratiquer pour de nombreux nouveaux arrivants.

Certaines situations peuvent déboucher sur de véritables conflits. Le principal facteur de dépôt de plaintes à la gendarmerie de Niono est le foncier. Souvent pour des conflits entre les irrigants, l'absence de cadastre ne facilitant pas leur résolution. Cependant, la chose la plus préoccupante est la montée de la violence dans les conflits, violence de plus en plus relatée par la presse Malienne.

En illustration, *L'Essor*, dans un article au sujet des évictions à l'Office du Niger du 22 Août 2005 affirmait: « En effet, les expulsés ont engagé, actuellement, une stratégie de la peur à l'égard des nouveaux attributaires des parcelles. Ils se promènent avec des coupe-coupe, machettes et gourdins pour menacer de mort les nouveaux installés ». Plus récemment, un conflit sur des vergers entre des habitants de Niono et l'Office du Niger a entraîné une manifestation contre la politique foncière de l'Office du Niger qui a dégénéré en affrontement entre les agriculteurs et les forces de l'ordre qui procédèrent à plusieurs interpellations (*Nouvel horizon*, 2008).

Ces articles révèlent bien une situation préoccupante notamment à cause d'une incompréhension grandissante entre les irrigants et l'Office du Niger qui, si elle perdure, pourrait compromettre le « développements harmonieux » de l'Office du Niger...

Enfin, avec 66 % de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté, la zone de Molodo connaît une pauvreté supérieure à la moyenne nationale malienne qui est de 56 %<sup>2</sup>.

### **3.3 UN CONTEXTE TRÈS DÉFAVORABLE À LA MISE EN PLACE DES ORGANISATIONS D'ENTRETIEN DU RÉSEAU TERTIAIRE**



*Illustration 5: Diguettes érigées dans le réseau de drainage tertiaire pour éviter le reflux (théoriquement amont en haut et aval en bas)*

Cette étude démontre que les facteurs de non fonctionnement sont bien plus nombreux et diversifiés. Le non fonctionnement des OERT, phénomène souvent constaté mais rarement étudié, fait apparaître la complexité de la situation dans la zone de Molodo-Sud et les précautions à prendre pour la mise en place d'un appui à ces structures. Dans cette partie, ces facteurs ont été séparés en trois groupes: ceux relatifs à l'Office du Niger, ceux concernant les irrigants et ceux liés au réseau tertiaire.

#### **3.3.1 AU NIVEAU DE L'OFFICE DU NIGER**

Les difficultés contextuelles principales imputables à l'Office du Niger sont :

- *la qualité des aménagements et particulièrement du système de drainage*

« L'absence d'un réseau de drainage efficace reste une des carences majeures dans la conception du réseau hydraulique de l'Office du Niger. L'évacuation de l'eau excédentaire s'effectue vers les cuvettes et dépressions périphériques. Le développement de ces zones d'eau stagnantes contribue à l'élévation du niveau de la nappe phréatique. Les sols des casiers sont gorgés d'eau, la nappe est sub-affleurante. C'est l'une des causes majeures qui explique l'apparition récente de processus de salinisation et d'alcalinisation des sols. En outre, un début d'hivernage un peu brutal peut envoyer en quelques heures des centaines d'hectares de pépinières et de parcelles fraîchement repiquées » (BRONDEAU F., 2008)

---

2 Source: République du Mali



*Illustration 6: Adduction d'une vanne guillotine à une vanne à masque par manque de niveau d'eau en bout du partiteur MD 2*

C'est tout à fait vrai à Molodo-Sud. En effet, l'un des problèmes principal au niveau hydraulique à Molodo-Sud est l'engorgement du réseau de drainage. Les drains secondaires et les drains primaires débouchent sur des bas-fonds qui peuvent se remplir très vite au cours de la saison humide. Ce phénomène est aussi accéléré par la pratique de la contre-saison qui freine la diminution du niveau d'eau

dans ces bas fonds au cours de la saison sèche. A partir du moment où l'eau atteint un certain niveau, elle reflue jusque dans le réseau tertiaire, ce qui peut provoquer l'inondation des parcelles de bas-fonds. En outre, des problèmes de nivellement important ont été observés principalement au niveau du partiteur M2 non réaménagé. De plus, les partiteurs sont eux-aussi parfois mal aménagés (Illustration 6).

Cependant, le cas le plus étrange reste certainement le partiteur de Massabougou où le drain secondaire ne débouche nulle part et a une côte plus élevée que celle du partiteur en plusieurs endroits, ce qui le rend inutilisable. Cela contraint aussi certains agriculteurs à ériger des barrages dans les drains tertiaires pour éviter l'inondation en cas cas de pluie (Illustration 5).

- *le nombre et les moyens mis à disposition des agents de terrain*

Les trois aiguadiers (salariés de l'Office du Niger) du casier-sud ne peuvent pas effectuer le travail qui leur est effectivement demandé car leurs zones d'affectation sont de superficies trop importantes et que le carburant est insuffisamment pris en charge. Tous trois se plaignent de leurs conditions de travail et affirment qu'avec les moyens à leur disposition ils ne peuvent réaliser le travail de terrain qui leur est théoriquement demandé.

- *les modalités de dégrèvement*

C'est la principale cause de griefs vis-à-vis de l'Office du Niger que l'étude a révélée. Les modalités de dégrèvement sont en effet rarement respectées. Plus particulièrement, en cas de débordement du réseau secondaire, il est anormal que les agriculteurs ne soient pas dégrévés voire même dédommagés. De plus, la qualité de l'aménagement de la parcelle ainsi que l'entretien du réseau tertiaire ne sont pas suffisamment pris en compte. (BOLY F., 2008)

- *les incohérences de l'attribution foncière (Cf 3.2.4)*

En conclusion, l'ensemble de ces facteurs favorise une situation d'incompréhension voire d'insatisfaction des agriculteurs vis-à-vis de l'Office du Niger. Dans ce contexte, le transfert de gestion de l'entretien du réseau tertiaire est affecté par cette incompréhension. A l'extrême, certains agriculteurs ont déclaré ne pas vouloir faire fonctionner leur OERT simplement parce que l'initiative provenait de l'Office du Niger et qu'ils se déclaraient réfractaires à tout ce qui pouvait venir de là.

### **3.3.2 AU NIVEAU DES IRRIGANTS**

Au niveau des irrigants, les facteurs suivants ont été constatés :

- *des manques au niveau de la vulgarisation agricole et de l'alphabétisation*

C'est certainement le problème majeur dans la zone de Molodo-Sud. La riziculture irriguée est une culture technique et exigeante. D'une part, l'immense majorité des agriculteurs présents dans la zone n'ont pas une connaissance suffisante des pratiques culturales relatives au riz irrigué. En effet, la riziculture irriguée n'est pas une culture traditionnelle au Mali et les agriculteurs sont insuffisamment informés de part l'absence de structures de vulgarisation agricole efficaces.

D'autre part, l'analphabétisme étant très présent dans la zone, il limite gravement la capacité d'accès à l'information. Nous ne disposons malheureusement pas d'informations précises sur la zone Office du Niger à ce sujet mais l'analphabétisme au Mali reste beaucoup plus présent dans les zones rurales que dans les zones urbanisées. Par ailleurs l'importance de la maîtrise de la lame d'eau dans l'élaboration du rendement est quasi-systématiquement minimisée par les agriculteurs pour qui l'accès aux engrais et aux bœufs de labour constitue les conditions suffisantes pour l'obtention de hauts rendements. Dans ce contexte, la mise en place des OERT apparaît difficile car peu d'agriculteurs ont conscience de l'impact du mauvais entretien sur les rendements, à travers le manque de maîtrise du niveau d'eau.

- *le manque d'équipement et la décapitalisation*

Suite au projet ARPON, l'immense majorité des agriculteurs de la zone ont eu accès à des bœufs de labour ainsi qu'à une charrue. Cependant, au jour d'aujourd'hui, on peut estimer à environ 30 % la proportion de familles équipées en bœufs de labour. Cela compromet souvent les rendements et le revenu des agriculteurs en ne leur permettant pas de repiquer à la période propice agronomiquement et en les contraignant à récolter à une période où le prix du riz est très faible et souvent insuffisant pour dégager un revenu convenable. Cette instabilité ne leur permet souvent pas d'avoir une vision durable de leur système de production et donc de s'impliquer dans l'entretien du réseau.

En ce qui concerne la décapitalisation, l'étude de Marsan et Sall réalisée en 2008, donne un éclairage intéressant sur le processus de décapitalisation en cours à l'Office du Niger:

« Entre les campagnes d'hivernage 2008/2009 et 2007/2008, on note une baisse des superficies emblavées de l'ordre de 3 %. Cette baisse intervient dans un contexte de subvention des intrants et de relance de la filière par l'État dans le cadre de l'initiative riz. Elle traduit la situation du riz au niveau des exploitations.

Près de 45 % des exploitations sont endettées pour des intrants ou des équipements depuis plus de 5 ans. Environ 50 % des exploitations ont évolué vers des niveaux d'équipements plus faibles entraînant du coup une décapitalisation en bœufs de trait et en équipement. 34 % de ces exploitations sont dans cette situation par défaut de paiement de la redevance, 10 % à cause de séparations qui n'ont pas bien marché et qui ont abouti à un évincement et/ou à une décapitalisation.

Seules 6 % des exploitations ont progressé en passant de type sous équipés à des types équipés. Cette situation s'est produite dans le cadre de regroupements familiaux ou grâce à l'octroi de crédits d'équipements et de bœufs de labour. 47 % des exploitations ont un attelage complet....

Les financements sont exclusivement destinés aux intrants du riz et principalement en hivernage. Les frais de repiquage sont donnés au compte goutte et au moment de notre passage certains exploitants ne savaient pas s'ils allaient en bénéficier ou pas... Le financement des équipements est devenue presque introuvable. Les institutions financières avangent l'absence de ressources longues pour les couvrir ...

Près de 60 % des exploitations ne sont pas auto suffisantes en riz. Les rendements observés dans la zone sont relativement faibles ; en moyenne ils sont de 3421 kg par hectare en hivernage 2007/2008. »

- *la difficulté d'accès au crédit*

La zone de Molodo dans son ensemble est malheureusement réputée pour ses difficultés de remboursement. Cela compromet souvent l'accès au crédit intrants, parfois pendant plusieurs années consécutives, et les crédits équipement à moyen termes sont très rarement octroyés. De même que pour le paragraphe précédent, cela peu freiner les velléités d'implication dans l'entretien du réseau tertiaire.

- *le mauvais aménagement des parcelles*

Dans la zone de Molodo, les parcelles sont souvent mal aménagées. Pourtant le projet ARPON avait développé tout une gamme d'outils adaptés et spécifiques concernant les techniques de planage des parcelles. Ces outils sont malheureusement peu utilisés aujourd'hui.

Cependant, le planage n'est pas suffisamment pris en compte au cours des aménagements et la qualité et la longueur des diguettes ne permet pas une bonne maîtrise de l'eau dans de nombreux cas. De plus, le manque de bœufs de labour ainsi que la diffusion des pratiques de maraîchage de contre-saison ne fait qu'aggraver le phénomène.

- *la légitimité du chef arroseur:*

De nombreux chefs arroseurs se plaignent de leur manque de légitimité. En effet, le mode de désignation de nombre d'entre-eux restent assez flou. Autant il est vrai que pour certains arroseurs des réunions ont été effectuées avec la majorité des irrigants qui ont procédé à la désignation de leur chef, autant on trouve des modes de désignation peu cohérents:

- certains chefs arroseur ont été désignés en leur absence
- certains ont été désignés car ils étaient les seuls irrigants d'un arroseur présent à la réunion organisée par l'Office
- certains ont été désignés alors qu'ils ne possédaient plus de parcelles sur l'arroseur en question par manque de mise à jour des rôles.

De plus, en cas de décès ou d'éviction du chef arroseur, il est rare que de nouvelles réunions soient organisées pour désigner le nouveau chef arroseur. Il est alors évident que certains chefs arroseurs n'ont ni l'autorité voire la légitimité à assumer leur fonction. Pour que ces personnes puissent assumer la fonction qui leur est théoriquement assignée, les modalités de désignation doivent être revues dans de nombreux cas.

- *l'insuffisante utilisation de la fumure organique*

Même si ce problème est présent dans toute la zone Office du Niger, la grande pauvreté présente dans la zone de Molodo-Sud entraîne l'absence fréquente d'animaux d'élevage sur les exploitations et donc un accès très réduit à ce mode de fertilisation. Les modalités de pâtures des résidus de récolte n'ont pu être étudiées car l'étude s'est déroulée en hivernage. Cependant, la disparité des dates de repiquage et la systématisation de la pratique de la contre-saison rend cette pratique de plus en plus difficile.

- *une fragmentation des superficies et une dissolution des liens familiaux (Cf 3.2)*

Cette tendance a peu à peu transformé le fonctionnement social des exploitations et fortement compromis l'autorité du chef de famille. Cette individualisation des superficies et des stratégies a fragilisé les pratiques d'entraide familiale qui auraient pu permettre de minimiser l'impact d'une mauvaise année sur la décapitalisation.

- *une méconnaissance évidente des OERT*

Dans la zone de Molodo, le terme: « OERT » est très méconnu, les irrigants se référant plutôt au terme de: « comité ». Cela pose le problème d'un manque de communication mais aussi et surtout de difficultés de l'appropriation d'une structure dont le nom est en français, langue très rarement parlée par les irrigants. De plus, les statuts sont aussi rédigés en français ce qui rend leur compréhension très difficile.

L'ensemble de ces facteurs freinent la mise en place de structures d'organisation collective comme les OERT en favorisant les comportements individualistes. De plus, la forte instabilité régnant dans la zone et les risques d'éviction rendent difficile l'appropriation des infrastructures hydrauliques par les agriculteurs.

### **3.3.3 AU NIVEAU DU RÉSEAU TERTIAIRE**

Au niveau du tertiaire les facteurs suivant se sont révélés comme étant des freins à la mise en place des OERT :

- *un entretien historiquement effectué sous la contrainte*

Avant la libéralisation du marché du riz à l'Office du Niger, le riz n'était payé en totalité à l'agriculteur qu'après entretien de la partie du réseau tertiaire attenante à sa parcelle et obtention d'un certificat délivré par un employé de l'Office du Niger. L'entretien à l'Office du Niger s'est donc très longuement effectué sous une contrainte économique. La fin de ce système a entraîné un laisser-aller important à ce niveau. Ce laisser-aller peut devenir problématique dans la mesure où certains drains tertiaires n'ont pas été curés depuis plus de 15 ans...

- *des canaux parfois surdimensionnés*

La zone de Molodo-Sud est pour une grande partie aménagée de longue date. La comparaison de ces aménagements avec les aménagements récents laisse clairement apparaître le surdimensionnement des partiteurs et des arroseurs. Cela est dû à la volonté de l'époque d'utiliser l'effet réservoir des canaux pour simplifier la gestion de l'eau. Cependant, après la restructuration de l'Office du Niger, la diminution du personnel, le transfert de l'entretien du réseau tertiaire aux agriculteurs et un nouveau contexte de volonté d'économie de l'eau ce surdimensionnement est devenu un problème. Il serait donc cohérent de le prendre en compte au cours des réhabilitations et pour les extensions à venir.

Ceci étant dit, dans à Molodo-Sud, dans un contexte de gestion de l'eau en laisser faire, (sans tours d'eau, sans vannes à la prise ou encore sans vannes cadenassées dans de nombreux cas quand elles existent), les canaux peuvent être en mauvais voire même en très mauvais état

sans que cela compromette l'accès à l'eau de la majorité des irrigants. Après un certain temps, la remise en état de ces canaux très dégradés est quasi-impossible manuellement et demande une intervention mécanique, chose impossible dans la mesure où aucune OERT ne possède de trésorerie et que l'Office du Niger refuse, à juste titre, d'intervenir.

- *les problèmes relatifs aux animaux d'élevage*

Les traversées de troupeaux et la pâture des animaux de labour au bord des canaux sont souvent citées comme un des facteurs majeurs de dégradation du réseau hydraulique. A Molodo-Sud cependant, ce facteur semble être problématique sur certains endroits très localisés. Le fait que les mairies soient responsables de la gestion des conflits entre l'agriculture et l'élevage itinérant rend souvent la résolution de ces conflits difficile car elles manquent de moyens, les éleveurs concernés sont itinérants et les agriculteurs se réfèrent principalement à l'Office du Niger.

- *les problèmes liés aux pêcheurs*

Ce point est très complexe. En effet, certains accusent les pêcheurs d'empêcher l'écoulement par la pose de filets et de nasses mais certains reconnaissent aussi que les pêcheurs peuvent aussi parfois pratiquer le faucardage de certaines parties des canaux qui sont trop obstruées et qui empêchent le passage des poissons. Dans l'ensemble, même si les nasses et les filets sont fréquents, ce facteur semble toutefois assez minime à Molodo-sud. De plus, les observations de terrains révèlent que l'enherbement des canaux semble beaucoup plus préoccupant que la présence de filets ou de nasses.

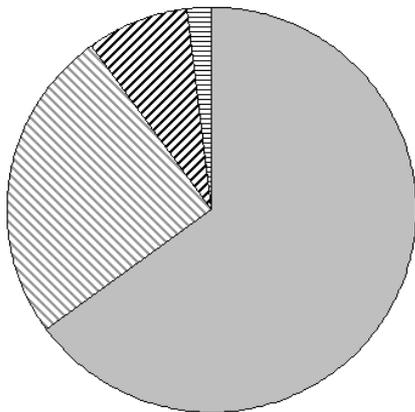


Figure 3: Répartition géographique des irrigants

Cette étude confirme certains résultats officiels avec 35% de non-résidents. Cependant, ce pourcentage est à nuancer car seulement 10% d'entre-eux résident en dehors du casier-sud de Molodo et 2 % en dehors de l'Office du Niger. (Échantillon 446 personnes sur 34 arroseurs).

Le terme de non-résident est donc à nuancer. 71,8 % de ceux-ci résident dans le casier sud dans un rayon de 5 à 10 km, 22,4 % à l'Office du Niger mais en dehors du casier-sud et 5,8 % en dehors de l'Office du Niger. Selon ces résultats, seulement un irrigant sur 50 réside

- *les non-résidents*

C'est un des arguments les plus récurrents pour expliquer le non fonctionnement des OERT. Le non-résident est celui qui cultive une parcelle sur un territoire villageois (chaque arroseur étant affilié à un village) mais qui ne réside pas dans le village.

en dehors de l'Office du Niger (principalement à Ségou et à Bamako). L'argument courant selon lequel ces non-résidents « lointains » seraient l'une des causes principales de non-fonctionnement des OERT n'est donc pas corroboré par cette étude. Il faut toutefois revenir sur la proportion de la surface totale irriguée par l'arroseur possédée par ces non-résidents, sur la place que sa parcelle occupe sur l'arroseur et sur le statut social de celui-ci. En exemple, sur un arroseur l'entretien pose des problèmes insolubles car un non-résident de Bamako, au statut social élevé possède trois hectares en début d'arroseur correspondant à 300 m de longueur d'arroseur et il refuse d'entretenir car avec sa position amont il a accès à l'eau. Dans d'autre cas on trouve des non-résidents situés en bout d'arroseur possédant de petites surfaces et dans ces cas-là, force est de constater que quand ils sont cités comme causes de non fonctionnement de l'OERT, ils peuvent être considérés comme des boucs-émissaires.

Cependant, il semble exister des arroseurs où cette proportion de non-résidents « lointains » est particulièrement importante comme à Molodo-centre, selon les dires de l'aiguadier. Ces arroseurs n'ont malheureusement pas pu être étudiés lors de cette étude.

Il apparaît aussi que l'autorité du chef arroseur quoique très variable s'exerce quasi exclusivement dans le village où il réside et que dans de nombreux cas il ne possède pas de moyen de déplacement suffisant pour exercer sa fonction en dehors de son village, même si la grande majorité des non-résidents habitent dans les villages alentours.

- *la diffusion rapide des cultures de contre-saison et le non-respect du calendrier cultural*

De bonnes pratiques au niveau de l'entretien nécessitent une vidange du canal, théoriquement annuelle. Cependant, cela n'est quasiment jamais pratiqué. En effet, de part le manque de coordination sur les arroseurs qui peut aller jusqu'à plus de 4 mois pour le repiquage de la culture de saison et la pratique généralisée de la contre-saison, il est devenu quasiment impossible de vidanger les arroseurs. Cela rend l'entretien fort compliqué dans de nombreux cas.

Tous ces facteurs ne font que s'ajouter aux facteurs cités précédemment pour constituer un contexte défavorable à la mise en place des OERT et cela à plusieurs niveaux. Pour faciliter l'accès à ces paramètres pour le projet, un tableau a été élaboré (Tableau 4). Il résume cette partie tout en proposant un point de vue un peu différent. Les facteurs ont été classés par thèmes (hydro-agricoles, fonciers, historiques et sociaux). De plus, la zone Office du Niger a été subdivisée en quatre sous systèmes :

- *macro-système*: Etat, Office du Niger, zones et casiers
- *méso-système*: villages, partiteurs et comités paritaires
- *micro-système*: arroseurs et OERT
- *individu*

Le croisement de ces deux points de vue permet de révéler les possibilités d'action pour le projet ASIrri.

<b>Facteurs de non-fonctionnement des OERT</b>					
<b>Niveaux d'intervention possibles</b>					
	<b>MACRO-SYSTEME</b>	<b>MESO-SYSTEME</b>	<b>MICRO-SYSTEME</b>	<b>INDIVIDU</b>	
<b>HISTORIQUES</b>	Impact de la restructuration	<i>État, Office du Niger, Zone, Casier</i>	<i>Village, Chef de village, Comités paritaires</i>	<i>Arroseur, Chef arroseur, OERT</i>	<i>Parcelle, Chef de famille</i>
	Politique de transmigration	<b>Réseau primaire</b>	<b>Réseau secondaire</b>	<b>Réseau tertiaire</b>	<b>Réseau quaternaire</b>
	Type de village (colon, pré-existant, hors-casier...)			<b>Fréquence des évictions</b>	Date d'arrivée
<b>HYDRO-AGRICOLES</b>	Adéquation niveau redevance / qualité du service		<b>Fonctionnement du CPGFE</b>	<b>Largeur de l'arroseur</b>	<b>Stabilité du rendement</b>
	<i>Maîtrise de l'eau</i>	État du réseau primaire	<b>Distributeurs et drains secondaires</b>	<b>Nivellement</b>	<b>Planage</b>
	<i>Gestion de l'eau</i>	Sur-consommation	Secondaire toujours en eau	<b>Non respect du calendrier agricole</b>	<b>Manque de moyens</b>
		Les terres appartenant à l'état	<b>Existence de terres villageoises et statut de ces terres</b>	<b>Disparité des superficies entre les individus</b>	Superficie par famille
<b>FONCIERS</b>	Existence d'un marché foncier		<b>Fonctionnement du CPGT</b>	Proportion de non-résidents	Nombre d'ilôts
	Politique d'extension des superficies		<b>Répartition spatiale des superficies de contrasation</b>	<b>Proportion d'évictions</b>	Fertilité naturelle des sols
			<b>Impact des réhabilitations sur le foncier</b>		Altitude de la parcelle
<b>SOCIAUX</b>			Fonctionnement de l'AV et nombre d'OP existantes		<b>Manque de formation</b>
	<i>Lien social</i>	Manque de lien social et de communication	<b>Conflit de générations et destruction sociale</b>	<b>"Histoires de village"</b>	Réseau
	<i>Autorité</i>	<b>De l'Office du Niger</b>	<b>Du chef de village</b>	<b>Du chef arroseur</b>	<b>Du chef de famille</b>
<i>Relation Office/Irrigants</i>	Fonctionnement de l'Office	<b>Relations village / Office notamment dégrévement</b>	<b>Prise en compte des requêtes</b>	<b>Perception de l'Office du Niger</b>	

**Tableau 4: Tableau récapitulatif des causes de dysfonctionnement des OERT**

### 3.4 LES ORGANISATIONS D'ENTRETIEN DU RÉSEAU TERTIAIRE ONT ÉTÉ MISES EN PLACE À LA VA-VITE SANS PRENDRE EN COMPTE LE CONTEXTE

Le processus de mise en place des OERT est difficile à interpréter. En effet, il a été initié par des structures extérieures à l'Office du Niger. Celui-ci semble avoir été contraint de suivre ces recommandations. Dans la zone de Molod-sud, il a adopté une approche comptable dans la mesure où la direction de zone affirme avoir créé une soixantaine d'OERT mais elle ne dispose d'aucune liste récapitulative, nombre d'entre elles n'ont pas payé pour l'obtention du récépissé nécessaire à leur existence officielle et d'autres encore ont payé mais n'ont jamais reçu le récépissé. La direction de zone n'a jamais mis à jour les listes des membres du bureau ce qui fait que certains sont décédés ou sont partis mais ils figurent encore sur les listes. Sur le terrain, seul le chef arroseur est connu et la majorité des personnes interrogées ne connaissent même pas le terme : « OERT ». En résumé, les OERT n'existent pas dans de nombreux cas et même si elles existent, elles ne sont pas fonctionnelles.

Au même titre que la gestion de l'eau s'effectue selon le mode de laisser faire, le processus de création des OERT n'a jamais été réellement soutenu dans la durée. Si l'on se réfère aux principes d'Orstrom sur le façonnage des institutions, les conditions préalables à un transfert de gestion sont les suivantes (ORSTROM, 1992) :

- *Le transfert représente un bénéfice pour la majorité des usagers* : le transfert de l'entretien uniquement aux usagers ne peut pas être considéré comme un bénéfice si il ne s'accompagne pas du renforcement du pouvoir paysans au sein des comités paritaires. Le transfert de l'entretien du tertiaire sera un bénéfice si les paysans jouent un rôle important dans la gestion du foncier et dans l'entretien du secondaire qui ne peuvent logiquement pas être dissocié de l'entretien du tertiaire. En effet, un secondaire bien entretenu serait un encouragement fort pour la mise en place des OERT. De plus, une attribution foncière plus cohérente permettrait de faire diminuer le nombre de non-résidents et donc de faciliter le fonctionnement des OERT. Enfin, si l'on prend en considération l'état actuel du réseau tertiaire, la création des OERT est avant tout un transfert de problème.

- *Les infrastructures mises en place sont adaptées aux capacités locales de gestion* : dans un contexte généralisé d'analphabétisme, dans la majorité des cas, il est impossible dans l'état actuel de trouver un nombre de personnes suffisant pour former un bureau capable d'assumer le fonctionnement d'une OERT, et particulièrement quand les arroseurs irriguent un nombre restreint d'exploitations. Cela s'est aussi produit avec les associations villageoises mais des efforts importants ont été faits à ce niveau là. Mais, de part le nombre des OERT, les efforts à fournir en matière d'alphabétisation sont beaucoup plus grands.

- *Des moyens adéquats sont mis en œuvre* : comme il a été dit précédemment, l'Office du Niger n'a pas fourni les appuis nécessaires aux bon fonctionnement des OERT et sans intervention de structures extérieures (comme la coopération allemande dans la zone de N'Débougou) les OERT ne disposent pas des moyens nécessaire pour démarrer leur

fonctionnement.

- *Les responsabilités sont clairement définies* : les responsabilités sont clairement défini sur le papier. Mais à cause d'un fort manque de communication sur le terrain, de nombreux irrigants ne connaissent pas les responsabilités qui leurs incombent.

- *Les droits d'eau sont clairs et viables* : les droits d'eau sont clairs à Molodo-Sud : de l'eau pour tout le monde et tout le temps. On peut toutefois s'interroger sur la viabilité d'une gestion de l'eau en laisser faire dans un contexte de volonté d'extension des surfaces irriguées à l'Office du Niger.

- *Il règne dans la zone une certaine homogénéité sociale* : dans la zone de Molodo-sud, l'homogénéité sociale est très variable. A l'échelle des villages, en fonction de l'histoire du peuplement l'homogénéité sociale varie de forte dans certains cas à très faible dans d'autres. C'est le même constat au niveau des arroseurs avec l'existence d'arroseurs où tous les irrigants appartiennent à la même famille tandis qu'à l'opposé il y a des arroseurs où plus de la moitié des irrigants sont des non-résidents.

Cette analyse montre clairement que les conditions préalables à la réussite du processus de mise en place des OERT ne sont pas réunies. Pour aller plus loin, nous allons maintenant sortir des considérations globales pour illustrer ce propos à travers des cas concrets.

### **3.5 UNE STRUCTURE RIGIDE FACE À DES SITUATIONS TRÈS DIVERSES**

#### **3.5.1 DES CONTEXTES VILLAGEOIS TRÈS VARIÉS**

Malgré la taille réduite de la zone d'étude, les villages ont révélé une grande diversité, que ce soit au niveau de leur histoire, au niveau de l'existence de terres villageoises pour les cultures sèches où encore au niveau de leurs relations avec l'Office du Niger.

Au niveau historique, on trouve quatre types de villages:

- *les villages colons*: ils constituent le « village type » de la zone Office du Niger. Ces villages ont été créés de toutes pièces et des populations ont été déplacées pour les peupler. Ils sont majoritaires dans la zone et au nombre de sept: Niamina, Socourani, Molodo-Centre, Molodo II, Quinsambougou, Missira et Caticoura.
- *Les villages préexistants*: ils existaient avant la création de l'Office du Niger en 1932. Ils sont au nombre de trois: Manialé, Molodo I et Niafassi.
- *Les villages créés dans les casiers de l'Office du Niger mais sans appui de l'Office du Niger*: seul le village de Bakayéwéré est de ce type. En effet, à l'origine, un agriculteur a demandé à L'Office du Niger pour savoir si il pouvait s'installer au bout du partiteur M2

sur des terres non-aménagées à l'époque. Il eut l'autorisation et il put ainsi aménager ses propres parcelles.

- *Les villages créés en dehors des casiers mais sans appui de l'Office du Niger*: seul le village de Massabougou rentre dans cette catégorie. Il fut en effet créé en dehors du casier sud de Molodo à proprement parler (voir Annexe 4). Les agriculteurs ont aménagé un partiteur qui fut repris au cours de la réhabilitation/aménagement de 2002.

Au niveau des terres villageoises, la zone comprend des villages qui possèdent des terres villageoises et des villages n'en possédant pas:

- *les villages avec des terres villageoises*: dans ce groupe, on trouve tout d'abord les villages pré-existants ainsi que les villages créés en dehors des casiers et enfin les villages créés dans les casiers mais sans appui de l'Office du Niger. On trouve cependant une exception avec le village de Socourani qui est le seul village colon de la zone à posséder des terres villageoises situées près du village de Niafassi.
- *les villages sans terres villageoises*: ce groupe comprend tous les villages colons à l'exception de Socourani.

Au niveau des relations avec l'Office du Niger, les situations sont beaucoup plus floues et les causes de bonnes ou mauvaises relations sont assez variées:

- *les conflits fonciers*: c'est certainement la cause principale de dégradation des relations entre les villages et l'Office du Niger. Le cas du village de Bakayéwéré est très révélateur. Il possède des terres villageoises au Nord du village. Elles coïncident avec l'extension des terres au bout du partiteur M2. En l'absence de cartes précises, et malgré un bornage exécuté à la demande des villageois mais contesté par l'Office du Niger, l'enjeu est de savoir quelle est la partie de ces terres qui va revenir au village et si elle est inexistante quel va être le dédommagement reçu par le village? Ce conflit est en cours à l'heure actuelle et est la cause de la dégradation des relations entre ce village et l'Office du Niger.
- *Les conflits liés aux réattributions post réhabilitation (Cf 3.2.4)*
- *Les conflits liés au mauvais entretien du réseau de drainage secondaire:(Cf 3.3.1)*
- *les conflits liés à la faible présence sur le terrain des aiguadiers (Cf 3.3.1)*
- *Les conflits liés aux niveaux de redevance: (Cf 3.2.5)*

Ces informations sont résumées dans la figure suivante.



### 3.5.2 DIVERSITÉ DE LA COMPOSITION SOCIALE DES ARROSEURS

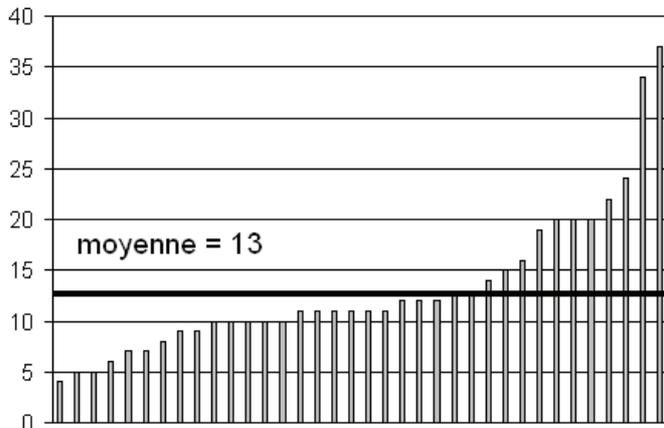


Figure 5: Répartition des arroseurs par nombre d'irrigants

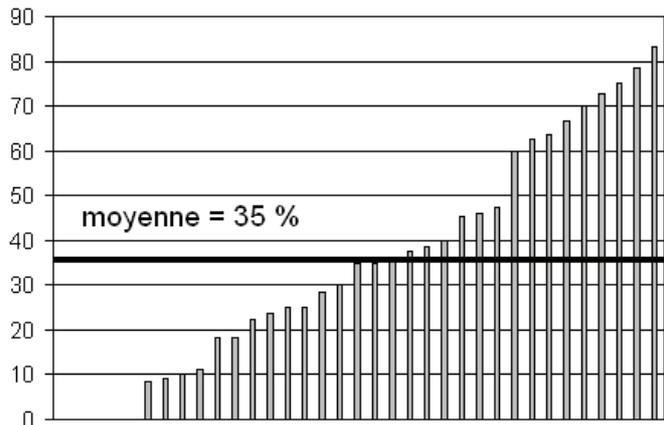


Figure 6: Répartition des arroseurs en fonction du pourcentage de non-résidents

Cette diversité s'exprime tout d'abord par une grande variabilité dans le nombre d'irrigants prenant l'eau sur le même arroseur (Figure 5). Ce nombre varie de 4 à 37 avec une moyenne de 13 irrigants (échantillon de 36 arroseurs). A ce stade nous pouvons déjà nous interroger sur le bien-fondé de créer une OERT pour les arroseurs comprenant moins de 10 irrigants.

Cette diversité s'exprime aussi dans le pourcentage de non-résidents (Figure 6). Il varie de 0 à 83% avec une moyenne de 35%. Il est donc clair que dans certains cas, les OERT ne fonctionnent pas mais que cela n'est absolument pas lié aux non-résidents puisqu'il n'y en a pas.

Cette brève analyse laisse apparaître une grande diversité que ce soit dans le nombre d'irrigants ou dans la proportion de non-résidents. Nous allons maintenant aborder la diversité existante dans les configurations hydrauliques des arroseurs de la zone d'étude et en particulier en les reliant à la position des drains tertiaires.

### 3.5.3 UNE GRANDE DIVERSITÉ DE CONFIGURATION HYDRAULIQUE

Pour illustrer cette diversité, nous allons étudier plus en détail le partiteur MD 2.

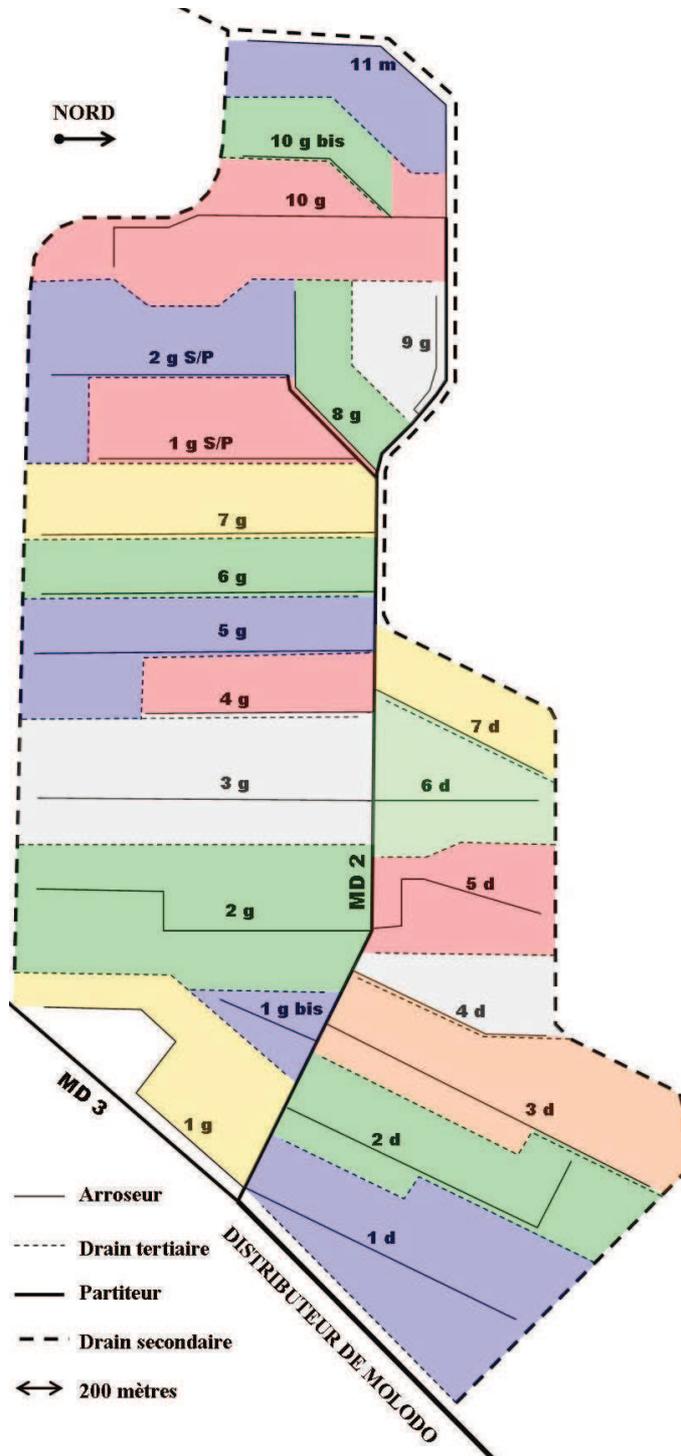


Figure 7: Représentation spatiale des OERT du partiteur MD 2

La figure ci-contre représente les OERT du partiteur MD 2 comme elles sont théoriquement façonnées à savoir une OERT par arroseur.

La première observation est qu'elles couvrent des superficies très diverses. En effet les OERT correspondant aux arroseurs 10 g, 3g, 2g ou 1d sont bien plus grandes que celles correspondant aux arroseurs 10 g bis, 9 g, 8g ou 1 g bis. Entre celles-ci, on trouve un grand nombre d'OERT de taille intermédiaire.

Ensuite, les drains tertiaires sont souvent partagés entre deux OERT: 1d et 2d, 2d et 3d, 4d et 5d, 5d et 6d, 1g et 1g bis, 1g et 2g, 1g bis et 2g.... Il est alors facile d'imaginer la complexité de l'entretien de ceux-ci dans la mesure où ils sont pour la plupart d'entre-eux la frontière géographique entre les OERT.

Sur les 9 arroseurs étudiés sur ce partiteur, une moyenne de 12,9 irrigants est constatée ce qui laisse dire qu'il est assez représentatif de la zone d'étude. Cependant, ce nombre varie de 20 irrigants pour les arroseurs 2d et 3d à 5 irrigants seulement pour l'arroseur 4d. On peut donc déjà s'interroger sur le bien-fondé de la création d'une OERT regroupant cinq irrigants?

Nous allons maintenant continuer cette réflexion en s'attachant au cas des arroseurs 3g, 4 g et 5g.

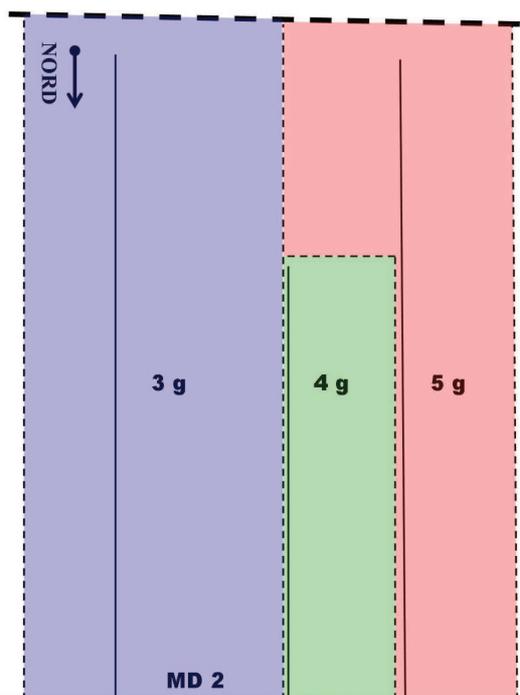


Figure 9: Représentation spatiale des OERT des arroseurs 3 à 5 g du partiteur MD 2

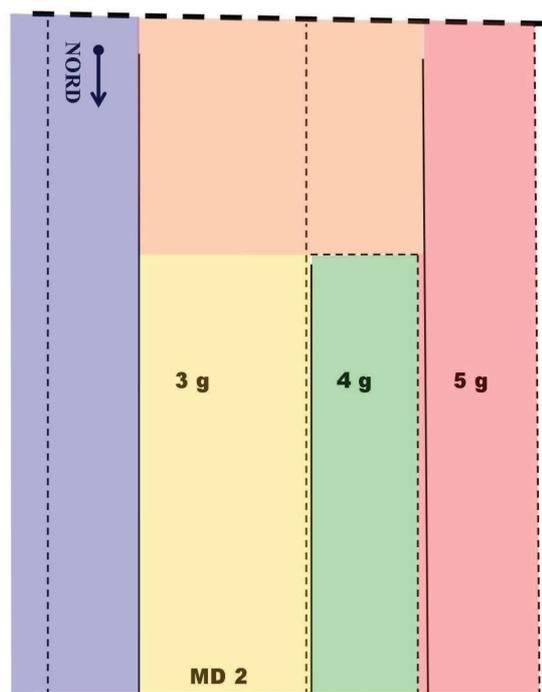


Figure 8: Représentation spatiale des unités d'entretien des drains tertiaires relatifs aux arroseurs 3 à 5 g du partiteur MD 2

La Figure 9 représente les OERT relatives aux arroseurs 3g, 4 g et 5g. Ces OERT ont un fonctionnement théorique centré sur les arroseurs. Par contre, en ce qui concerne l'entretien du réseau de drainage tertiaire (Figure 8), des différences notables peuvent être constatées. Sur cette même zone, cinq entités distinctes apparaissent. En d'autres termes, l'entretien des drains tertiaires nécessitent souvent la participation de personnes appartenant à des OERT différentes. Seule l'OERT 4g restent la même en ce qui concerne l'entretien du réseau de drainage. L'entité la plus à gauche sur la figure ci-dessous déborde du schéma car elle comprend une partie des irrigants de l'arroseur 2g (non-représenté). Sur la partie droite, comme l'arroseur 6 g (non-représenté), est attenant au drain l'entité ne déborde pas.

L'entretien du réseau de drainage tertiaire complexifie donc souvent les situations. Par soucis de clarté, seule une petite zone a été représenté mais à l'échelle du partiteur MD 2, la situation est excessivement plus complexe.

Les chefs arroseurs, qui déclarent avoir déjà des problèmes d'autorité sur leur propre arroseurs, sont souvent incapables de mobiliser les irrigants des arroseurs proches pour l'entretien du réseau de drainage commun à plusieurs arroseurs, ce qui ne fait qu'accélérer le phénomène de dégradation du réseau de drainage tertiaire à Molodo-Sud.



*Illustration 7: Disparité dans l'entretien du réseau tertiaire: arroseur (à gauche) et drain (à droite)*

L'illustration 7 montre bien les disparités qui peuvent exister entre l'entretien des arroseurs et des drains tertiaires. D'un point de vue agronomique, les carences dans l'entretien du réseau de drainage tertiaire peuvent faire chuter les rendements de manière significative à travers l'impossibilité de drainer voire même causer des inondations en cas de forte pluie. De plus, conjuguées au retard dans le calendrier cultural, elles peuvent aussi rendre impossible le lavage des sols qui permet de diminuer la vitesse de salinisation mais aussi de préparer le labour.

En conclusion, le **façonnage des OERT sur les arroseurs s'avère peu adapté à l'entretien du réseau de drainage tertiaire qui est pourtant le problème majeur dans la zone de Molodo**. Des éléments de réflexion pour tenter de résoudre ces problèmes sont présentés dans la partie 5.

## **4 La Fédération des Centres de prestations de services dans son environnement**

### **4.1 L'ENVIRONNEMENT ÉTUDIÉ: LE CASIER-SUD DE MOLODO, UNE ZONE D'INSTABILITÉS...**

L'agriculture irriguée est un mode de production agricole devant permettre une meilleure stabilité des rendements à travers le temps. Au vue de la variabilité climatique interannuelle existante en Afrique de l'Ouest, une zone comme l'Office du Niger revêt donc une importance primordiale dans la production rizicole du Mali. Cependant, l'une des

premières choses remarquables à Molodo-Sud est la variabilité de ces rendements. Les causes de mauvaises récoltes peuvent être multiples et il est souvent difficile de mesurer la contribution des différents facteurs dans cette baisse.

Les facteurs agronomiques suivants ont pu être observés: le retard dans le calendrier cultural lié au manque de bœufs de labour, la qualité des semences et des engrais, les attaques de parasites, la dégradation des sols et la mauvaise maîtrise de la lame d'eau. Au niveau hydraulique, les inondations par débordements des canaux (qu'ils soient secondaire ou tertiaire) sont fréquentes. De plus la mauvaise qualité du drainage voire son impossibilité peut provoquer des dommages très importants.

Une mauvaise année a cependant des conséquences très importantes. La priorité est tout d'abord donnée à la satisfaction alimentaire des besoins du ménage. Cependant, il faut ensuite s'acquitter de la redevance hydraulique. Enfin, il faut aussi rembourser le crédit de campagne. Le schéma classique de « cercle vicieux » consécutif à une mauvaise année est le suivant:

- *Première année*: mauvais récolte → paiement de la redevance mais non-remboursement du crédit de campagne.
- *Deuxième année*: pas d'accès aux intrants → mauvaise récolte → paiement de la redevance mais décapitalisation (vente des bœufs de labour par exemple).
- *Troisième année*: retard dans le calendrier cultural et pas d'accès aux intrants → très mauvaise récolte → location ou vente d'une partie des superficies rizicoles
- *Quatrième, cinquième ... année*: diminution de la superficie exploitée et à l'extrême le ménage peut se retrouver sans terre.

Bien évidemment la situation décrite ci-dessus est caricaturale mais ce scénario se retrouve dans tous les villages enquêtés à Molodo-Sud. Les seules variations concernent la vitesse du processus.

L'un des facteurs importants de l'entrée dans ce cercle vicieux est l'incohérence des pratiques de dégrèvement. En effet, si le dégrèvement était appliqué selon les règles, l'entrée dans ce cercle vicieux serait moins fréquente. Mais, il faut aussi considérer le fait qu'une fertilisation à hauteur des recommandations représente un montant environ deux fois supérieur à celui de la redevance hydraulique. Le dégrèvement est un cristalliseur car il concerne le foncier, sujet très sensible à l'Office du Niger.

Cependant, il faut aussi prendre en compte les spécificités dans le fonctionnement des associations villageoises à l'Office du Niger. Contrairement à la zone cotonnière, la caution solidaire ne s'applique qu'en cas de décès, de disparition des individus ou en cas de dépense inexplicquée. En d'autres termes, en cas de non-remboursement, un individu peut-être privé d'accès au crédit même si l'association y a accès.

## **4.2 RAPPEL SUR LE CONTEXTE DE LA CRÉATION DE LA FÉDÉRATION DES CENTRES DE PRESTATIONS DE SERVICES**

Tout d'abord, un petit rappel sur les objectifs initiaux du PCPS:

« La convention de financement passée entre la Caisse française de développement et la République du Mali a fixé le cadre de mise en place du projet « centre de prestations de services » (PCPS) et ses objectifs :

- à court terme, fournir les appuis nécessaires (juridiques, financiers, techniques...)aux organisations paysannes pour résorber les arriérés de crédits par la mise en place d'outils de gestion, de comptabilité et par un appui dans les domaines juridiques et d'organisation de la production.
- à moyen terme, consolider ces prestations à travers des relations professionnelles permettant leur prise en charge progressive par les organisations paysannes elles-mêmes.

Le résultat attendu de ce projet a bien été la mise en place de centres ayant la responsabilité morale de prestation de services autonomes constitués par les organisations paysannes adhérentes. » (*SPINAT et al., 2006*).

Les objectifs initiaux sont donc très clairs. Le premier objectif a bien été atteint mais l'autonomie financière n'a toujours pas été atteinte. De nos jours, la FCPS reste une structure d'appui appuyée. En se basant sur ces objectifs initiaux, nous allons maintenant essayer de représenter graphiquement la trajectoire de la FCPS depuis le démarrage du projet en 1994.

## **4.3 TRAJECTOIRE DE LA FÉDÉRATION DES CENTRES DE PRESTATIONS DE SERVICES**

L'un des objectifs de cette étude était de faire un bilan en essayant de modéliser la trajectoire de la FCPS de 1994 à nos jours (Figure 10). L'axe des abscisses représente le temps. L'axe des ordonnées représente la combinaison de quatre facteurs: les activités (savoir-faire), l'organisation institutionnelle (savoir être), la pérennité à savoir les sources de financement extérieur et le nombre d'adhérents. Cela permet de faire le point avant le démarrage du projet ASIrri. Même si la FCPS a été créé en 2001, nous considérons que son histoire débute avec le PCPS en 1995.

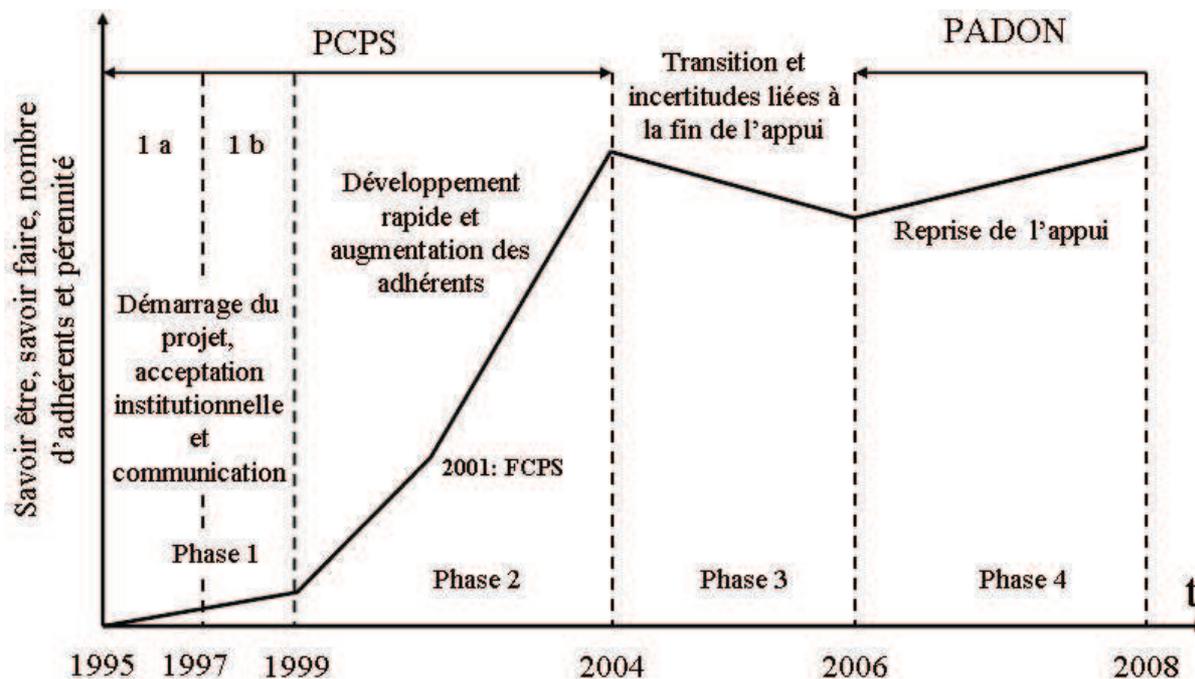


Figure 10: Trajectoire de la FCPS de 1995 à nos jours

Le développement de la FCPS peut être séparé en 4 phases:

- *Phase 1, le démarrage du projet:* au démarrage du projet, le contexte institutionnel et en particulier l'Office du Niger était plutôt réticent à l'émergence de la FCPS. Il a donc fallu communiquer, d'une part pour permettre une acceptation progressive et d'autre part pour informer les OP de la zone de l'apparition de cette nouvelle structure. Le projet a débuté par une phase expérimentale de 3 ans de 1995 à 1997 avec la création du centre de Niono et l'adhésion de 8 OP volontaires. C'est en 1996 que le centre de Niono fut reconnu légalement (Phase 1 a). Par la suite, de 1997 à 1999, le projet a connu une phase de développement. Des centres de prestations de services ont en effet été créés dans les quatre autres zones de l'Office du Niger. Conjointement, une campagne d'information et de sensibilisation a été effectuée pour augmenter le nombre d'adhérents potentiels. Dès 1999, des rencontres inter-centres sont organisées (Phase 1 b).
- *Phase 2, renforcement des CPS par l'augmentation du nombre d'adhérents:* après l'acceptation institutionnelle et la reconnaissance officielle des CPS, cette période correspond à la phase de développement de la structure. Le nombre de structures adhérentes passe en effet de 77 en 1999 à 148 en 2005. Cette augmentation s'explique en partie par l'adhésion de nouvelles associations villageoises et de groupements (cœur de cible du projet) mais aussi par l'adhésion de groupes de femmes ainsi que de groupes de conseil en gestion. De plus, la FCPS a été créée en 2001 ce qui constitue un renforcement institutionnel important. En 2004, à la clôture du PCPS la Fédération semble bien installée dans le paysage institutionnel de l'Office du Niger même si des doutes subsistent au niveau de sa capacité à s'autofinancer.

- *Phase 3, des difficultés liées à la fin du PCPS:* avec la fin du PCPS, la fédération a traversé quelques difficultés. En effet, des retards de salaires ont débouché sur quelques tensions internes. De plus, la priorité a été donnée à la recherche de nouveaux partenaires financiers plutôt qu'à la pérennisation des activités. Les salariés de la fédération, inquiets pour leur avenir, ont logiquement connu une baisse de motivation dommageable pour le fonctionnement de la fédération. En outre, le changement du directeur de la fédération a nécessité un temps d'adaptation. Cependant, cette phase a débouché sur un nouvel accord avec le Programme d'appui au développement de la zone Office du Niger (PADON). Depuis cet accord, la fédération a pu se recentrer sur ses activités.
- *Phase 4, le renouveau:* libérée de ses incertitudes financières, grâce à la contribution extérieure du projet PADON, la fédération reprend sa marche en avant. L'appui en gestion reste le centre des activités mais la fédération se diversifie aussi à travers la mise en place de conseil aux exploitations familiales. Cela marque un tournant dans la nature des clients car, dans ce cas, ce ne sont plus des organisations mais des agriculteurs individuels qui payent pour un service supplémentaire (conseil agricole mais aussi calendrier de trésorerie).

#### **4.4 ANALYSE DE LA SATISFACTION VIS À VIS DES SERVICES PROPOSÉS**

La présente étude n'a pu se concentrer que sur un type de client de la FCPS à savoir les associations villageoises et les groupements qui gèrent principalement le crédit de campagne. Dans son fonctionnement actuel, la FCPS propose un forfait de services comprenant: la formation des membres du bureau à la tenue des documents de gestion, une expertise comptable à l'adhésion pour les organisations paysannes endettées, un appui juridique en cas de besoin et des sessions d'alphabétisation. Ce forfait est facturé 200 000 FCFA/an pour les groupements villageois et 300 000 FCFA/an pour les associations villageoises. En plus de ce forfait, la fédération propose un service de conseil agricole aux exploitants qui le souhaitent moyennant rémunération.

. Au niveau du conseil de gestion, les outils mis en place et notamment les documents de gestion ont été jugés adaptés et facilement appropriables par les agriculteurs. La formation des membres du bureau est elle-aussi bien perçue par les agriculteurs. L'un des points les plus appréciés reste la capacité de la fédération à remettre à plat les comptes des organisations paysannes les plus endettées et de proposer des plans de remboursement adaptés permettant à ces organisations d'avoir à nouveau accès au crédit. Le conseil juridique est lui aussi bien jugé mais il ne constitue pas une garantie de victoire en cas de procès mais les agriculteurs apprécient le fait de pouvoir aller au tribunal en étant bien préparés. L'alphabétisation est très appréciée aussi mais dans la zone de Molodo, les agriculteurs ont constaté un ralentissement dans la fréquence des sessions (information non vérifiée auprès de la fédération).

Le conseil aux exploitations familiales semblent lui connaître plus de difficultés. C'est tout d'abord un service nouveau. De plus, le glissement vers des prestations individuelles ne semble pas être bien compris par les agriculteurs qui pensent pour une majorité qu'ils devraient bénéficier de ce service sans avoir à payer plus. Cependant, certains agriculteurs ont aussi déclaré qu'ils trouvaient ce service très satisfaisant. Ce service mérite donc d'être

étudié plus en détail lors du projet ASIrri. En particulier, si un nombre restreint d'agriculteurs adhère à ce service dans un village, les coûts de déplacement entraînés sont-ils couverts par la cotisation?

Les organisations considérées comme les plus fonctionnelles par les conseillers de gestion du centre ont-elles regretté que la fédération ne propose pas plus de formations au niveau de la diversification agricole. En effet, quand les techniques rizicoles et les techniques de gestion sont bien maîtrisées, la fédération ne permet pas, dans l'état actuel de sa gamme de services, d'accompagner les agriculteurs dans leur développement.

Au niveau humain, les agriculteurs ont déclaré être très satisfaits par la disponibilité, les compétences et le savoir être du personnel de la FCPS. Cependant, ils ont dénoncé un manque de continuité avec des départs de conseillers de gestion trop fréquent.

#### **4.5 UN PLAIDOYER SUR LA DIVERSIFICATION DES SERVICES PROPOSÉS**

Comme nous l'avons vu dans les parties précédentes, l'accès aux intrants apparaît nécessaire mais pas suffisant pour garantir une stabilité de rendement permettant le maintien d'une agriculture familiale dans la zone Office du Niger. Les problèmes hydrauliques, fonciers ou encore de formation sont autant de facteurs qui compromettent la durabilité des systèmes de production.

La FCPS est maintenant bien implantée dans la zone Office du Niger avec un personnel reconnu et des moyens de déplacements efficaces. L'enjeu est donc de comprendre comment cette structure en place peut être utilisée pour prodiguer un appui à des niveaux autres que l'accès au crédit, mission première de la FCPS. Pour ce faire, il est important de comprendre l'organisation institutionnelle de l'Office du Niger.

Les agriculteurs appartiennent théoriquement dans la plupart des cas à une OERT et à une association villageoise ou un groupement. Il apparaît donc logique que la fédération vise à appuyer les OERT pour permettre un entretien plus efficace du réseau tertiaire et une meilleure maîtrise de l'eau à la parcelle. Cependant, les agriculteurs sont aussi représentés dans les comités paritaires qui gèrent en concertation avec l'Office du Niger l'entretien du réseau secondaire ainsi que l'attribution foncière. L'asymétrie d'information et de formation est souvent dénoncée par les représentants des agriculteurs (*COLIN et PETIT, 2007, BOLY, 2008*).

Les possibilités d'action de la FCPS sont représentées dans la figure suivante. Le parti pris a été de séparer la production agricole en trois composantes: la composante hydraulique et foncière, la composante formation des agriculteurs et la composante accès au crédit. Le fonctionnement des OERT pourrait permettre de créer un maillage institutionnel apte à faire remonter les informations au niveau des délégués paysans du CPGFE. En effet, les représentants paysans n'ont pas les moyens de parcourir le réseau secondaire qui est de taille importante et d'accès parfois difficile (particulièrement pour le réseau de drainage) alors que les agriculteurs y accèdent quasi-quotidiennement. Si les OERT étaient fonctionnelles, ils

seraient alors capable de débattre de façon constructive avec les représentants des l'Office du Niger, ce qui semble encore impossible à l'heure actuelle.

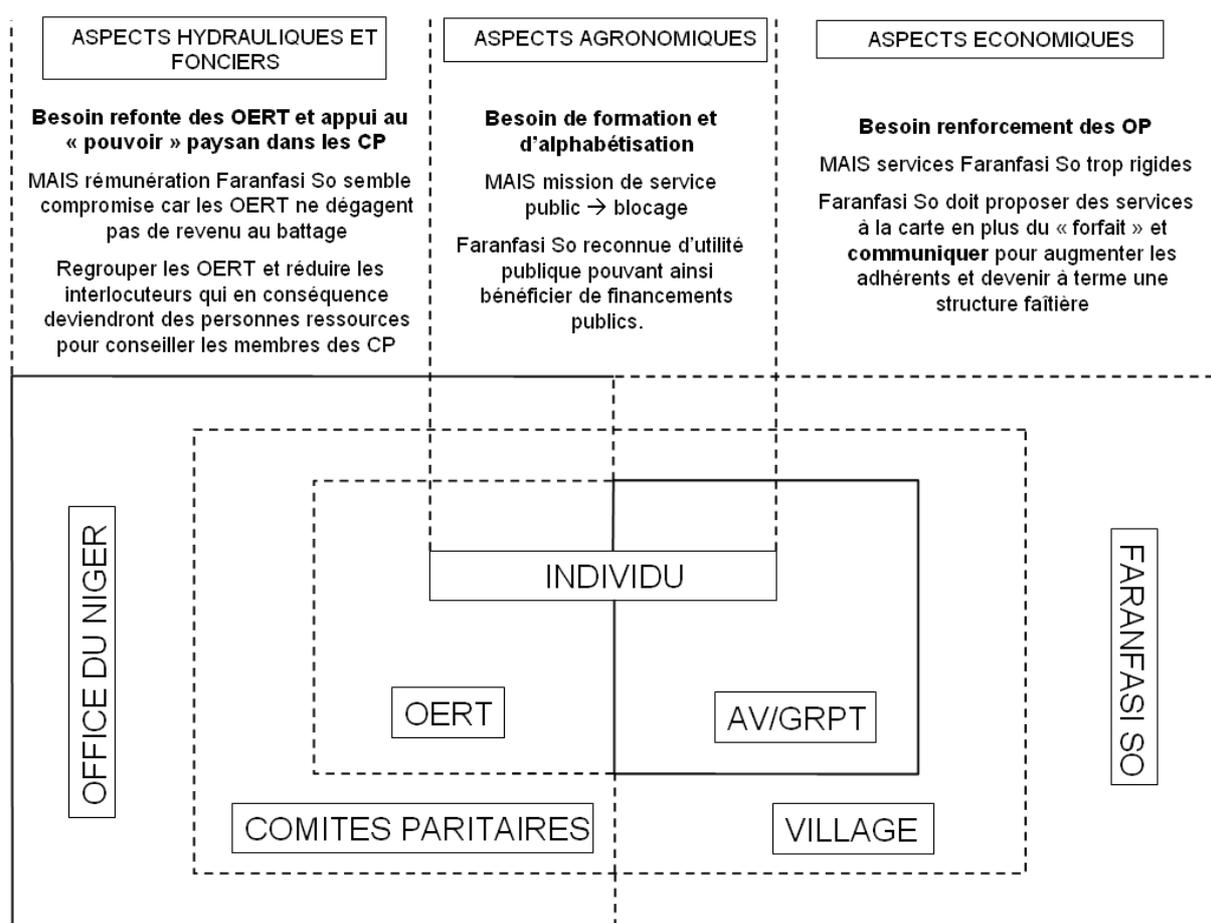


Figure 11: Vision systémique des possibilités d'action de la FCPS

En ce qui concerne le domaine des techniques agronomiques, les besoins en vulgarisation agricole et en alphabétisation qui l'accompagne sont encore importants. La FCPS ne dispose cependant pas de la manne financière suffisante pour réaliser de telles activités dont la rentabilité économique est très limitée. Cependant, forte de sa bonne couverture de la zone et de son expérience, la fédération pourrait être un acteur efficace dans une politique de lobby auprès du gouvernement malien d'une part et des bailleurs de fond d'autre part. Enfin, la reconnaissance de sa mission de service public pourrait lui permettre de bénéficier de financement publics.

Au niveau de l'accès au crédit, des améliorations sont encore à fournir et notamment au niveau du crédit équipement. L'action principale à court terme que pourrait facilement réaliser la fédération serait de relancer les campagnes de communication qui étaient par ailleurs réalisées sous le PCPS.

## **5 Quelques recommandations pour le renforcement de la fédération des centres de prestations de services**

### **5.1 VERS DES SERVICES PLUS DIVERSIFIÉS ET PLUS FLEXIBLES**

Les services actuellement proposés par la FCPS sont sous la forme d'un forfait qui comprend le conseil en gestion, l'appui juridique, la formation des membres du bureau et l'alphabétisation. Un conseil aux exploitations familiales peut aussi être prodigué mais il est facturé en sus. Le tarif de ces services est de 200 000 FCFA/an pour les groupements et de 300 000 FCFA/an pour les associations villageoises.

Nous sommes en droit de nous interroger sur la justification d'un tel système. En effet, en ne proposant que ce forfait, la fédération ne limite-elle pas son nombre de clients putatifs? Par exemple, une organisation paysanne peut avoir besoin d'un appui juridique éventuel. Dans la formule actuelle, pour en bénéficier, elle doit adhérer à la fédération et il est impossible pour elle de ne bénéficier que d'un appui juridique. Associé à une campagne de communication adéquate, l'ajout, en plus du forfait, de prestations de services « à la carte » pourrait permettre à la fédération d'augmenter son nombre de clients en répondant à une demande réelle d'appui ponctuel pour certaines organisations paysannes. Les modalités tarifaires de ces nouveaux services sont à déterminer par une étude future. Cependant, certains services comme l'appui juridique où l'audit financier semblent plus facilement transférables comme service « à la carte » contrairement au conseil de gestion qui nécessite un suivi de l'organisation dans la durée.

Les organisation paysannes rencontrées au cours de cette étude ont déclaré être satisfaites par les services promulguées par la fédération. Cependant, plusieurs organisations présentant de bons voire de très bons niveaux de fonctionnement sont demandeuses de nouvelles formations et notamment en ce qui concerne la diversification de la production agricole. Plusieurs agriculteurs rencontrés ont en effet la volonté de diversifier leur système de production par la mise en place principalement d'ateliers d'élevage: embouche, production laitière et aviculture. Les exploitations présentant de bons rendements et qui sont regroupées en organisation qui fonctionnent bien sont donc demandeuses de formations qui ne sont pas proposées à l'heure actuelle par la FCPS.

Dans la zone de Molodo, la construction de la nouvelle route goudronnée réalisée pour le Millenium Challenge devrait permettre dans un futur proche une nette amélioration de la liaison routière avec le centre économique de Niono et ne fait que renforcer la pertinence de l'appui à la diversification agricole des exploitations demandeuses.

### **5.2 LE CAS DE L'ÉQUIPEMENT ET LA DÉCAPITALISATION DES EXPLOITATIONS**

La FCPS, depuis sa création, s'est principalement concentrée sur le crédit de campagne. Cette mission a d'ailleurs été et est accomplie d'une manière satisfaisante. Cependant depuis la fin du projet ARPON, qui avait équipé nombre de familles de la zone, et

la mise en place de l'éviction directe en cas de non-paiement de la redevance eau, un processus de décapitalisation est à l'œuvre à l'Office du Niger. A cela s'ajoute une forte augmentation du coût des cheptels mort et vif. Cette décapitalisation, et particulièrement le manque de bœufs de labour, est préoccupante et pourrait compromettre la durabilité de nombreuses petites exploitations familiales dans la zone.

Le crédit équipement est un problème complexe. En effet, les institutions de micro-finance présentes dans la zone sont peu enclines à accorder ce type de prêt. D'une part, à Molodo en particulier, à cause des problèmes historiques de non-remboursement au niveau de la zone et d'autre part à cause de surfaces financières limitées qui ont pour conséquence de privilégier les crédits de campagne pour lesquels le remboursement s'effectue dans l'année contre de trois à cinq ans pour le crédit équipement.

Cependant, ce type de crédit existe, rarement, et la FCPS pourrait essayer de convaincre les institutions financières à s'engager de manière plus importante dans ce type de crédit, notamment pour les organisations paysannes ou les agriculteurs pour lesquels elle peut démontrer qu'ils sont réguliers dans leur remboursement.

En parallèle, une réflexion doit être entamée sur la possibilité de mise en place d'ateliers d'élevage permettant aux agriculteurs le souhaitant d'être appuyer dans l'élevage de bœufs de labour (notamment au niveau des conseils vétérinaire et alimentaire). Cela permettrait d'équiper certaines exploitations à moindre coût mais aussi et surtout de responsabiliser les agriculteurs dans la mesure où l'élevage d'un veau crée un lien entre celui-ci et son propriétaire et le rend moins enclin à la revente en cas de difficulté économique. Cependant, ce type de service s'éloigne fortement des missions actuelles de la FCPS et n'est peut-être pas réalisable.

### **5.3 UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE COMMUNICATION À METTRE EN PLACE**

La fédération, accaparée ces dernières années par la recherche de nouveau financement a négligé la partie communication. En effet, si une personne se présente dans l'un des centres de la fédération, elle ne trouvera aucun document explicatif résumant les services proposés. Dans un premier temps, l'élaboration d'une plaquette semble donc être une mesure peu coûteuse mais qui pourrait profiter au développement de la fédération.

Ensuite, la fédération a aussi négligé le volet recherche de nouveaux adhérents. Les tournées dans les zones de l'Office ne sont plus pratiquées. Cela a été constaté dans plusieurs villages de la zone d'étude où les personnes interrogées sont parfois incapables de décrire les activités et le rôle de la FCPS qui est souvent assimilée à un organisme de micro-crédit. Dans la mesure où les salariés de la fédération se déplacent régulièrement dans les différentes zones de l'Office, il serait facile de distribuer des plaquettes et de pratiquer des campagnes d'informations en parallèle des déplacements effectués.

Ces deux actions combinées permettraient certainement l'adhésion de nouvelles organisations paysannes et donc d'élargir le réseau de la fédération mais aussi sa capacité d'autofinancement.

## 5.4 QUEL RÔLE POUR FARANFASI SO DANS LE CONSEIL RURAL À L'OFFICE DU NIGER?

Le conseil rural est un enjeu crucial de la zone Office du Niger mais aussi pour la FCPS. En effet, même si la mission principale de la FCPS est le conseil de gestion, il ne peut être dissocié du conseil technique et de l'alphabétisation. En effet, comment créer un bureau pour une organisation si les membres ne sont pas alphabétisés? N'est-il pas nécessaire d'effectuer un appui technique pour stabiliser les rendements et donc gagner en régularité dans les remboursements des crédits de campagne?

Théoriquement, le conseil rural à l'Office du Niger doit être réalisé par l'Office grâce à des financements de l'état. Cependant ce système est très insuffisant. Un certains nombres d'opérateurs privés, dont la FCPS, ont été créés mais exclusivement dans le conseil de gestion qui est le domaine du conseil rural où il existe un potentiel de rentabilité. Un conseil aux exploitations existe aussi au sein de la FCPS mais il n'a pas rencontré le succès escompté car peu d'exploitants sont à l'heure actuelle prêts à payer directement pour recevoir une formation.

Le problème principal reste l'alphabétisation. En effet, cette mission relève du service public. En parallèle, elle représente un enjeu crucial dans la mesure où le fonctionnement des structures paritaires et des organisations paysannes ainsi que l'émergence réelle d'un pouvoir paysan sont profondément liés au niveau d'alphabétisation dans la zone. Ceci est particulièrement vrai pour les OERT. Théoriquement, il existe à l'heure actuelle plus de 2000 OERT à l'Office du Niger. Cette étude laisse présager que nombre d'entre elles ne pourront jamais réellement fonctionner à cause de l'impossibilité de trouver des personnes alphabétisées et compétentes à même de former un bureau.

Il apparaît clairement que la FCPS n'a pas dans sa forme actuelle, la superficie financière suffisante pour répondre aux besoins en alphabétisation de la zone Office du Niger. A partir de là, trois solutions sont possibles: devenir une structure para-publique (par exemple en se liant au réseau des chambres d'agriculture), faire du lobbying (auprès de l'Etat Malien) et de la communication (auprès des bailleurs pour d'éventuels financements spécifiques) ou être reconnue comme une structure privée rendant une mission de service public, ce qui lui permettrait de pouvoir bénéficier de financement de l'État Malien.

Dans un premier temps, la deuxième voie semble être préférable, pour sensibiliser l'Etat Malien aux besoins en formation dans la zone (d'autant qu'elle semble être une priorité pour celui-ci) et éventuellement, en cas de nouveaux financements extérieurs spécifiques, pour acquérir des expériences complémentaires dans ce domaine.

A terme, la reconnaissance de la mission de service public de la FCPS semble être une bonne solution. En effet, même si cela n'a pas été étudié en détail, la rentabilité de la fédération sous sa forme actuelle semble difficilement atteignable. Elle reste toujours tributaire des financements des bailleurs internationaux et cela crée une instabilité peu propice au développement harmonieux et rapide de cette structure.

## 5.5 LE CAS PRÉCIS DE L'APPUI AUX ORGANISATIONS D'ENTRETIEN DU RÉSEAU TERTIAIRE

### 5.5.1 VERS UNE REFORME DES ORGANISATIONS D'ENTRETIEN DU RÉSEAU TERTIAIRE

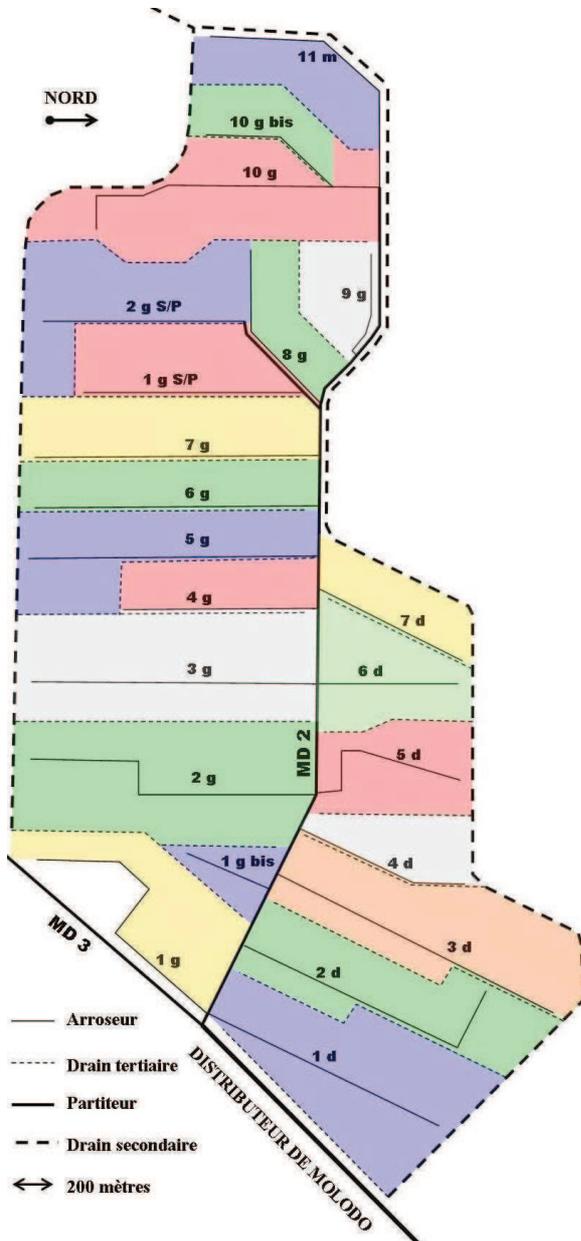


Illustration 8: Représentation spatiale des OERT du partiteur MD 2

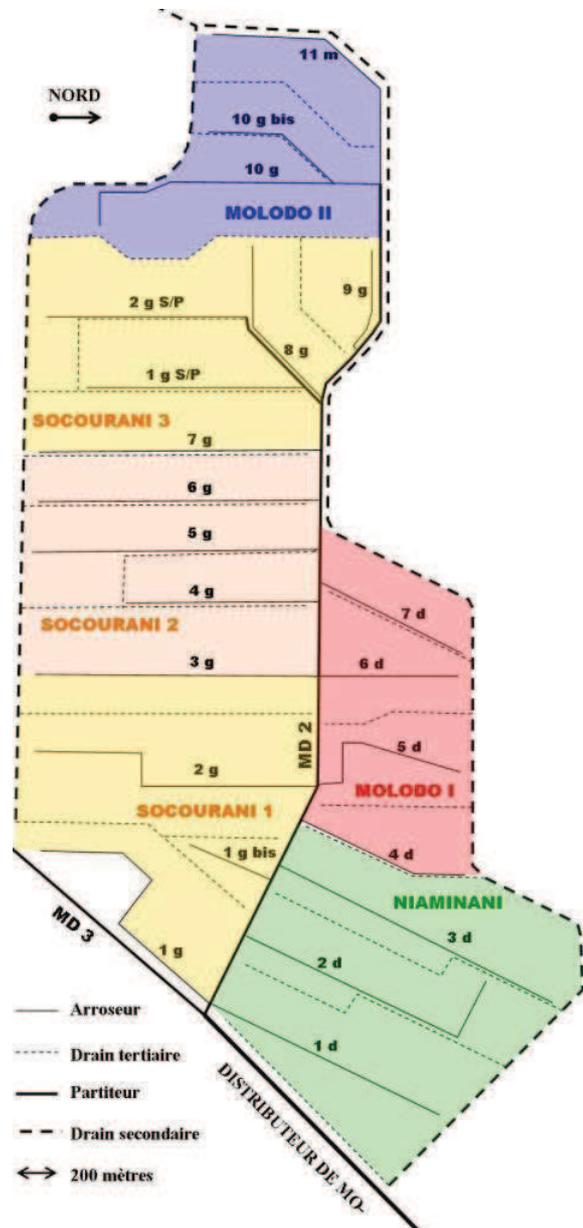


Illustration 9: Proposition d'un nouveau découpage géographique des OERT du partiteur MD2

Les figures ci-dessus proposent, par l'exemple du partiteur MD 2, une refonte des OERT pour les remplacer par des structures de taille plus grande respectant le maillage hydraulique mais aussi le maillage villageois (voir annexe 6). Selon le modèle de façonnage

théorique des OERT, il devrait exister 22 OERT correspondant aux 22 arroseurs prenant l'eau sur ce partiteur. L'idée présentée ici est de les regrouper pour n'en former que 6. Les « nouvelles OERT » appelées Niaminani, Molodo I et Molodo II correspondent en fait aux mailles villageoises de ces villages sur ce partiteur. La maille du village de Socourani a elle été divisée en trois pour former les OERT 1, 2 et 3. Selon ce découpage et les données disponibles, l'OERT Niaminani regroupe une soixantaine d'irrigants et celle de Socourani 2 environ une cinquantaine.

Ce nouveau découpage présente différents avantages;

- *Plus grande facilité à former un bureau*: les tailles des OERT étant trois à quatre fois plus grande, il sera très probablement plus aisé de trouver dans les membres des personnes susceptibles de former un bureau de qualité
- *Possibilité de dégager un dédommagement pour les membres du bureau*: il serait cohérent de pourvoir dédommager les membres du bureau des OERT comme cela se pratique déjà dans de nombreuses organisations paysannes à l'Office du Niger. Le fait d'augmenter le nombre de membres devrait permettre de pourvoir dégager les sommes nécessaires.
- *Possibilité de faire intervenir des machines plus tôt*: à l'heure actuelle, aucune OERT ne fait appel aux différentes entreprises de travaux publics présentes dans la zone Office du Niger. Souvent, les travaux à effectuer sont de nature très ponctuelle. Le fait d'agrandir les surfaces devrait permettre de faire appel à ces entreprises, par exemple pour une demi ou une journée, pour intervenir sur différents arroseurs. Cela permettrait de ralentir la dégradation des canaux observée aujourd'hui.
- *Diminution des interlocuteurs pour l'Office du Niger*: théoriquement, les chefs arroseurs doivent faire remonter les informations à l'aiguadier qui les transmet à la direction de zone. Dans les faits, les irrigants ou les chefs arroseurs vont directement à la direction de zone pour effectuer leurs requêtes. Ce nouveau système permettrait de conserver ce système tout en diminuant le nombre d'interlocuteurs, ce qui devrait augmenter la vitesse des réponses apportées.
- *Création d'un réseau d'irrigants aptes à conseiller les membres des CPGFE*: cette nouvelle découpe des OERT, en augmentant les surfaces, entrainera le fait que chaque bureau aura connaissance du niveau d'entretien d'une plus grande partie du réseau secondaire. Cela devrait permettre de créer un réseau apte à conseiller les représentants paysans des CPGFE, notamment si ils envisagent des tournées dans les villages avant la réunion de ces comités.
- *Diminution des problèmes de l'entretien du réseau de drainage tertiaire*: la diminution du nombre d'OERT permet de réduire le nombre de drains tertiaires qui marquent la frontière entre celles-ci. Cela devrait permettre d'améliorer l'état du réseau de drainage qui est, comme nous l'avons dit précédemment, le réseau qui pose le plus de problèmes au niveau de l'entretien.

- *Rémunération plus aisée de la FCPS*: en augmentant la superficie des OERT, cela permet d'augmenter leur surface financière et de rémunérer un prestataire de service comme la FCPS.

### **5.5.2 POUR UNE COOPÉRATION AVEC LES AUTRES STRUCTURES APPUYANT LA MISE EN PLACE DES ORGANISATIONS D'ENTRETIEN DU RÉSEAU TERTIAIRE**

Différentes organisations travaillent déjà sur la mise en place ou l'appui aux OERT à l'Office du Niger:

- en premier lieu, le *Millennium Challenge Account* (programme de coopération lancé par les Etats-Unis en 2003), qui prévoit l'aménagement de 16 000 hectares dans la zone d'Alatona. Ce projet prévoit la mise en place d'OERT et leur association en une association d'usagers de l'eau du périmètre d'Alatona. Le document de projet (*Millennium Challenge Corporation, 2007*) donne les détails sur la création et le fonctionnement qui devraient être appliqués.
- En suite, la coopération allemande appuie les OERT dans le cadre du projet de valorisation de la production agricole dans la zone de N'Débougou (*BOSCHMANN N., 2008*). Ce programme semble donner de bon résultats (même si les responsables n'ont pu être rencontrés au cours de l'étude) et les méthodes employées devraient être étudiées comme source d'inspiration pour le projet ASIrri.
- Enfin, l'*association malienne pour l'irrigation et le drainage* dans le cadre de son projet: « Amélioration de l'appui conseil dans les périmètres irrigués du Mali » doit mettre en place des sessions de formation des acteurs de l'eau en vue d'améliorer le fonctionnement des OERT.

Dans la phase de démarrage du projet ASIrri, la prise de contact avec ces associations ainsi que des visites de terrains (principalement à N'Débougou) constitueraient certainement une base intéressante.

### **5.5.3 POUR UNE INITIATIVE DE LOBBY AUPRÈS DE L'OFFICE DU NIGER ET DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES IRRIGANTS**

Les solutions proposées dans le paragraphe précédent ne pourront être mises en œuvre qu'en travaillant en concertation avec l'Office du Niger. De manière plus générale, le développement des OERT ne pourra pas se faire sans un réel appui de l'Office du Niger.

La mise en place des OERT est une question centrale qui touche aux enjeux les plus importants à l'Office du Niger: le foncier, l'entretien du réseau secondaire et en conséquence le fonctionnement des comités paritaires ainsi que le conseil rural.

Le constat à Molodo est que l'Office ne s'est pas suffisamment impliqué dans la mise en place des OERT. Cela, ainsi que d'autres facteurs, a induit une situation de blocage entre

l'Office et les irrigants. La FCPS, en tant que structure indépendante, peut jouer un rôle d'intermédiaire.

Il faudrait en effet sensibiliser les irrigants sur l'impact de l'entretien du réseau tertiaire sur la maîtrise du niveau d'eau et son importance dans la production rizicole. Par exemple, montrer la diminution de revenu liée aux mauvaises pratiques d'entretien à travers des supports graphiques simples pourrait s'avérer très judicieux mais aussi sensibiliser sur le fait que le manque d'entretien peut être une cause d'éviction selon le contrat plan de l'Office du Niger.

A l'opposé, il faudrait sensibiliser l'Office du Niger sur le fait que l'entretien du réseau tertiaire est un des facteurs de stabilisation des rendements et donc des revenus qui devrait en conséquence faire augmenter la régularité dans le paiement de la redevance eau.

C'est ce qu'illustre le tableau suivant avec la représentation en vert des possibilités d'actions directes pour le projet ASIrri, en jaune les possibilités d'actions indirectes et en rouge les facteurs constitutifs où demandant l'intervention de l'Office du Niger. La prédominance des cases rouges dans le tableau montre de façon évidente le besoin d'implication plus forte de l'Office du Niger dans la mise en place des OERT.

Facteurs de non-fonctionnement des OERT		Niveaux d'intervention possibles			
		MACRO-SYSTEME	MESO-SYSTEME	MICRO-SYSTEME	INDIVIDU
		Etat, Office du Niger, Zone, Casier	Village, Chef de village, Comités paritaires	Arroseur, Chef arroseur, OERT	Parcelle, Chef de famille
		Réseau primaire	Réseau secondaire	Réseau tertiaire	Réseau quaternaire
<b>HISTORIQUES</b>	Impact de la restructuration	Type de village (colon, pré-existant, hors-casier...)	Fréquence des évictions	Date d'arrivée	
	Politique de transmigration	Date de la dernière réhabilitation	Age de l'arroseur		
<b>HYDRO-AGRICOLES</b>	Adéquation niveau redevance / qualité du service	Fonctionnement du CPGE	Largeur de l'arroseur	Stabilité du rendement	
	Maîtrise de l'eau	Distributeurs et drains secondaires	Nivelllement	Planage	
Gestion de l'eau	Etat du réseau primaire	Secondaire toujours en eau	Non respect du calendrier agricole	Manque de moyens	
<b>FONCIERS</b>	Les terres appartenant à l'état	Existence de terres villageoises et statut de ces terres	Disparité des superficies entre les individus	Superficie par famille	
	Existence d'un marché foncier	Fonctionnement du CPGT	Proportion de non-résidents	Nombre de foyers	
	Politique d'extension des superficies	Répartition spatiale des superficies de concession	Proportion d'évictions	Fertilité naturelle des sols	
		Impact des réhabilitations sur le foncier		Altitude de la parcelle	
<b>SOCIAUX</b>		Fonctionnement de l'AV et nombre d'OP existantes		Manque de formation	
	Lien social	Conflit de générations et désarticulation sociale	"Histoires de village"	Réseau	
Autorité	De l'Office du Niger	Du chef de village	Du chef arroseur	Du chef de famille	
Relation Office/irrigants	Fonctionnement de l'Office	Relations village / Office notamment dégrèvement	Prise en compte des requêtes	Perception de l'Office du Niger	

Tableau 5: Causes de dysfonctionnement des OERT et possibilités d'actions directes et indirectes du projet ASIrri

## **6 Quelles priorités pour le développement de la zone Office du Niger?**

### **6.1 LA PRIORITÉ DONNÉE À L'ACCÈS AUX INTRANTS EST-ELLE LOGIQUE?**

L'objectif initial de la FCPS, à travers l'amélioration du fonctionnement des associations villageoises, était de garantir un accès régulier au crédit de campagne. Cette année, des sommes considérables ont été investies par le gouvernement malien pour subventionner les engrais destinés au riz à travers le programme: « Initiative riz ». De nombreux projets ont soutenu les structures de micro-crédit pour leur permettre de faire des crédits de campagne.

Même si il est clair que l'accès aux intrants est un facteur déterminant de la production rizicole, nous sommes en droit de nous interroger sur la pertinence de cet accès pour de nombreux agriculteurs. En effet, si celui-ci est peu équipé, que son champ est régulièrement inondé où qu'il ne possède pas des connaissances suffisantes en riziculture, l'accès aux intrants est-il prioritaire?

Cette étude tend à montrer que l'accès aux intrants est nécessaire mais pas suffisant si d'autres facteurs inhérents à la production agricole ne sont pas améliorés.

### **6.2 AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS EXISTANTES**

La présente étude démontre que la restructuration de l'Office du Niger n' a pas produit les effets escomptés. Certes il y a eu une période de forte augmentation de la production agricole au cours des années 90 mais les rendements actuels sont autour de 3 t/ha<sup>3</sup>, ce qui reste faible en comparaison avec les sommes investies dans la zone depuis trente ans.

De plus, de nombreux facteurs qui ont servi de prétexte à la restructuration de l'Office sont à nouveau présents en 2008. Nous pouvons citer par exemple la dégradation du réseau hydraulique ou encore la corruption (15 milliards d'euros manquant dans les caisses selon le vérificateur général du Mali) et le népotisme. Mais ce qui semble plus inquiétant encore est une certaine forme de désillusion des agriculteurs. En effet, la restructuration leur ouvrait des nouvelles portes, notamment dans la prise de décision à l'Office du Niger, mais nombre d'entre-elles ne semblent s'être ouvertes que très partiellement. En outre, la tendance est à l'appauvrissement des ménages ce qui rend la situation des agriculteurs peu enviable.

Nous avons vu que des structures existent mais que leur fonctionnement est très loin de la théorie. Dans le cas des relations entre l'Office et les agriculteurs, trois points sont quasi-systématiquement ressortis: l'attribution foncière, les modalités de dégrèvement et l'entretien du secondaire. Or, ces trois points sont théoriquement gérés de façon paritaire, ce qui laisse entrevoir de profondes lacunes dans le fonctionnement de ces comités.

---

3 Estimation Faranfasi So

Avant toute chose, il semble donc nécessaire de renforcer le pouvoir paysan au sein de ses comités. Sans la pression de structures extérieures comme les bailleurs de fonds, la situation risque de perdurer, ne faisant qu'aggraver les conditions de vie des populations locales.

### **6.3 INVESTIR MASSIVEMENT DANS LA FORMATION**

Le niveau d'alphabétisation est très faible dans la zone Office du Niger. De plus, les populations locales semblent dans la majorité des cas très peu informées sur le fonctionnement institutionnel de l'Office du Niger. Pour de très nombreux agriculteurs, l'Office reste le seul décisionnaire dans l'attribution foncière où le dégrèvement. Nous ne sommes cependant pas en mesure de dire si cette perception correspond à une réalité ou à une perception déformée de la réalité.

Dans le cas précis des OERT, l'Office déclare avoir effectué des réunions d'information dans les villages mais souvent les agriculteurs déclarent le contraire ou plus simplement qu'ils n'ont rien retenu de ces réunions. Toutefois, une minorité de gens, correspondant souvent aux élites locales, sont eux bien informés et participent aux prises de décisions à l'Office du Niger (syndicalistes, membres des comités paritaires, double-actifs...). L'étude de Marsan et Sall montre l'apparition d'une paysannerie à « deux vitesses » correspondant d'un côté à des exploitations de grandes tailles bien équipées caractérisées par de haut rendements et de l'autre à de petites exploitations en proie à la décapitalisation et ayant des difficultés d'accès au crédit.

Cette tendance n'est toutefois pas si nouvelle comme l'illustre la phrase suivante datant de 1997: « Actuellement, beaucoup de villages dans les zones réaménagées ressemblent, du point de vue composition sociale, à des banlieues européennes. Ici, « solidarité, réciprocité, entraide » sont surtout des notions mythiques; il s'agit plutôt d'arènes d'acteurs avec des intérêts divers, qui produisent des gagnants et des perdants » (*TOURE et al., 1997*).

Depuis la restructuration de l'Office du Niger, c'est exactement ce qui s'est produit mais ce processus a entraîné beaucoup de perdants et peu de gagnants. En passant très rapidement d'un système où l'Etat contrôlait tout à un système libéralisé, nombre d'agriculteurs peu formés et informés n'ont pu tirer profit des avantages éventuels liés à la restructuration de l'Office du Niger. Le fait que le centre de formation ait été en partie démantelé au cours de la restructuration n'est certainement pas étranger à ce phénomène.

Si on se réfère à l'évaluation du contrat-plan pour les années 2003 et 2004 (*FALL et al., 2004*), l'Office propose théoriquement des formations dans les domaines suivants: alphabétisation, crédit, maraîchage, aviculture et embouche. Seule l'alphabétisation est effectivement réalisée avec 6600 personnes alphabétisées sur deux ans, ce qui représente 72 % des objectifs. Mais seulement 12 dans la zone de Molodo en deux ans. Sur l'ensemble des formations prévues à Molodo, le taux de réalisation sur deux ans est de... **0,01 %** . En effet, sur un objectifs de 1232 formations seulement douze personnes ont été alphabétisées. Sur l'ensemble de la zone Office du Niger le taux de réalisation est de 32 %. Ces quelques chiffres

ne font que corroborer les impressions que le travail de terrain a suscitées et démontre l'ampleur des efforts à fournir dans ce domaine.

Le système en place ne pourra être profitable au plus grand nombre et permettre le développement harmonieux de l'Office du Niger que si des efforts très importants sont fait dans la vulgarisation agricole, le conseil de gestion, l'alphabétisation et l'information. Si cela se réalise, les OERT pourront progressivement être transformées en des Associations d'Usagers de l'Eau (AUE).

#### **6.4 TRANSFORMER PROGRESSIVEMENT LES ORGANISATIONS D'ENTRETIEN DU RÉSEAU TERTIAIRE EN ASSOCIATIONS D'USAGERS DE L'EAU**

A moyen termes, si des efforts importants sont faits au niveau de la formation et que les OERT sont peu à peu appropriés par les agriculteurs, la transformation des OERT en associations d'usagers de l'eau est envisageable.

La formation et l'information sont préalablement nécessaires pour que, contrairement au cas des OERT, les agriculteurs soient impliqués dans le façonnage de ces organisations car comme le disait Joubert de Passa: « aucun modèle normatif ne doit s'appliquer à toutes les situations du monde et qu'il faut laisser à l'assemblée des usagers de l'eau le soin d'organiser leurs institutions ».

Si c'est le cas, le développement harmonieux de la zone Office du Niger semblerait (enfin?) réellement envisageable...

## Conclusion

La présente étude est nettement insuffisante pour avoir la prétention d'extrapoler les résultats à toute la zone Office du Niger. Cependant, dans les lectures et dans les entretiens, une tendance à une dégradation de la situation de la zone Office du Niger peut être observée. Après une phase où la restructuration semblait être une bonne voie pour le développement de la zone la tendance est aujourd'hui à la paupérisation d'une majorité des agriculteurs. De plus, la corruption, le népotisme et la dégradation des infrastructures sont toujours à l'œuvre alors que ce sont les principaux arguments ayant justifiés la restructuration dans les années 1980. Une constat flagrant est que la situation diagnostiquée préalablement au démarrage du projet ARPON au début des années 1980 et la situation diagnostiquée par la présente étude sont étrangement similaires, malgré des investissements colossaux...

Pourquoi? Principalement par manque d'investissements dans le capital humain à travers la formation. La zone Office reste encore très hiérarchisée avec une minorité de gens formés et informés et une grande majorité de gens non-alphabétisés souvent très peu concernés par le fonctionnement des structures existantes. Comme l'a dit si bien un agriculteur à la fin d'une interview: « La priorité, ici, 'est de sortir les gens de l'obscurantisme... ».

C'est certainement sur un constat similaire que l'alphabétisation est devenue une des missions de la FCPS alors qu'elle n'apparaissait pas initialement dans le projet. En effet, la fédération reste tributaire de ce contexte qui empêche toujours l'émergence d'un vrai pouvoir paysans qui serait pourtant bénéfique au développement de la zone.

Forte de ce constat, la fédération doit mener une réflexion pour décider de ses stratégies à court, moyen et long-termes. Dans un premier temps, la reconnaissance de la fédération comme structure d'utilité publique serait certainement un des objectifs prioritaires pour lui permettre de recevoir des financements et ainsi proposer des formations plus variées.

En effet, comme souvent, le secteur privé n'a pas repris le domaine de la formation qui ne fut jamais réellement transféré. La restructuration de l'Office du Niger peut-être considérée comme un des nombreux exemples d'application d'un modèle sans réellement prendre en compte les spécificités du contexte. Ce n'est pas les 66% des habitants de Molodo vivant en dessous du seuil de pauvreté qui diront le contraire...

Toutefois, dans une période où le paradigme du tout libéral est sérieusement remis en cause, nous pouvons espérer que cette situation va changer pour enfin permettre un bon fonctionnement des structures existantes et que l'Office du Niger devienne le grenier à riz du Mali et de la région alentour...

## Bibliographie

*Auteur inconnu*, Conflit foncier à Niono : De nombreux civils et policiers blessés, *Nouvel horizon* du 16/04/2008.

*Boly F.*, Une politique foncière pour la modernisation des exploitations familiales, *Revue trimestrielle de l'Université Mandé Bukari n°11*, 2008.

*Boly F.*, Une représentation paysanne pour une gestion transparente et paritaire de l'Office du Niger, *Revue trimestrielle de l'Université Mandé Bukari n°11*, 2008.

*Boschmann N.*, Rapport de Mission - Analyse préalable de l'impact sur la pauvreté, *Coopération Malienne-Allemande*, Mars 2008.

*Brondeau F.*, « Les désajustements environnementaux dans la région de l'Office du Niger : évaluation et perspectives », *Cybergeogeo, Environnement, Nature, Paysage*, article 263, mis en ligne le 24 mars 2004, modifié le 23 avril 2008. <http://www.cybergeogeo.eu/index5006.html>. Consulté le 12 septembre 2008.

*Colin L. et Petit V.*, Diagnostic participatif de la gestion de l'eau à l'Office du Niger – Rapport de mission, *IRAM*, 2007.

*Coulibaly M.*, Office du Niger: la mauvaise cause des évincés, *L'Essor*, 22/08/2005.

*Couture J.-L., Lavigne Delville P., Spinat J.-B.*, *EDR Cluster*, Institutional innovations and water management in Office du Niger (1910-1999) – The long failure and new success of a big irrigation scheme, *Édition du GRET*, 2002.

*Dave B.*, Gestion du foncier à l'Office du Niger: de l'identification des problèmes à la recherche d'un nouveau paradigme, *Revue trimestrielle de l'Université Mandé Bukari n°11*, 2008.

*Fall M., Kamaté C., Diallo A.*, Évaluation du contrat plan 2002-2004 – Etat/Office du Niger/exploitants agricoles, *Ministère de l'agriculture du Mali – Office du Niger*, septembre 2004.

*Jamin J.-Y., Doucet M.-J.*, La question foncière dans les périmètres irrigués de l'Office du Niger (Mali), *Les cahiers de la recherche-développement n°38*, 1994.

*Kebe D., Sanogo O., Belières J.-F., Keita M.-S., Keita S., Hilhorst Kit T.*, Évolution de la pauvreté en zone Office du Niger – Rapport Principal, *Ministère de l'agriculture du Mali*, 2005.

*Le Gal P.-Y., Passouant M., Mamady F., Bélières J.-F.*, 2002, Conception et mise en place d'un système d'information dédié à la maintenance des réseaux hydrauliques à l'Office du Niger (Mali), *La gestion des périmètres irrigués collectifs à l'aube du XXIe siècle*, enjeux,

*problèmes, démarches : actes de l'atelier du Programme Commun Systèmes Irrigués, p. 211-223, Atelier du PCSI, 2002.*

*Président de la République du Mali, Décret n°96-188/P-RM portant organisation de la gérance des terres affectées à l'Office du Niger, Journal Officiel de la République du Mali, 1996.*

*Office du Niger – Direction générale, Rapport bilan de Campagne 2006-2007 - Version Finale, Août 2007.*

*Marsan S. et Sall A., Diagnostic de la situation du financement de l'agriculture au Mali : Étude de cas à l'Office du Niger et en zone cotonnière dans une perspective de dialogue entre l'État, les organisations paysannes, et les institutions financières, Mémoire de fin d'études de l'Institut des régions chaudes, Décembre 2008.*

*Millenium Challenge Corporation, Rapport Technique d'Irrigation IR7 : Organisation des Usagers d'Eau, Projet d'irrigation d'Alatona phase 2, septembre 2007.*

*Ministère du Développement Rural et de l'Eau du Mali, Étude du Schéma directeur d'aménagement de la zone Office du Niger, septembre 1999.*

*Ostrom E., Crafting Institutions for self-governing irrigation systems. Institute for contemporary studies, 1992.*

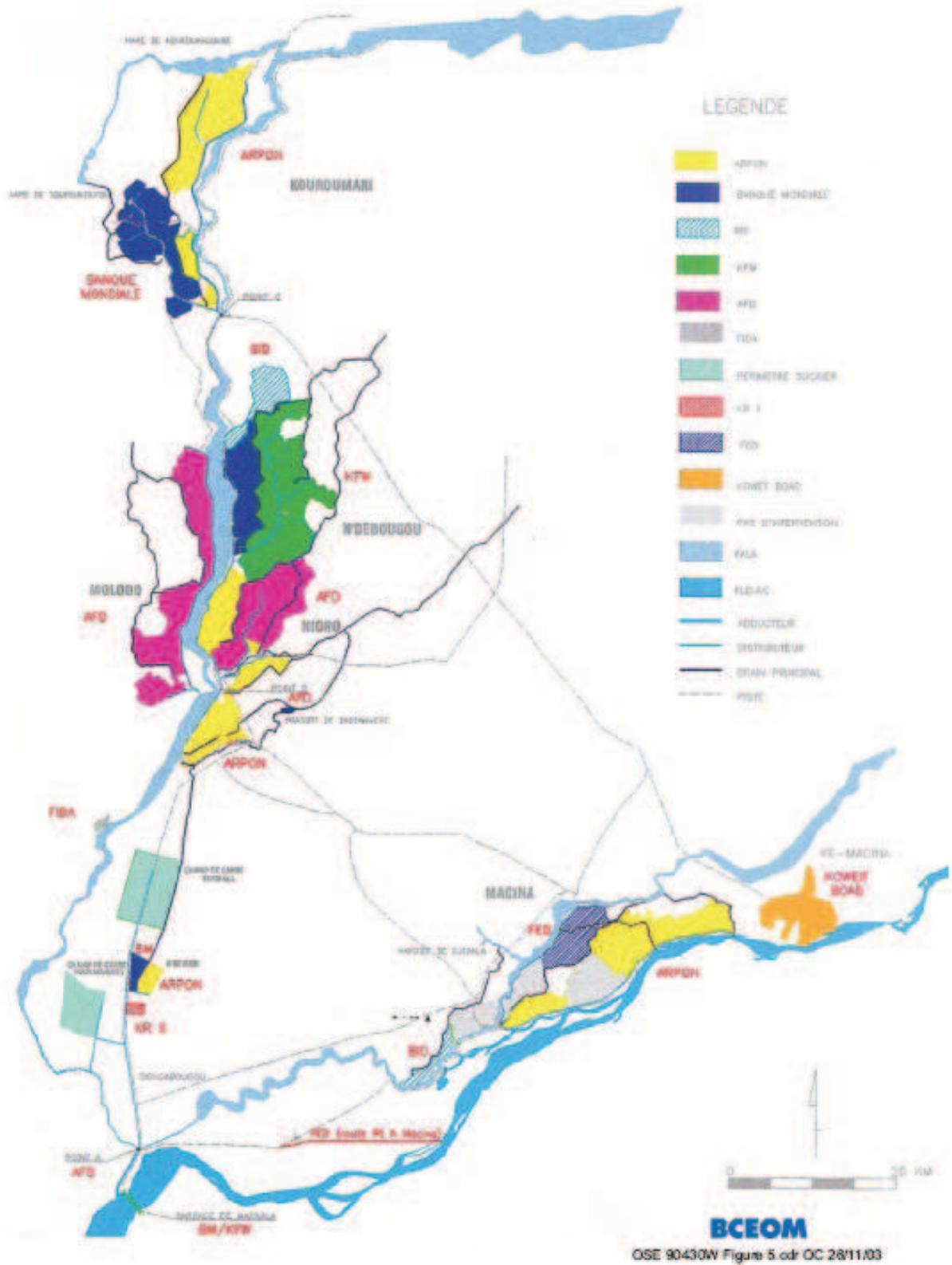
*Spinat J.-B., Traoré B., Saywell A.-S., Appui et conseil aux organisations paysannes en zone Office du Niger - Du projet centre de prestations de services aux « Faranfasi So », Les éditions du groupe Initiative/IRAM, 2006.*

*Touré A., Zanen S., Koné F., La restructuration de l'Office du Niger – Contribution de ARPON III, Coopération néerlandaise – Office du Niger, 1997.*

*Vandersypen K., Keita A., Coulibaly Y., Raes D., Jamin J.-Y., Formal and informal decision making on water management at the village level: A case study from the Office du Niger irrigation scheme (Mali), Water resources research vol. 43, 2007.*

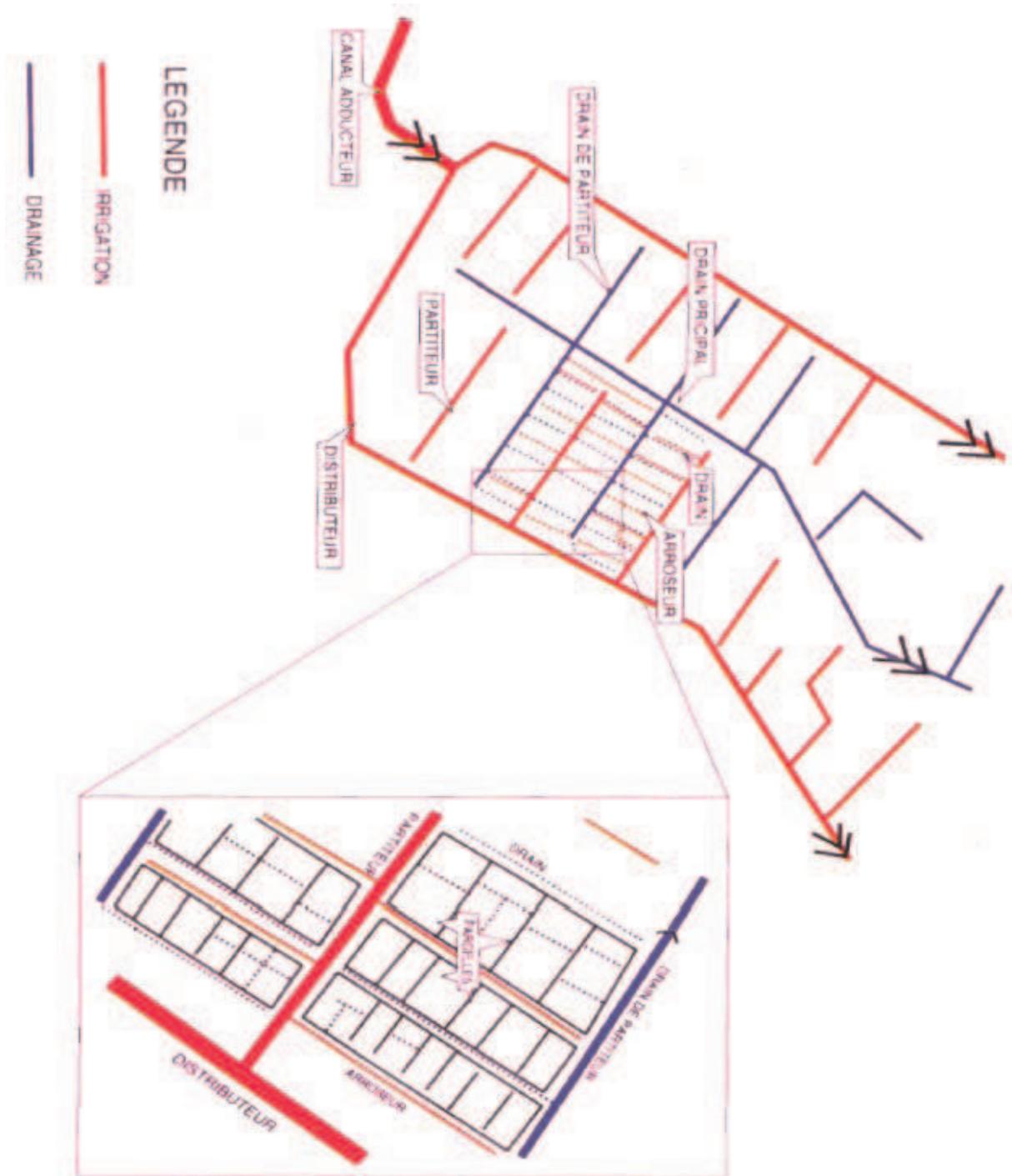
*Vermillion D.-L., Sagardoy J.-A., Transfert des services de gestion de l'irrigation – Directives, Bulletin FAO d'irrigation et de drainage n°58, 2001.*

# Annexe 1: Cartographie des réhabilitations



Source: Ministère du Développement rural et de l'eau du Mali, 1999

## Annexe 2: Schéma d'un casier rizicole



Source: Jamin et Doucet, 1994

## Annexe 3 : Résultats attendus du projet ASIrri

Résultat ASIrri 1 : Des centres de prestation de services aux irrigants sont mis en place au Cambodge et en Haïti et les centres de prestation de services existants au Mali sont renforcés.

→ *Résultats pour la composante Mali* : Le renforcement des CPS au Mali passera par une extension des services, une amélioration de la qualité de ces services et une extension du nombre et du type de membres bénéficiaires / adhérents. Cela devrait permettre en outre d'améliorer l'autofinancement des CPS. Le projet se concentrera sur le CPS de Molodo en ce qui concerne l'extension des services. L'amélioration de la qualité des services pourra concerner l'ensemble des CPS de la FCPS. Par ailleurs la FCPS devra évaluer la faisabilité de la diffusion de l'expérience de Molodo aux autres CPS.

- *Extension de services* : en priorité apporter des services permettant une amélioration du service de l'eau (gestion de l'eau, entretien, gestion de la redevance...) et donc une pérennisation des aménagements. Le CPS envisagera ensuite également la fourniture de services en matière d'appui à la commercialisation et l'approvisionnement en intrants par les OP (attention il s'agit bien seulement d'appuyer les OP de base à commercialiser et s'approvisionner en intrants et non pour les CPS d'assurer les fonctions commercialisation et approvisionnement).
- *Extension des membres* : augmenter le nombre de membres et le types de membres, notamment en fournissant des services aux OERT.

Résultat ASIrri 2 : Les organisations d'irrigants existantes ou en cours de structuration sur les sites choisis sont consolidées au niveau institutionnel et de leurs capacités, et reconnues localement et au niveau national.

→ *Résultats pour la composante Mali* : Les OERT sont des organisations relativement neuves et peu fonctionnelles actuellement qui seront donc renforcées grâce aux nouveaux services fournis par le CPS de Molodo. Par ailleurs l'amélioration de la qualité des services du CPS et l'extension aux services d'appui à la commercialisation et à l'approvisionnement renforcera les OP de base actuellement adhérentes du CPS. Au-delà des actions de renforcement de capacités des OERT, la FCPS favorisera, en collaboration avec les autres acteurs, le développement / renforcement institutionnel de ces organisations.

*NB* : Le renforcement des OI se fera pour l'essentiel par le renforcement du CPS à leur rendre des services. Le résultat 1 concourant ainsi à l'atteinte du résultat 2.

Résultat ASIrri 3 : Des référentiels technico-économiques sur (a) les formes de maîtrise de l'eau les plus adaptées, en comparant différents types d'infrastructures et d'organisation des

irrigants et (b) les formes d'accompagnement (telles que les centres de prestation de services par exemple) et de développement des zones irriguées, sont établis et capitalisés.

→ Résultats pour la composante Mali : Il s'agit essentiellement de collecter des données qui pourront être utilisées pour des analyses comparatives entre les trois composantes du projet (Mali, Cambodge et Haïti). On s'intéressera notamment à :

- Coûts/bénéfices de l'irrigation : on s'intéressera notamment aux coûts de l'irrigation transférés aux usagers (entretien des réseaux tertiaires...) afin d'évaluer leur capacité à y faire face ;
- Coûts/bénéfices des OI (ou OERT, OP de base...) : il s'agira notamment de mettre en perspective les coûts de s'organiser et les bénéfices tirés ;
- Coûts/bénéfices des CPS. Ce dernier point est essentiel pour aborder la question de la pérennisation financière des CPS. Il s'agira d'avoir une décomposition la plus précise possible des coûts de fonctionnement des CPS en identifiant clairement ce qui relève de la prestation de services bénéficiant directement aux usagers et ce qui relève davantage de services type services publics ou à bénéfices différés ou diffus. On devra également mettre ces coûts en relation avec l'échelle actuelle du dispositif afin de mener des réflexions sur l'intérêt d'un changement d'échelle afin d'améliorer l'équilibre financier des CPS.

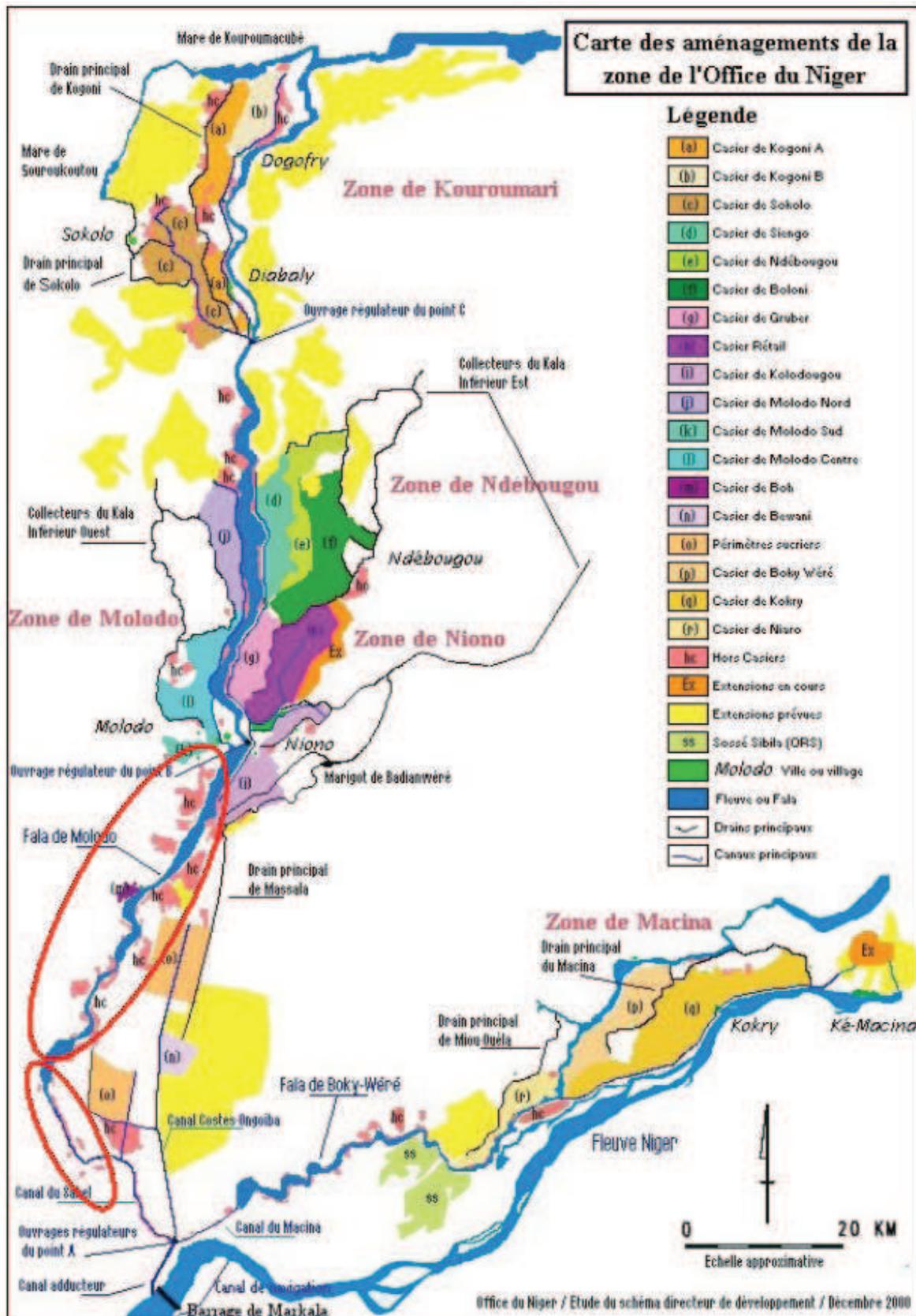
La démarche sera précisée par la composante transversale du projet afin de permettre des comparaisons faciles et pertinentes entre les trois composantes du projet.

Résultat ASIrri 4 : Des espaces nationaux d'appui à l'irrigation et/ou des coordinations nationales d'organisations d'irrigants disposent d'argumentaires objectifs et de référentiels technico-économiques clairs pour plaider en faveur du soutien technique et financier à l'agriculture irriguée de la part de leurs Etats et des bailleurs publics et privés.

→ Résultats pour la composante Mali : La FCPS fera donc connaître les résultats des actions de renforcement des CPS auprès de différentes plateformes et acteurs nationaux : Office du Niger, Chambre d'Agriculture, Ministères concernés, OP faïtières et syndicats, AMID, bailleurs...

NB : Il s'agit ici d'exploiter les données produites en résultat 3. Le résultat 3 concourt ainsi à l'atteinte du résultat 4.

## Annexe 4: Construction du casier-sud de Molodo

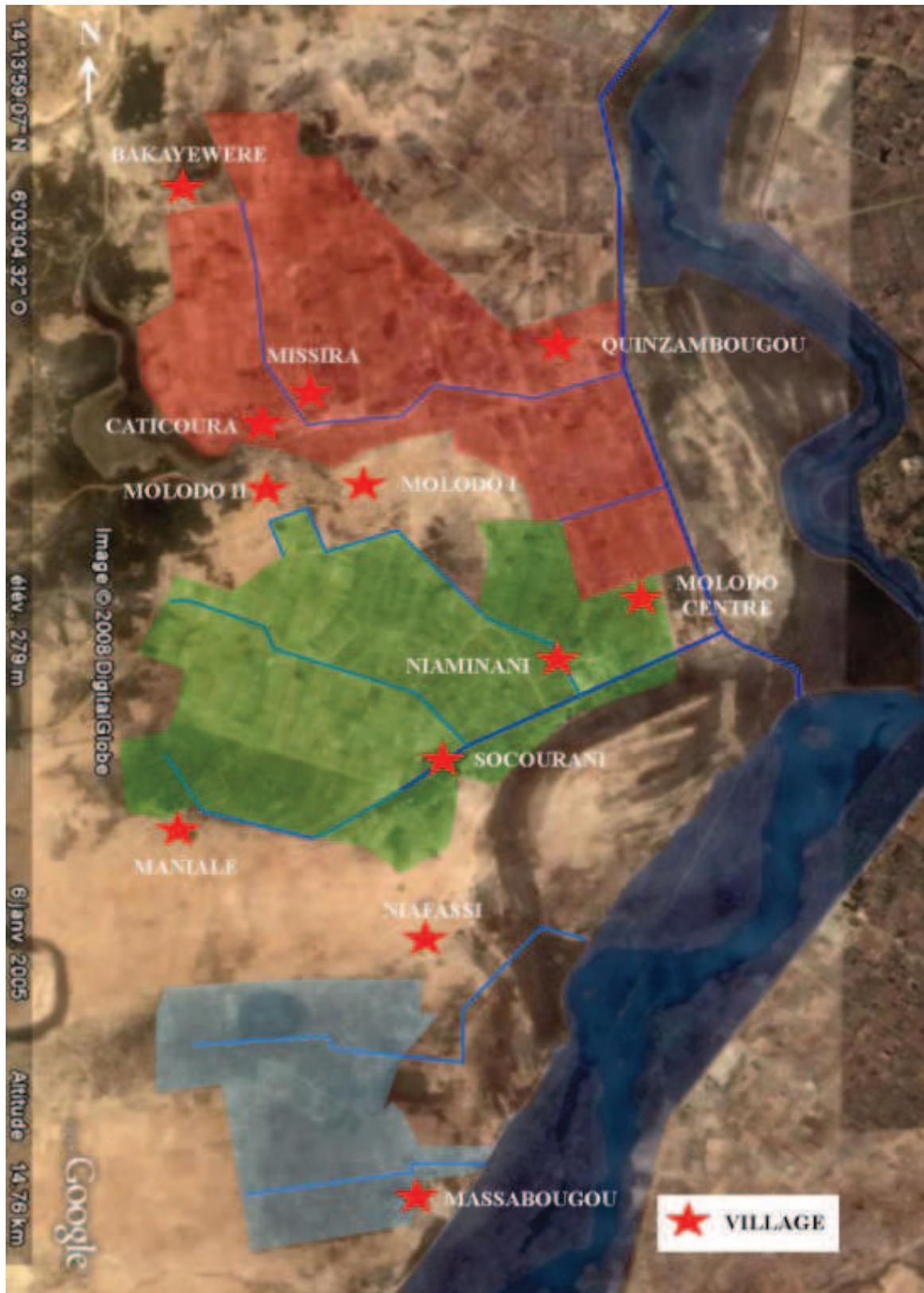


Le casier-sud de Molodo s'étend jusqu'au point A à environ 50 km de la direction de zone. Il peut-être divisé en deux:

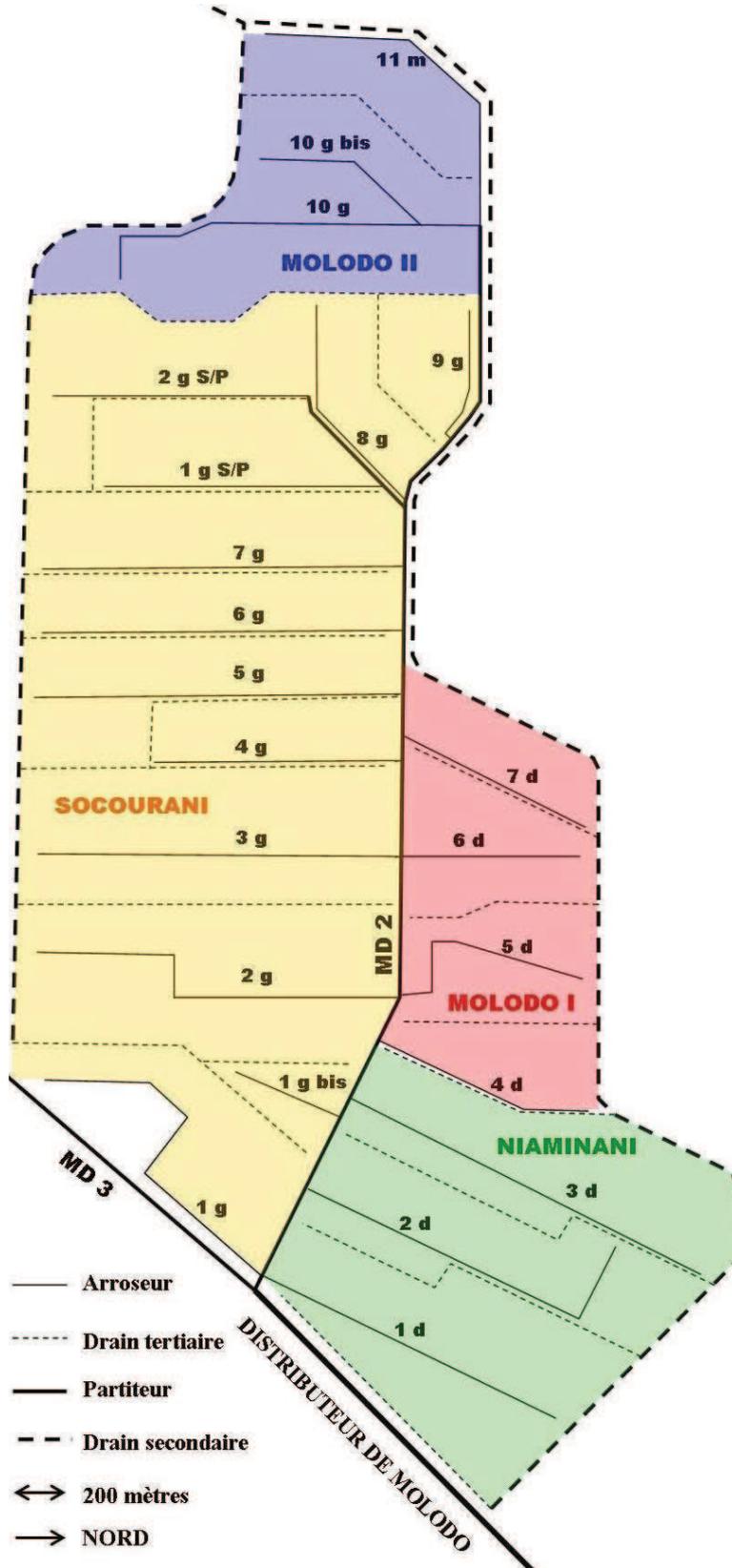
- *le casier « historique »*: il est appelé casier de Molodo-Sud sur la carte ci-dessus. Il correspond aux plans d'aménagement initiaux de l'Office du Niger.
- *Les hors-casiers sur la partie Ouest du Fala*: les deux cercles rouges sur la carte ci-dessus représentent des aménagements initialement réalisés par les paysans et qui ont parfois été repris par l'Office du Niger. Le plus grand est le casier de Boh qui est représenté comme étant indépendant sur la carte ci-dessus mais qui est administrativement géré par la zone de Molodo. Les villages de Niafassi et Massabougou sont dans ce cas.

Cela pose des problèmes importants dans la mesure où un aiguardier est basé à Molodo mais la zone dont il est en charge s'étend jusqu'à une cinquantaine de kilomètres de son lieu de résidence. De plus, tous ces hors-casiers sont situés en amont de la plus grande partie de l'Office du Niger et les prélèvements de ces partiteurs sont difficilement mesurables.

## Annexe 5: Cartographie des villages étudiés pour le diagnostic de gestion sociale de l'eau



## Annexe 6: maillage villageois du partiteur MD 2



## Table des illustrations

Illustration 1: Carte du Mali (Office du Niger en rouge), (KEBE et al, 2005).....	2
Illustration 2: Cartographie de la zone où le diagnostic de gestion sociale de l'eau a été réalisé .....	17
Illustration 3: Drain secondaire commun au MD2 et au MD3 en juillet 2008.....	22
Illustration 4: Arroseur 3g du partiteur MD2 en juillet 2008.....	23
Illustration 5: Diguette érigée dans le réseau de drainage tertiaire pour éviter le reflux (théoriquement amont en haut et aval en bas).....	26
Illustration 6: Adduction d'une vanne guillotine à une vanne à masque par manque de niveau d'eau en bout du partiteur MD 2.....	27
Illustration 7: Disparité dans l'entretien du réseau tertiaire: arroseur (à gauche) et drain (à droite).....	42
Illustration 8: Représentation spatiale des OERT du partiteur MD 2.....	52
Illustration 9: Proposition d'un nouveau découpage géographique des OERT du partiteur MD2 .....	52

## Table des tableaux

Tableau 1: Responsabilité théorique des différents acteurs dans les différents domaines de la production agricole.....	8
Tableau 2: Présentation de la zone où le diagnostic de gestion sociale de l'eau a été réalisé...15	15
Tableau 3: Grille des tarifs pour les différents types d'aménagement .....	24
Tableau 4: Tableau récapitulatif des causes de dysfonctionnement des OERT.....	34
Tableau 5: Causes de dysfonctionnement des OERT et possibilités d'actions directes et indirectes du projet ASIrri.....	56

## Table des figures

Figure 1: Schéma hydraulique par zone (LE GAL et al, 2002).....	7
Figure 2: Évolution de la superficie moyenne annuelle cultivée en riz par famille (casiers et hors casiers, hivernage et contre saison), (Kebe et al, 2005).....	21
Figure 3: Répartition géographique des irrigants.....	32
Figure 4: Synthèse sur la diversité des situations villageoises et sur les sources de conflits potentiels .....	38
Figure 5: Répartition des arroseurs par nombre d'irrigants .....	39
Figure 6: Répartition des arroseurs en fonction du pourcentage de non-résidents.....	39
Figure 7: Représentation spatiale des OERT du partiteur MD 2.....	40
Figure 8: Représentation spatiale des unités d'entretien des drains tertiaires relatifs aux arroseurs 3 à 5 g du partiteur MD 2.....	41
Figure 9: Représentation spatiale des OERT des arroseurs 3 à 5 g du partiteur MD 2.....	41
Figure 10: Trajectoire de la FCPS de 1995 à nos jours.....	45
Figure 11: Vision systémique des possibilités d'action de la FCPS.....	48

## Table des matières

Introduction.....	1
1 Restructuration et transfert de gestion à l'Office du Niger.....	2
1.1 Le Mali et le fleuve Niger.....	2
1.2 L'Office du Niger de sa création à sa restructuration (1932-1984).....	2
1.3 Restructuration et transfert de gestion à l' Office du Niger (1984-2008).....	3
1.3.1 Les prémices de profondes transformations.....	4
1.3.2 Des investissements importants dans la réhabilitation des infrastructures .....	4
1.3.3 La privatisation de l'Office du Niger et les réformes institutionnelles .....	5
1.3.4 Un transfert à différents niveaux en fonction des domaines.....	7
1.4 Des évolutions récentes au niveau du conseil rural: naissance de la Fédération des centres de prestations de services.....	9
2 Contexte du stage, objectifs et méthodologie.....	10
2.1 Le contexte: une étude à vocation professionnelle insérée dans un projet.....	10
2.1.1 Présentation des objectifs du projet ASIrri.....	10
2.1.2 Une étude centrée sur deux objectifs parmi les quatre du projet.....	11
2.2 Problématique.....	11
2.3 Objectifs de l'étude.....	12
2.3.1 Réaliser un diagnostic de gestion sociale de l'eau permettant d'appréhender le contexte préalablement au démarrage du projet.....	12
2.3.2 Évaluer les services proposés aux organisations paysannes, l'adaptation de ces services aux besoins et les possibilités de diversification des services proposés aux membres actuels.....	13
2.3.3 Analyser les possibilités d'appui aux organisations d'entretien du réseau tertiaire par les centres de prestations de services.....	13
2.3.4 Proposer des recommandations pour les objectifs 1 et 3 du projet.....	13
2.4 Méthodologie .....	13
2.4.1 Diagnostic de gestion sociale de l'eau sur le casier-sud de Molodo.....	13
2.4.2 Étude des services proposés aux organisations paysannes membres du centres de prestations de services de Molodo, de la satisfaction de celles-ci et de leur demande en nouveaux services .....	14
2.5 Présentation des zones d'étude.....	14
2.5.1 Au niveau du diagnostic de gestion sociale de l'eau.....	14
2.5.2 Pour l'analyse des organisations paysannes membres.....	16
3 Diagnostic de gestion sociale de l'eau en vue de l'appui aux organisations d'entretien du réseau tertiaire.....	18
3.1 État des lieux bibliographique sur le fonctionnement des organisations d'entretien du réseau tertiaire.....	18
3.1.1 La naissance des organisations d'entretien du réseau tertiaire.....	18
3.1.2 Les organisations d'entretien du réseau tertiaire: des structures à l'utilité reconnue mais au fonctionnement limité.....	18
3.1.3 Une mise en place institutionnelle compliquée.....	19
3.1.4 Des facteurs contraignants.....	19
3.2 Restructuration et déstructuration de l'Office du Niger.....	19
3.2.1 La fin du village comme unité de base à l'Office du Niger?.....	19
3.2.2 La fin de la « grande famille » comme unité de prise de décision?.....	20
3.2.3 Le transfert de gestion à l'Office du Niger: mythe ou réalité?.....	21

3.2.4 Réhabilitation et réattribution foncière.....	23
3.2.5 Niveau de redevance et qualité du service hydraulique.....	24
3.2.6 Une situation préoccupante à Molodo-Sud.....	25
3.3 Un contexte très défavorable à la mise en place des organisations d'entretien du réseau tertiaire .....	26
3.3.1 Au niveau de l'Office du Niger.....	26
3.3.2 Au niveau des irrigants.....	28
3.3.3 Au niveau du réseau tertiaire .....	31
3.4 Les organisations d'entretien du réseau tertiaire ont été mises en place à la va-vite sans prendre en compte le contexte.....	35
3.5 Une structure rigide face à des situations très diverses.....	36
3.5.1 Des contextes villageois très variés.....	36
3.5.2 Diversité de la composition sociale des arroseurs.....	39
3.5.3 Une grande diversité de configuration hydraulique.....	40
4 La Fédération des Centres de prestations de services dans son environnement .....	42
4.1 L'environnement étudié: le casier-sud de Molodo, une zone d'instabilités.....	42
4.2 Rappel sur le contexte de la création de la Fédération des Centres de Prestations de Services.....	44
4.3 Trajectoire de la Fédération des Centres de Prestations de Services .....	44
4.4 Analyse de la satisfaction vis à vis des services proposés.....	46
4.5 Un plaidoyer sur la diversification des services proposés.....	47
5 Quelques recommandations pour le renforcement de la fédération des centres de prestations de services.....	49
5.1 Vers des services plus diversifiés et plus flexibles.....	49
5.2 Le cas de l'équipement et la décapitalisation des exploitations.....	49
5.3 Une nouvelle stratégie de communication à mettre en place.....	50
5.4 Quel rôle pour Faranfasi so dans le conseil rural à l'Office du Niger?.....	51
5.5 Le cas précis de l'appui aux organisations d'entretien du réseau tertiaire.....	52
5.5.1 Vers une refonte des organisations d'entretien du réseau tertiaire.....	52
5.5.2 Pour une coopération avec les autres structures appuyant la mise en place des organisations d'entretien du réseau tertiaire .....	54
5.5.3 Pour une initiative de lobby auprès de l'Office du Niger et de sensibilisation auprès des irrigants.....	54
6 Quelles priorités pour le développement de la zone Office du Niger?.....	57
6.1 La priorité donnée à l'accès aux intrants est-elle logique?.....	57
6.2 Améliorer le fonctionnement des institutions existantes.....	57
6.3 Investir massivement dans la formation.....	58
6.4 Transformer progressivement les organisations d'entretien du réseau tertiaire en associations d'usagers de l'eau.....	59
Conclusion.....	60
Bibliographie.....	61
Annexe 1: Cartographie des réhabilitations.....	63
Annexe 2: Schéma d'un casier rizicole.....	64
Annexe 3 : Résultats attendus du projet ASIrri.....	65
Annexe 4: Construction du casier-sud de Molodo.....	67
Annexe 5: Cartographie des villages étudiés pour le diagnostic de gestion sociale de l'eau...	69
Annexe 6: maillage villageois du partiteur MD 2.....	70
Table des illustrations.....	71

Table des tableaux.....	71
Table des figures.....	71
Table des matières.....	72